

De Gaulle n'obtient pas la majorité absolue au premier tour de scrutin S'il ne se retire pas, il affrontera M. Mitterrand au 2e tour le 19

par Jean-Marc LÉGER

PARIS (par téléphone) — C'est à la fois un sentiment de surprise et une interrogation qui se pose aujourd'hui en France. Certes, les sondages des derniers jours laissaient généralement prévoir que le général de Gaulle se trouverait en ballottage. Mais en vérité presque personne dans la rue n'y croyait vraiment. On estimait que les indécis, au nombre de près de 30 pour cent, allaient finalement faire pencher la balance du côté du chef d'Etat.

A minuit et demi heure de Paris, il apparaissait au contraire certain qu'il y aurait ballottage, c'est-à-dire un deuxième tour de scrutin, puisque le général de Gaulle a un pourcentage de suffrages qui oscille entre 44 et 45 pour cent, M. Mitterrand, de l'ordre de 32 pour cent, M. Lecanuet de 16 pour cent, M. Tixier-Vignancour de 5 pour cent, les autres candidats,

MM. Marcihacy et Barbu se partageant les quelque trois pour cent qui restent.

On doit noter que ces résultats étaient prévisibles dès neuf heures hier soir car la répartition globale des suffrages n'a guère changé depuis. On notera également que la participation a été très élevée, avec un taux de 84 à 85% malgré un mauvais temps persistant sur l'ensemble de la France.

Il va de soi que les porte-parole des diverses oppositions se réjouissent du résultat. Cela a été le cas notamment de M. Guy Mollet, secrétaire général du parti socialiste, et de M. Waldeck Rochet, secrétaire général du parti communiste. Ces deux derniers ont tiré des résultats des hier soir la promesse d'une sorte de front populaire. Mais M. Waldeck Rochet n'a pas caché qu'en matière de politique étrangère surtout, le parti communiste restait assez loin des positions de M. Mitterrand.

On doit constater d'autre part que celui-ci, interviewé vers

minuit à l'ORTF, a été extrêmement réservé quant aux suites de cette union des partis de gauche, et on peut se demander dans quelle mesure cette union va subsister au-delà du scrutin.

DE GAULLE AU SECOND TOUR ?

D'autre part il faut noter que M. Lecanuet a fait généralement meilleure figure qu'il était prévu. Il obtient dans l'ensemble 16% des voix, et dans plusieurs départements arrive en seconde position.

Il faut également signaler que jusqu'ici les partisans du général de Gaulle qui ont pris la parole à la radio et à la télévision sont convaincus que le président se maintiendra et participera au second tour. C'est dire que le second tour décisif se disputera le 19 décembre entre le général de Gaulle d'une part et M. François Mitterrand de l'autre. Il restera alors à savoir

vers quel candidat se dirigeront les voix qui sont allées hier aux quatre autres candidats et notamment à M. Lecanuet.

Quelles sont les causes de ce ballottage, c'est-à-dire du fait que le général de Gaulle n'a pas eu la majorité absolue au premier tour. En termes de politique canadienne, il est évident qu'il serait considéré hier comme élu. Mais en France, la règle veut que la majorité absolue soit exigée au premier tour. Dès lors il n'y a pas d'élu pour l'instant; il y aura donc le 19 décembre un deuxième tour de scrutin. Est-ce que, comme le croient ses partisans, de Gaulle se maintiendra? On estime, bien sûr qu'à ce moment-là il y a plus de chances qu'il l'emporte à une forte majorité.

Mais on considère quand même que le scrutin d'hier aura affaibli sensiblement sa position.

LES RAISONS DE CETTE DEFAITE RELATIVE

Quels sont les facteurs de ce qu'il faut bien qualifier de défaite relative du président de Gaulle? Il y a assurément

Voir page 10: Les élections en France

Les gaullistes sont persuadés que le général de Gaulle ne se désistera pas

PARIS. — Dans l'entourage du général de Gaulle et dans l'ensemble des milieux gouvernementaux, c'est maintenant l'unanimité qui s'affirme pour estimer que le général de Gaulle participera, le 19 décembre, au second tour de l'élection présidentielle.

Le chef de l'Etat a constitutionnellement jusqu'à jeudi soir minuit pour confirmer sa candidature.

Mais on pense généralement, dans les milieux bien informés qu'il pourrait, dès aujourd'hui, et au plus tard demain — après l'examen de l'ensemble des résultats — faire connaître sa décision.

C'est, seul, dans sa propriété de Colombey-les-Deux-Églises que le général a suivi par téléphone et à la télévision le dépouillement des résultats et très tôt a appris qu'il n'obtenait pas la majorité absolue des suffrages. Les rares contacts téléphoniques qui ont eu lieu entre l'Élysée et Colombey confirment qu'il a accueilli ce verdict avec calme et a même, selon un de ses familiers, manifesté un état d'esprit de "combativité".

Dans les milieux gaullistes, on affiche un total optimisme pour le second tour, en faisant remarquer qu'avec ses 30 p.c. M. Mitterrand a fait le plein des voix de la gauche. Par contre, observe-t-on si M. Lecanuet a réussi son opération de diversion en prenant plusieurs millions de voix au général aucune "vague" n'a déferlé en sa faveur, et son opé-

ration constitue donc un échec.

Commentant les résultats du premier tour de l'élection prési-

dentielle, M. Georges Pompidou, premier ministre, a déclaré:

"Le parti communiste, appu-

yé par les divers partis socialistes et radicaux a porté massivement ses voix sur M. Mitterrand. Cela ne représente pas le tiers du pays.

Si l'on met à part les voix, peu nombreuses, de l'extrême droite, on constate que des candidatures de diversion et de division ont abouti à diffuser la grande manifestation de la volonté nationale et ainsi ont desservi la France.

Le pays, ce soir, s'en rend compte. Il en tirera la leçon".

M. Mitterrand

"Demain, je vais reprendre le combat pour une gauche fraternelle, ouverte à tous les Français", a indiqué, hier soir M. François Mitterrand, dans une déclaration faite à la presse.

"La victoire d'aujourd'hui, a-t-il dit encore, est celle de toute la gauche et non la victoire

Voir page 10: Les gaullistes



Washington limite les investissements

WASHINGTON — Les nouvelles mesures que vient d'adopter le gouvernement des USA dans le cadre de son action pour rétablir l'équilibre des paiements américains à un écart maximum de \$250 millions, en jugulant le flot de ses devises vers l'étranger, obligera les entreprises américaines au Canada à réduire leurs dépenses d'immobilisations dans notre pays, et à rapatrier même les revenus qu'elles consacraient à l'expansion de leurs industries dans notre territoire.

Les nouvelles mesures, présentées au cours d'une conférence de presse par les principaux responsables de l'économie américaine, au premier rang desquels le secrétaire au

trésor, M. Henry Fowler, le secrétaire au Commerce, M. John Connor, et le secrétaire à la défense, M. Robert McNamara, restent similaires dans leurs

Voir page 10: Washington

Ottawa espérait un meilleur traitement

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — Le gouvernement répugne à l'admettre, mais le Canada n'a pas été traité par Washington avec autant de ménagements qu'il l'avait espéré. Les nouvelles mesures annoncées par la Maison-Blanche en fin de semaine pour réduire le déficit de la balance économique des États-Unis sont en bonne partie dirigées contre le Canada et les démarches faites par nos représentants dans le but d'en atténuer la portée n'ont été qu'à demi fructueuses.

Le Canada garde accès au marché financier américain; ses emprunts seront toujours exempts de l'impôt de péréquation de 15 pour cent. Cependant, il devra s'efforcer de

maintenir ses réserves d'or et de change en-deçà de \$2,6 milliards, environ \$100 millions de moins que le niveau de juillet 1963 arrêté par les deux pays lorsqu'il fut convenu pour la première fois de ne pas assujettir nos emprunts à la taxe de péréquation.

Relèvement des taux d'escompte

WASHINGTON — Le taux d'escompte des États-Unis vient d'être relevé de 4 à 4,5 pour cent et le président Johnson a immédiatement fait connaître qu'il regretterait le geste posé par le conseil des gouverneurs de la réserve fédérale.

Un communiqué a annoncé hier que cet organisme avait approuvé la décision prise par les directeurs des banques de la réserve fédérale d'augmenter leur taux d'escompte à partir de lundi.

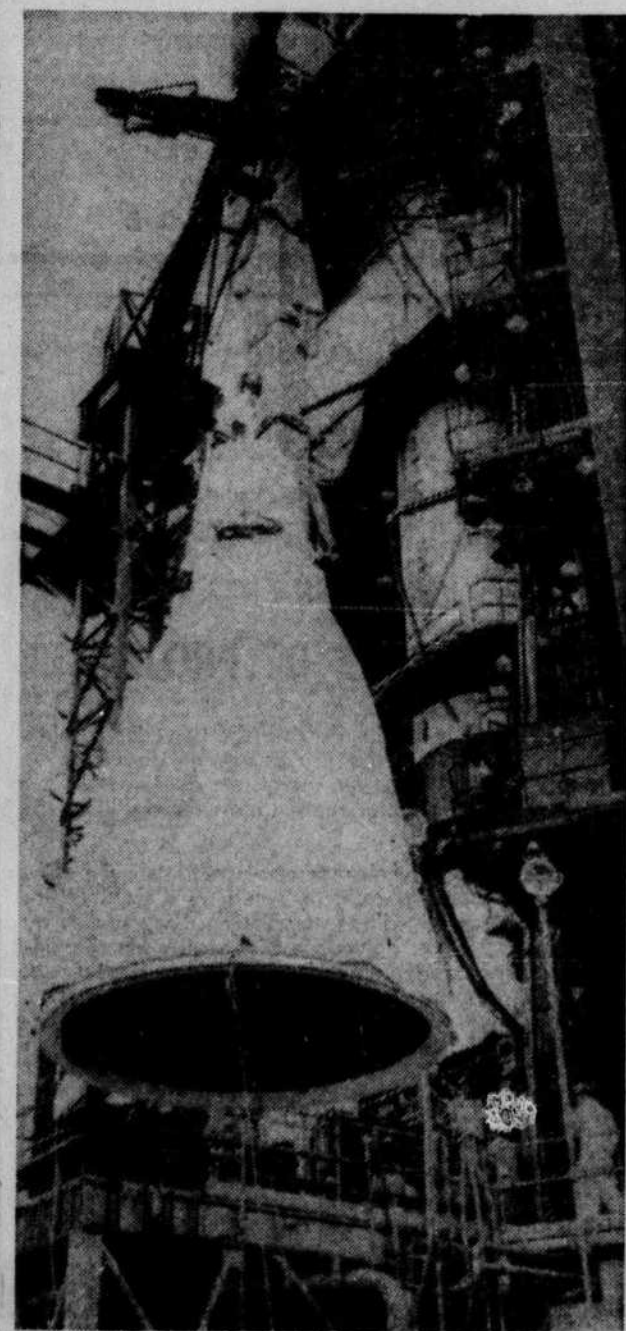
Au Canada

La Banque du Canada a annoncé hier soir un relèvement du taux d'escompte de 4,25 à 4,75 pour cent, à la suite d'une décision analogue aux États-Unis, où le taux d'escompte du Federal Reserve Board a été porté de 4 à 4,5 pour cent. Le taux d'escompte de la Banque du Canada était de 4,24 pour cent depuis novembre 1964, et il était auparavant de 4 pour cent.

Voir page 10: Taux d'escompte

Voir page 10: Ottawa

Succès complet de la première étape du vol jumelé



CAP KENNEDY — Frank Borman et James Lovell, à bord de la cabine "Gémini-7", ont entamé, hier après-midi, la deuxième journée de leur "quinzaine de l'espace".

Les deux hommes, indiqués-on au Cap Kennedy, sont parfaitement détendus et se trouvent dans un état physique qui donne complète satisfaction au Dr Charles Berry, chef de l'équipe médicale stationnée au centre spatial de Houston dans le Texas. Le Dr Berry a précisé, cependant, que Borman et Lovell n'avaient jamais pu tomber dans un profond sommeil, mais qu'ils ne s'en sentaient pas moins dans une forme excellente.

Le pilote de "Gémini-7" et son camarade continuent de s'alimenter normalement. Ils font preuve d'un bon appétit et ont largement fait honneur au menu de leur troisième repas. Ils ont déclaré se sentir très à l'aise dans les nouveaux sous-vêtements spatiaux qu'ils ont été autorisés à porter. A leur demande, ils ont été informés des dernières nouvelles de la terre. "On pourrait dire qu'on est plus sûr ici qu'en bas," a dit Frank Borman en apprenant la récente collision de deux avions dans la région de New York.

PREPARATION DU LANCEMENT DE "GEMINI-6"

Au Cap Kennedy, la remise en état de la tour de lancement numéro 19 va si bien train que les travaux ont six heures d'avance sur les plans originaux, et que même Christ Kraft n'écartera pas la possibilité de lancer "Gémini-6" le 12 décembre au lieu du 13. Si une décision intervient à ce sujet, le directeur du vol la prendra avant lundi soir. Mais un changement de plan

aussi important présente des inconvénients s'il comporte un gain de 24 heures; et, par surcroît, les 250 experts de l'aire-19 ne peuvent virtuellement pas aller plus vite.

C'est samedi, à 19 h. 30 GMT, que Borman et Lovell sont partis pour un vol d'endurance de 14 ou 15 jours, aux commandes de "Gémini-7". Le vol de "Gémini-6" aura une durée de 48 heures; mais, dès sa quatrième orbite, il prévoit un rendez-vous suivi de longues évolutions des deux véhicules jumeaux l'un autour de l'autre, puis d'un vol en formation de plusieurs heures tandis que Borman et Lovell, d'une part, et Walter Schirra et Tom Stafford, de l'autre, dorment.

Au cours d'une conférence de presse hier soir, le directeur de vol a fait ressortir trois importants points:

1) La pile à combustible de "Gémini-7" fonctionne bien, et si un certain voyant rouge s'allume périodiquement pour signaler une défaillance de cet appareillage vital, c'est le voyant lui-même qui, en "réalité", ne marche pas; et mieux vaut ne plus y penser.

2) Ce que les astronautes ont pris, en début de vol, pour un lambeau de courroie en l'apercevant de l'autre côté d'un hublot devait être un fragment du profilage ayant séparé la cabine du second étage de sa fusée porteuse, ou un morceau de boulon explosif ayant servi à cette séparation.

3) Des "particules" aperçues aussi à proximité de "Gémini-7" samedi par ses pilotes provenaient soit d'un super-rocket "Titan-3C" lancé de Vandenberg, en Californie, il y a quelques semaines, soit de la fusée "Titan-2" porteuse elle-même de "Gémini-7".

Caouette participera aux élections provinciales

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — "Nous allons participer d'une façon ou d'une autre aux prochaines élections provinciales. Si l'Union nationale a voulu nous servir une leçon lors des dernières élections fédérales, nous allons, à notre tour, servir une leçon à certaines personnes de l'Union nationale".

C'est ce qu'a déclaré, hier soir, le chef du Ralliement des créditistes, au cours d'une conférence de presse à l'issue d'une réunion à huis clos des neuf députés créditistes et des candidats défaites lors des élections fédérales du 8 novembre.

M. Réal Caouette a analysé les causes de la perte de quatre députés du Ralliement et de la baisse du pourcentage du vote recueilli par ce parti, le 8 novembre. Il a également parlé de la participation des créditistes aux prochaines élections provinciales.

Le Ralliement n'a eu que 200.000 voix, le 8 novembre, alors

qu'il en a recollé quelque 360.000 aux élections de 1963.

M. Caouette énumère ainsi les causes de cette baisse de popularité:

1— Les enquêtes Gallup et les sondages de journalistes qui ont influencé le vote tout en se trompant;

2— Les éditoriaux dans les journaux du Québec, tous défavorables au Ralliement des créditistes;

3— Les "insinuations" du Dr Guy Marceau dans sa brochure sur "l'affaire des six". Cet élément a joué principalement dans la région de Québec;

4— L'attitude de l'Union nationale, dont le chef M. Daniel Johnson aurait dit à ses partisans: "Si vous ne votez pas conservateurs, votez NDP; mais ne votez pas créditistes".

M. Caouette n'a pas été tendre envers l'Union nationale, et a promis de servir une leçon à certains de ses candidats.

"Tant que M. Johnson sera chef de l'Union nationale, a-t-il dit, il ne sera jamais premier ministre de la province de Québec. Si l'Union nationale change de chef peut-être qu'elle aura une chance de prendre le pouvoir".

M. Caouette a ajouté que les créditistes participeraient d'une façon ou d'une autre aux prochaines élections provinciales.

"Je ne dis pas, a-t-il expliqué, que ce sera nécessairement sous le nom de Ralliement des créditistes. Nous sommes prêts à travailler avec tous ceux qui font partie de la droite dans le Québec. Nous souhaitons que les gens de la droite s'unissent pour libérer la province des éléments socialistes".

M. Caouette a dit, que, dans le domaine provincial, il était prêt à s'allier à tout mouvement groupant les forces de droite. Il a parlé d'une rencontre, durant la campagne électorale, avec le Dr René Jutras, président du Regroupement national.



"Le Dr Jutras, a-t-il dit, nous a demandé de discuter avec son mouvement. Nous allons entreprendre éventuellement la discussion."

Voir page 10: Caouette

Nouvelle mise au point des directeurs de funérailles sur les frais funéraires

Le débat suscité par la publication d'un ouvrage de M. Jacques Lamarche — "Le scandale des frais funéraires" — devait donner lieu, la semaine dernière à la création d'une première coopérative de frais funéraires dont l'initiative revient à M. Lamarche qui s'est entouré d'une dizaine de sociétaires. Déjà, la Corporation des directeurs de funérailles et embaumeurs du Québec avait mis en doute l'opportunité de créer une telle coopérative, estimant que M. Lamarche avait mal posé le problème des frais funéraires. Cette corporation adresse à la presse une nouvelle mise au point dont voici le texte :

"Certains gens honnêtes et sans doute bien intentionnés croient opportun à l'heure présente de faire miroiter aux yeux du public des possibilités difficilement réalisables dans la pratique, au chapitre des dépenses funéraires."

"La Corporation des direc-

Les notaires rendent hommage à Me Vineberg

L'Association du notariat du district de Montréal rendra hommage à Me Philip F. Vineberg, c.r., pour services rendus au notariat. L'éminent avocat sera l'invité d'honneur à un dîner offert par l'Association du notariat au Reine Elizabeth, salon Joliet, à 7h30 ce soir. Le dîner sera précédé d'une réception à 6h30 hres.

A l'issue du dîner, que présidera Me Claude Séguin, président de l'Association du notariat du district de Montréal, Me Vineberg prononcera une causerie intitulée : "Le notaire, aujourd'hui et demain".

A la même occasion, l'Association du notariat remettra des certificats d'honneur à trois notaires ayant atteint 50 années d'exercice. Ce sont les notaires Roch-Albert Bergeron, de Montréal, J.-Emilien Cardinal, de Ste-Genevieve et J.-Oscar Larose, autrefois de Montréal et maintenant de Verchères.

On réclame la démission du maire de Brossard, et une enquête sur la police

Un comité de citoyens de Ville Brossard réclame une enquête sur la police dans cette ville et demande la démission du maire, du conseil municipal, et des échevins.

Le comité des citoyens, présidé par M. Charles Pariseau, de Brossard, a informé les journaux hier que la récente découverte d'un vaste réseau de voitures volées qui avait comme centre Brossard durant plusieurs années démontre que la police de cette municipalité est "incompétente".

Dans une lettre au ministre de la justice du Québec, M. Wa-

Le Martinique
MOTOR INN
POUR UNE
cuisine JAPONAISE
DINER AU
RESTAURANT
Les 4 Saisons
DANS
LE MARTINIQUE MOTOR INN
100% GUY AU SUD DE DORCHESTER
100% GUY AU SUD DE DORCHESTER
100% GUY AU SUD DE DORCHESTER

Revitalisez-vous
VITTEL
GRANDE SOURCE
pour vous
aider à
vivre bien
et mieux
DU SOLEIL EN BOUTEILLE
Agent général pour le Canada
J. Alfred Guimard, Montréal

Laval emprunte et épargne \$750,000

Un programme pour l'enlèvement de la neige dans la ville de Laval et la négociation d'un emprunt de \$3 millions sont les principales réalisations du nouveau comité exécutif que préside le maire Jacques Tétrault.

Le comité constitué tout récemment siège deux et même trois fois par jour, mène un communiqué de la nouvelle agglomération, afin de déterminer le budget de la ville qui doit être terminé à la mi-décembre.

Il n'existe aucun programme précis pour l'enlèvement de la neige dans l'île Jésus. D'autre part, en se prévalant de la loi provinciale des prêts aux municipalités, Laval vient de réaliser une économie de \$750,000, sur un emprunt de \$3 millions, qui sera consacré à l'exécution de divers ouvrages publics.

DÉCÈS

LEGAULT — Ailette, à Montréal, le 4 décembre 1965 à l'âge de 87 ans, est décédée. Ailette Gamella, épouse de feu Eugène Legault, mère de Mme Adolphe Martin (Biquette), tante de Mme Jean-Guy Brunet (Pierrel). Les funérailles auront lieu jeudi 9 décembre. Le convoi funèbre partira du salon Langlois Funéraires, 163 rue St-Charles, à Longueuil à 9h. Et de là, au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de sépulture Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAINVILLE — A Longueuil, le 4 décembre 1965, à l'âge de 91 ans, est décédée. Mme Veu Victor Mainville, demeurant au Foyer St-Antoine de Longueuil. Les funérailles auront lieu mardi 7. Le convoi funèbre partira du salon Langlois Funéraires, 163 rue St-Charles, à Longueuil à 9h45, pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré. Et de là au cimetière de Longueuil, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Messe anniversaire
A l'occasion du cinquième anniversaire du décès de M. Georges Landreau, une messe sera célébrée en l'église St-Jacques, rue St-Denis, à Montréal, lundi 6 décembre 1965, à 7h15 du soir. La direction du Conservatoire Lassalle invite tous les anciens élèves et amis à y assister.

Les onze gouvernements: quatre conférences cette semaine

OTTAWA — La capitale secoue sa léthargie post-électorale et pas moins de quatre conférences fédérales provinciales ont lieu cette semaine à Ottawa.

La première qui porte sur les problèmes agricoles débute aujourd'hui, pour deux jours, et demain a lieu la conférence sur la pauvreté, qui se poursuivra durant quatre jours.

Jeudi, c'est au tour des ministres des finances des provinces et du gouvernement fédéral de se réunir tandis que le comité d'étude sur les problèmes fiscaux tient une séance vendredi.

A l'exception de la rencontre des ministres des finances, c'est au palier administratif et non politique que se déroulera l'ensemble des activités au calendrier de cette semaine à Ottawa.

On estime ainsi qu'environ 175 hauts fonctionnaires participent à la conférence sur la pauvreté. Ils entendront une communication de M. Tom Kent, le secrétaire politique de M. Pearson.

A la réunion des ministres

des finances, c'est M. Sharp, du commerce, qui occupera le fauteuil fédéral par suite de la démission de M. Walter Gordon que le premier ministre n'a pas remplacé dans la perspective d'un remaniement ministériel global.

Aucune décision ferme n'est attendue de la conférence sur la pauvreté qui constitue surtout un "exercice intellectuel", comme l'a décrite un fonctionnaire. Une cinquantaine de communications seront soumises.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

CANADAIR LIMITÉE
BIBLIOTHECAIRE DEMANDE
pour travailler à la bibliothèque du service du génie

Les candidats doivent détenir un diplôme en bibliothéconomie de préférence d'une université canadienne. Le candidat choisi se rapportera directement au surveillant de la bibliothèque.

Cet emploi offre un excellent salaire selon les qualifications et l'expérience.

Téléphoner pour obtenir un rendez-vous ou envoyer "curriculum vitae" à :

M. C. C. Campbell
Surveillant de l'emploi technique
744-1511, poste 5647
CANADAIR LIMITÉE
Boite postale 6087, Mtl, Qué.

INSTITUTRICE
Professeur bilingue pour classe élémentaire à l'école de FORT RUPERT (Baie James).
Bon salaire selon l'expérience et les qualifications. Allocation supplémentaire pour localité éloignée. Dépenses de voyage aux frais du ministère.
Devra commencer au début de janvier 1966.
Adresser sa demande à :

Le SURINTENDANT DES ÉCOLES INDIENNES,
C.P. 430, Haute-Ville,
Québec 4. Tél. : 522-4743

LABORATOIRE OCTO LIMITÉE
TECHNICIENNE
pour laboratoire de contrôle. Expérience en instrumentation nécessaire pour analyser matières premières et fabrications.
Ecrire au Directeur du personnel en donnant "curriculum vitae" et salaire désiré à :

CASE 1467, "LE DEVOIR"

RÉDACTEUR
... très expérimenté et parfaitement bilingue, 25-40 ans, travailleur et ayant esprit créateur.
Salaire selon qualifications.
Ecrire ou téléphoner à :

BUREAU CANADIEN DU PERSONNEL PUBLICITAIRE
2100, rue Drummond, Suite 860
Tél. 849-5368

INGÉNIEUR MUNICIPAL
Des applications seront reçues par le soussigné pour la position d'ingénieur Civil Senior, pour prendre charge du département des ingénieurs, à la Ville de Beaconsfield (population 15,000).

Le candidat choisi sera responsable de l'administration complète du département, incluant le dessin et la construction de services municipaux tels que les égouts sanitaires, égouts pour eaux de surface, conduites de distribution d'eau, routes, etc.

Les candidats doivent posséder un minimum de deux ans d'expérience dans le génie municipal. Salaire selon l'expérience. Faire application par écrit à :

J. MacKay,
Gérant de la Ville,
VILLE DE BEAconsfield,
288 boul. Beaconsfield,
Beaconsfield, Qué.

GÉRANT GÉNÉRAL
Homme d'affaires expérimenté (38 à 48 ans) demandé pour prendre la direction d'une manufacture avec distribution nationale.
Doit être bilingue, bon administrateur et chef, et doit être en mesure de surveiller les services suivants : vente, comptabilité et manufacture.
Excellent traitement et participation aux bénéfices.
Ecrire confidentiellement en mentionnant curriculum vitae à :

CASE 1462, LE DEVOIR, MONTREAL

DIRECTEUR GENERAL D'HOPITAL
Services requis d'un Directeur Général pour hôpital chronique de 100 lits situé dans une ville de la province de Québec.
Compétence, qualifications et expérience sont essentielles.
Position permanente. Salaire ouvert.
Toute demande d'emploi sera traitée confidentiellement.
Les candidats sont invités à adresser leur demande et curriculum vitae à :

CASE 1466, LE DEVOIR, MONTREAL

CANADAIR LIMITEE
a besoin d'hommes d'expérience en qualité d'administrateur de contrats

Les postulants devront posséder des connaissances pratiques dans le domaine des contrats tels que formulation et soumission de proposition, négociation de contrats, disposition administrative ainsi que toutes implications qui ont rapport aux contrats. Une expérience dans la négociation de contrats de défense nationale est particulièrement désirable.

Quoique non essentiel, un degré universitaire en génie, administration des affaires, commerce ou loi est désirable. Le bilinguisme sera aussi particulièrement considéré.

Nous offrons d'excellents salaires basés sur les qualifications et l'expérience.

S.V.P., téléphoner pour rendez-vous, ou faites parvenir votre demande d'emploi à :

M. C. C. Campbell
Surveillant de l'engagement technique
744-1511, poste 5647
CANADAIR LIMITEE
Boite postale 6087, Mtl, Qué.

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967
DEMANDE DES ANALYSTES DE PROJETS

Chargés, au sein du Bureau d'étude des projets (composé d'ingénieurs principaux et de chefs de groupe) de la mise au point et de l'analyse de schémas de programmation (méthode du "Cheminement Critique").

On accordera la préférence aux candidats qui possèdent un diplôme d'école de génie ou d'architecture ou qui font partie d'une association d'ingénieurs ou d'architectes. Ils doivent avoir acquis de l'expérience dans le domaine des prévisions de travaux de construction, de réalisations industrielles, etc., qui impliquent l'emploi de la méthode du "Cheminement Critique" ou de méthodes de gestion analogues.

Les candidats sont priés d'envoyer leur "curriculum vitae" à :

Service du Personnel
COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967
1, Place Ville-Marie
Montréal, Qué.

CN
DEMANDE DES STENOGRAPHES SENIORS ET DES DACTYLOS
ayant au moins 5 ans d'expérience
ayant une expérience convenable

La préférence sera donnée aux diplômées d'écoles supérieures. Excellent salaire et régimes de pension, de sécurité sociale et assurance-santé.

Se présenter à l'adresse suivante entre 9 hres et 4 hres, du lundi au vendredi :

Bureau d'emploi
Chemins de fer nationaux du Canada
Gare Centrale
Entrée sud-est, rue de LaGauchetière
Montréal, P.Q.

IBM
demande des **TECHNICIENS EN ELECTRONIQUE**

La compagnie IBM cherche des personnes ayant des aptitudes naturelles pour l'analyse. Les candidats choisis seront initiés à l'installation et l'entretien des calculateurs électroniques ainsi qu'à l'équipement auxiliaire permettant le contrôle des divers stades d'opérations.

Qualités requises : 11e année minimum, 2 ans et plus d'expérience ou formation avancée en électronique. Le bilinguisme est un atout pour ces emplois.

C'est une excellente occasion de vous associer à une industrie permettant le contrôle des divers stades d'opérations et progressant rapidement. Très bon salaire initial, bénéfices complets de la compagnie et chances d'avancement.

S'adresser par écrit en mentionnant curriculum vitae à :

Monsieur W. Spencer,
INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES COMPANY LIMITED,
1255 boul. Laird, Ville Mont-Royal, Qué.

ANALYSTES DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE
Ministère de l'Industrie
OTTAWA

LE POSTE
Travailler avec d'autres agents hautement compétents et en étroite collaboration avec des entreprises manufacturières, des associations et des organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour effectuer des études et des analyses et proposer des politiques qui favoriseront l'expansion et l'amélioration de l'industrie manufacturière canadienne; définir les problèmes et déceler les besoins de l'industrie en vue de formuler des politiques commerciales; encourager fortement le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés, l'efficacité et la modernisation, l'utilisation des méthodes technologiques avancées, de même que la recherche et les styles originaux.

Les candidats heureux seront attachés à l'une des Directions suivantes ou à l'Agence du développement régional :

Aéronautique	Matériel
Vêtements et textiles	Matières premières
Produits chimiques	Transport mécanique
Electricité et électronique	Construction navale et équipement lourd
Produits alimentaires	Produits du bois

LE CANDIDAT
De préférence, formation universitaire en sciences économiques, en commerce, en administration des affaires ou en génie, ou posséder un ensemble équivalent et approprié d'instruction, de formation et d'expérience; il devra posséder un ensemble acceptable de connaissances et d'expérience dans quelques-uns des domaines suivants : économie, finance, mise en marché, recherche et perfectionnement, production ou gestion; aptitude à effectuer des études analytiques; aptitude à s'exprimer d'une façon efficace oralement et par écrit.

TRAITEMENTS
Les traitements seront proportionnels à la compétence des candidats, à l'importance du poste et aux responsabilités qui s'y rattachent. Des occasions de carrières dans un milieu stimulant comportent aussi beaucoup d'intérêt.

Vu que les nominations se feront dès qu'il se présentera des candidats compétents, les intéressés devraient soumettre immédiatement SOIT une formule de demande qu'ils peuvent se procurer aux bureaux de la Commission du service civil, du Service national de placement ou à un bureau de poste, SOIT un résumé complet de leur instruction et leur expérience, et faire parvenir à la Commission du service civil du Canada, Ottawa 4, en mentionnant le numéro de concours 65-2550.

On peut obtenir tout renseignement supplémentaire en s'adressant au bureau le plus proche de la Commission du service civil du Canada.

Trois morts dans une collision aérienne

JOLIETTE — Trois membres d'une même famille ont péri dimanche dans la collision de deux avions privés dans les airs, près de Joliette. Les victimes voyageaient dans un Piper Super Cruiser. Ce sont le pilote Gérard Roy, propriétaire de l'appareil, sa femme et leur fils Yvon, âgé de 25 ans, tous de Joliette. Le pilote et propriétaire de l'autre appareil, M. Renaud Desroches, a subi des blessures. Son avion, un Cessna 140 a perdu l'un de ses skis d'atterrissage dans la collision, tandis que le Piper était amputé de son aile droite.

Tentative de meurtre

Pointe-aux-Trembles, a comparu en cour sous l'inculpation de tentative de meurtre, à la suite d'un incident survenu en janvier dernier. Il est aussi accusé d'avoir endommagé le logis d'un compagnon de travail qui demeure à Ville d'Anjou. L'incident proviendrait d'un désaccord entre les deux hommes concernant l'utilité de se syndiquer. Le juge Armand Sylvestre a fixé l'enquête préliminaire au 21 décembre.

Faux billets de \$20

Hyman Walman, 38 ans, a été condamné à une année de prison, après avoir avoué sa culpabilité à quatre accusations de contrefaçon relevant du fait qu'il possédait 220 billets de faux \$20 canadiens. Son complice, Jankel Jack Sztrausberg, a été condamné à deux années de pénitencier.

Deslauriers envoyé à son examen volontaire

ST-JEAN, Qué. — Roch Deslauriers, 31 ans, un chiropraticien de St-Jean, a reçu ordre de comparaître sous une accusation de libelle diffamatoire contre Yvon Dupuis, ancien ministre sans portefeuille au parlement fédéral. Le juge L.A. Fontaine de Montréal, a rejeté une motion de non-lieu présentée par la défense.

Il a déclaré que la preuve soumise au tribunal, touchant la publication par l'accusé d'un écrit contenant une matière diffamatoire était plus que suffisante pour que ce dernier soit envoyé à son examen volontaire.

Le libelle diffamatoire serait entendu dans un document présenté devant le tribunal de Sherbrooke qui jugera Me Dupuis en janvier prochain sur des accusations de trafic d'influence en rapport avec la tentative d'un groupe, dirigé par M. Deslauriers, d'obtenir une franchise de piste de course à St-Jean.

Roch Deslauriers, un témoin à l'enquête préliminaire de M. Dupuis, a été récemment acquitté de 11 accusations de parjure portées en rapport avec sa déposition.

Une histoire d'Adam

MILTON, Ont. — William Adams a rencontré William Adams en Cour. L'un est un millionnaire de Simcoe, âgé de 63 ans, l'autre, un homme d'affaires de Burlington, Ontario, âgé de 42 ans, accusé d'avoir personnellement le premier et d'avoir tenté d'obtenir \$476.000 par fraude. L'Adams de Simcoe a témoigné que l'accusé n'avait jamais été autorisé à assumer son identité, à signer son nom ou celui de son fils. Le nom de ce dernier? William Adams.

Accusé de voies de fait contre un ecclésiastique

Un avocat montréalais dans la quarantaine, Jean Gagné, s'est reconnu coupable, mercredi, devant le juge Redmond Roche, à une accusation de voies de fait simples sur la personne d'un ecclésiastique de 17 décembre.

L'incident s'était produit à l'été de 1964, alors que Gagné se serait rendu dans la ville du Lac-St-Jean pour adresser certains reproches au religieux apparemment en marge d'incidents survenus avec ses enfants.

Par la suite, deux autres individus, dont Elide Allard, qui a comparu mardi, s'étaient rendus voir le même prêtre, pour lui soutirer de l'argent. Quant à Gagné, il avait entraîné sa victime près de son auto, où l'attendait sa femme, et, après l'avoir forcée à s'agenouiller, lui avait décroché quelques coups.

Se relevant alors prestement, le religieux avait réussi à prendre la fuite et à se barrer dans le couvent de jeunes filles dont il était alors l'aumônier.



Au magasin Dupuis, depuis quelques jours, les petits peuvent tout à loisir converser avec leur vieil ami, le Père Noël. Le personnage légendaire se trouve à toutes les demi-heures — de 10 h. 30 a.m. à la fermeture — dans la vitrine du magasin, angle Ste-Catherine et St-André. Grâce à un intervieweur placé dans la rue, et relié par micro au Père Noël, les enfants peuvent ainsi faire part au jovial Bonhomme, des cadeaux qu'ils désirent recevoir à Noël.

Collision d'un jet et d'un Constellation en plein vol: quatre morts et 51 blessés

NORTH SALEM (N.Y.) — Le bilan de la collision aérienne entre un Boeing à réaction de la TWA et un Constellation de la compagnie "Eastern Airlines" survenue samedi après-midi près de New York s'élève à quatre morts et 51 blessés selon la Presse Associée.

Un pilote a perdu la vie dans la tragédie en réussissant à faire un atterrissage forcé sur le flanc d'une colline boisée près de la frontière de l'Etat du Connecticut, à 30 milles au nord de New York.

Ce bilan tient du miracle, déclare-t-on au Bureau fédéral de l'aviation civile où l'on sou-

ligne que les deux appareils transportaient au total 112 personnes et que le Constellation fit un atterrissage sur le ventre, explosa et prit feu. Les passagers, cependant, réussirent presque tous à sortir de l'avion avant l'explosion. L'appareil s'étant sectionné en trois parties. Quant à l'avion de la TWA, une aile en partie arrachée, il réussit à se poser sans encombre à l'aéroport J. F. Kennedy de New York, toutes les personnes qui étaient à bord s'en sortant indemnes.

Tous les rescapés soulignent que c'est au sang froid, à la présence d'esprit et à l'habileté des deux pilotes que l'on doit ce "miracle". Le capitaine Charles White qui pilotait le Constellation de la "Eastern Airlines" a lui-même perdu la vie.

Les rescapés de cette catastrophe aérienne ne tarissent pas d'éloges pour leur pilote qui, disent-ils, a fait preuve d'un calme et d'une présence d'esprit étonnants.

"Nous avions tous attaché nos ceintures parce que nous approchions de Newark où nous devions atterrir, a déclaré un passager. Brusquement nous avons été comme soulevés. L'avion a dû faire un tonneau. Le pilote, d'une voix calme, a déclaré au micro: 'Nous venons d'avoir une collision. Nous allons faire un atterrissage de fortune. Il n'y a pas eu de panique. Juste avant de toucher le sol, le pilote qui avait eu de la difficulté à reprendre le contrôle de l'appareil a dit simplement: 'tenez-vous, on arrive' Le fuselage a craqué et s'est ouvert en deux, ce qui nous a permis de sortir rapidement".

Quant aux passagers du Boeing de la TWA, ils ont été un peu secoués, mais en sont sortis tous indemnes. Seule une hôtesse qui n'avait pas attaché sa ceinture a été pro-

jetée violemment par terre et souffre de légères contusions.

Quelques minutes après la collision, des techniciens de la tour de contrôle de l'aéroport Kennedy ont étudié les enregistrements des conversations de la tour de contrôle avec les pilotes des deux appareils pour essayer de déterminer les causes de l'accident. Selon les instructions données, le Boeing de la TWA devait se trouver à une altitude de 10.500 pieds, le Constellation de la "Eastern" à 9.000 pieds. Ces instructions sont rigoureuses depuis la collision aérienne survenue le 16 décembre 1960 au-dessus de New York et dans laquelle 134 personnes avaient péri.

Deux équipes d'enquêteurs du bureau de l'aéronautique civile ont été envoyées sur la scène de l'accident. Le Constellation venait de Boston et se dirigeait sur Newark, près de New York. Le Boeing 707 venait de San Francisco, Californie.

Encore 20 navires dans la voie maritime hier

Il y avait encore 20 océaniques dans la voie maritime du St-Laurent, hier soir, en amont de l'écluse de St-Lambert, la première à geler chaque année. La voie fermait officiellement vendredi soir à minuit, mais comme chaque année, on garde les écluses ouvertes aussi longtemps que la température le permet. Hier, il faisait 34,5 degrés à l'écluse de St-Lambert. Si cette température se maintient, il est probable que tous les navires pourront gagner le large avant la prise des glaces. Depuis samedi midi jusqu'à dimanche soir à 5 h., 21 navires ont franchi l'écluse de St-Lambert.

L'an dernier, quatre océaniques étaient restés pris dans la voie maritime.

Morts accidentelles

BARRAUTE — Jean Lacasse, 53 ans, a péri samedi dans la collision de deux camions sur la route 45 près de cette ville de l'Abitibi-Est.

N.-D.-DE-LA-PAIX — Joseph Villemaire, 76 ans, est mort dans un accident routier impliquant deux autos, et survenu dans cette municipalité située à 40 milles au nord-ouest de Montréal.

GASPE — Samuel O'Connor, 19 ans, a été heurté à mort par une automobile, samedi.

STE-ANNE-DES-MONTS — Lionel Rioux, 40 ans, est mort samedi dans un accident de la route; le camion qu'il conduisait quitta soudainement la route et capota dans le fossé.

BEAUCHEVILLE — Joseph Mercier, 61 ans, est mort dans une collision entre deux automobiles.

L'EAU DÉGOUTTE ?

Faites installer les **GOUTTIERES** GALVANISÉES ALUMINIUM CUIVRE Estimation gratuite * MONTRÉAL — 322-4160 * QUÉBEC — 872-9244 **PRIMEAU METAL INC.**

Le maire de Caughnawaga, M. André Delisle, a déclaré que la plupart des Indiens de la réserve ne partagent pas l'opinion que le français ne leur soit d'aucune utilité. Tous doivent être libres d'utiliser la langue de leur choix, a-t-il dit; et si la plupart des Indiens parlent anglais aujourd'hui, il fut un temps où le français était la langue courante à Caughnawaga.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire de Caughnawaga, M. André Delisle, a déclaré que la plupart des Indiens de la réserve ne partagent pas l'opinion que le français ne leur soit d'aucune utilité. Tous doivent être libres d'utiliser la langue de leur choix, a-t-il dit; et si la plupart des Indiens parlent anglais aujourd'hui, il fut un temps où le français était la langue courante à Caughnawaga.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

Le maire faisait allusion à la déclaration de M. Frank Horn, porte-parole du comité pour la défense de Caughnawaga, devant la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et selon laquelle les Indiens de Caughnawaga n'avaient pas besoin du français parce que la plupart d'entre eux allaient travailler aux États-Unis pour des compagnies spécialisées dans les structures d'acier.

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Des mineurs de l'Abitibi seront mis à pied bientôt, mais ça ne les inquiète même pas!

de notre envoyé spécial, Gilles LESAGE

VAL D'OR — La mine East Sullivan, une entreprise du groupe Beauchemin, dans la région de Val d'Or, doit fermer ses portes en juin prochain, mais cette échéance ne représente pas une tragédie, grâce à la réalité, nouvelle chez nous, que recouvre un mot bizarre: le "reclassement."

Entre ces deux dates, une troisième, tout aussi importante, celle du 7 mai dernier: la société East Sullivan Gold Mines Limited et le syndicat local des Métallurgistes d'Amérique, signaient une dernière convention collective de travail. Un mois plus tôt, la compagnie faisait savoir que la mine fermerait ses portes dans une quinzaine de mois.

Dans le but d'étudier et de faire face aux nombreux problèmes suscités par cette échéance terrible, les deux parties ont eu, en contact avec le ministère des Richesses naturelles et celui du travail, il en résulte que l'article 41 de la convention de travail édictait un précédent, non seulement dans l'industrie minière de la région, mais aussi, croit-on, au Québec: un comité formé de représentants des deux parties et de représentants des ministères concernés fut mis sur pied.

Déjà, dans un communiqué faisant suite à la première expérience de Theford, le ministère des Richesses naturelles prévoyait la permanence d'un comité pour aider les employés à s'adapter à une nouvelle occupation: "Les données recueillies ouvrent le dossier d'un éventuel organisme permanent, à tout le moins une formule pour faire face à ces situations qui sont de moins en moins exceptionnelles dans la vie industrielle d'une collectivité moderne en expansion."

Le comité interministériel formé pour le cas de Theford comprenait, outre les représentants des entreprises et des syndicats, ceux des ministères du travail, des richesses naturelles, de l'éducation, de la famille et du bien-être social. Trois autres comités ont été

formés par la suite pour étudier les problèmes causés par la fermeture de trois mines de la région de l'Abitibi: Canadian Malartic Gold Mines, Beveon Mines — à propos desquelles un rapport final doit être dressé incessamment — et East Sullivan.

L'ampleur et la complexité de la tâche a fait ressortir la nécessité d'établir des rouages déterminant la nature de l'intervention gouvernementale et propres à en assurer la cohésion.

Le directeur du nouveau service de reclassement des travailleurs, M. Pierre-F. Côté, était jusqu'à ces jours derniers secrétaire de M. René Lévesque; c'est lui qui a présidé ou dirigé encore les comités interministériels spéciaux mis sur pied pour étudier les quatre cas particuliers évoqués plus haut.

Situation avantageuse

M. Côté insiste non seulement sur la nécessité de trouver de nouveaux emplois aux travailleurs déplacés ou mis à pied, mais encore sur la formation professionnelle et la réadaptation de ces travailleurs.

Le comité formé à East Sullivan s'attaque de front aux deux problèmes.

"Ce comité, a expliqué M. Côté au cours d'une récente entrevue avec un journaliste, est placé dans une situation avantageuse du fait que nous pouvons étudier le problème alors que les mineurs sont encore au travail. Il est ainsi possible d'établir un programme d'action à long terme, en collaboration avec les dirigeants de la compagnie et du syndicat local."

M. Côté insiste sur l'excellence de la coopération offerte par la société East Sullivan, qui sert en quelque sorte de

Il y a un an et demi, la fusion de trois compagnies minières, à Theford Mines, avait entraîné le congédiement de 600 travailleurs. Une première expérience, fructueuse, était tentée sous l'égide du ministre des Richesses naturelles, M. René Lévesque.

Il y a trois jours, le ministre du travail, M. Carrier Fortin, annonçait la nomination de M. Pierre-F. Côté au poste de directeur du nouveau service permanent de reclassement des travailleurs.

"cobaye", dans cette initiative qui retient l'attention du monde industriel à travers toute l'Amérique.

Il semble qu'il sera relativement aisé de trouver un nouvel emploi aux travailleurs déplacés, parce qu'il existe actuellement une très forte demande dans les exploitations minières de la région. Mais, selon les mots de M. Côté, "nous ne voulons cependant pas nous limiter à remettre ces travailleurs à l'ouvrage. Il importe d'assurer l'avenir de ces individus, en leur donnant l'occasion de parfaire leur formation professionnelle ou d'augmenter leurs connaissances de base, même s'ils doivent demeurer dans le même secteur d'emploi."

Retour à l'école

"Ce problème de la formation professionnelle nous intéresse beaucoup", dit encore M. Côté, quand on songe que, dans leurs nouvelles usines, la General Motors (à Sainte-Thérèse) et la Domet (à Lebel-sur-Quévillon) exigent au moins la neuvième année de chacun de leurs employés."

Le président du syndicat local de la mine East Sullivan en a lui-même fait l'expérience. Raymond Guay s'est vu refuser un emploi à la General Motors parce que sa scolarité est trop faible. Il est devenu l'un des plus ardeurs promoteurs du retour à l'école de ces gars de 30, 40 et 50 ans.

À la lumière de cet exemple et de plusieurs autres, il fut décidé d'instituer des cours de récupération scolaire. Ces cours doivent débiter ce soir même, à Val d'Or.

Le programme comprendra des cours à l'intention de ceux qui ont un degré de scolarité inférieur à la cinquième année, d'autres à l'intention de ceux qui veulent obtenir leur diplôme de septième année, d'autres enfin pour ceux qui veulent faire leur neuvième année.

Ces cours sont établis en collaboration étroite avec le ministère de l'éducation, qui défrayera notamment les salaires des instituteurs et le coût des livres. La compagnie fait sa part en payant une heure de salaire pour deux heures de cours suivis par un employé, lequel n'a rien à déboursier. La commission scolaire locale apporte également une précieuse collaboration à cette initiative, qui constitue un autre précédent dans le secteur industriel.

Le BAEQ a toutefois déjà lancé des cours de récupération dans le territoire-pilote du Bas St-Laurent.

D'autre part, et en coopération étroite avec le bureau local du Service national de placement, le comité est à même de point un programme de formation professionnelle ou "occupationnelle" qui complètera le premier. Il importe en effet de commencer par la base: un mineur qui aspire à devenir menuisier doit au préalable obtenir quelques notions de mathématiques s'il veut se servir de l'équerre.

Education, formation, ce sont là les deux mots-clés de la grande opération "reclassement" entreprise à Val d'Or, et qui autorise déjà les plus larges espoirs, non seulement pour

les travailleurs de la East Sullivan mais aussi pour tous les autres mineurs de la région, qui suivent avec intérêt les diverses péripéties de cette lutte nouvelle.

Boule de neige

Dans un autre domaine, tout aussi important, quand on songe à quel point le travail souterrain affecte la santé des travailleurs, le cabinet provincial vient d'autoriser le ministre des Richesses naturelles à nommer des experts médicaux chargés d'analyser les examens et clichés radiologiques des ouvriers de la mine East Sullivan. Cette étude pourrait aboutir à des révélations surprenantes: le syndicat des métallos en est pour sa part convaincu.

D'autre part, le comité est à même de point une formule d'indemnité de fin d'emploi.

Et c'est ainsi que s'accomplit une "révolution" qui fait boule de neige. Une entreprise voisine de la East Sullivan a fait savoir d'elle-même au syndicat qu'elle était désireuse de participer à la récupération scolaire et à la formation de ses ouvriers.

Aux mines Queumont et Normetal — où les Métallurgistes ont en négociations avec des filiales de Noranda Mines — les travailleurs demandent l'inclusion dans leur nouveau contrat de travail d'une clause semblable, dite de "reclassement, ou de "fermeture", même si ces entreprises ne prévoient pas fermer leurs usines au moins avant quelques années. Mais le plus vaste empire minier du Québec, celui de la Noranda, ne s'engage pas à déclarer la grève. Sait-on que des professeurs reçoivent comme salaire des montants aussi impressionnants que cinquante dollars, soixante dollars, soixante-dix dollars et parfois davantage PAR JOUR!

Pour ceux-là qui mettent en doute mes chiffres du paragraphe précédent, je les inviterai à faire de simples petits calculs. (Surtout n'allez pas recourir aux services des fonctionnaires du ministère de l'Éducation; leurs machines à

calculer ne sont pas encore en ordre!) Si un professeur gagne neuf mille dollars par année et qu'il travaille 180 jours, ça fait exactement cinquante dollars par jour. Un autre qui gagne dix mille huit cents dollars par année et qui travaille 180 jours, ça fait soixante dollars par jour. Enfin, un troisième qui gagne douze mille six cents dollars par année pour 180 jours de travail, ça fait exactement soixante-dix dollars par jour. Et ainsi de suite.

On me dira que les professeurs ne s'en tiennent pas aux 180 jours de travail. Ils s'occupent de leurs classes en fin de semaine, le soir en semaine, au cours des vacances des fêtes, durant l'été, etc. Peut-être, mais rigoureusement parlant, ils ne sont pas obligés de travailler en dehors de l'établissement scolaire. Combien le font-ils? Voilà le sujet d'une bonne petite enquête royale! Qu'en pensez-vous monsieur le ministre de l'Éducation?

Jean-René Duquette

Cet article inusité donne en effet au comité les attributions suivantes: "déterminer le domaine et le sens des études à entreprendre pour évaluer la somme et l'étendue des problèmes que la fermeture de la mine cause aux employés; établir un système de reclassement de tous les employés licenciés; aider les travailleurs à se trouver un nouvel emploi; mettre à leur disposition les possibilités de compléter leur formation professionnelle; faciliter leur mobilité au cas où des déplacements seraient requis; leur venir en aide dans les diverses difficultés occasionnées par le licenciement et le reclassement; établir un régime d'indemnité de fin d'emploi; établir la somme à être versée et la provenance de cette somme;" etc.

Des centaines de travailleurs de l'Abitibi savent qu'ils perdront leur emploi; plutôt que de s'appesantir sur leur sort, ils sont en train de se forger un avenir meilleur. Ils ont confiance.

Le dialogue n'a pas été lettre morte au concile, reconnaissent les délégués des autres Eglises

CITE DU VATICAN. — La cause de l'unité des chrétiens a fait au concile des progrès incontestables. C'est ce que font apparaître d'une part le message des observateurs délégués des Eglises séparées de Rome invités au concile, qui a été lu samedi devant l'assemblée, et d'autre part le discours que le pape a prononcé le soir à St-Paul-hors-murs au cours de l'office auquel ont participé ces mêmes observateurs.

Dans leur message, les observateurs affirment que le dialogue n'est pas resté lettre morte et qu'ils ont participé véritablement au concile. Ils se disent fermement convaincus que la communion réalisée à l'occasion de "Vatican II" peut s'accroître et s'accroît sûrement. Evoquant les paroles de Jean XXIII, ils louent le Seigneur de ce qu'il a donné aux chrétiens et de ce qu'il leur donnera encore.

Le langage de Paul VI, comme celui des observateurs, aurait été inimaginable avant "Vatican II". Le pape a multiplié les attestations de sentiments de fraternité à l'égard des autres chrétiens et s'est déclaré convaincu que non pas aujourd'hui, certes, mais demain, le problème de l'unité pourra être résolu.

Reprenant les termes employés par Jean XXIII, longtemps avant l'ouverture du

concile, dans un discours qui, à l'époque, ne fut que partiellement publié, Paul VI a reconnu certains "manquements" des catholiques, manquements "dont, et-il dit, nous avons demandé pardon à Dieu et à vous-mêmes".

Paul VI rappelle à ses auditeurs tous les gages qui leur ont été donnés au cours du concile en vue d'aider à la réalisation de l'unité: on a évité toute expression qui ne fût pleine d'égard, on a formulé les textes doctrinaux et disciplinaires de façon à apaiser la voie, aucun anathème n'a été prononcé.

Le souverain pontife a voulu également justifier la position de l'Eglise, mais il l'a fait en termes pleins d'affection. "L'Eglise catholique romaine, a-t-il dit, continuera à penser à vous et à vous suivre. Ne la croyez pas insensible et orgueilleuse si elle sent le devoir de conserver jalousement le "dépot" qu'elle porte avec elle depuis les origines, et ne l'accusez pas d'avoir déformé ou trahi ce dépôt si, au cours de sa méditation séculaire, scrupuleuse et pleine d'amour, elle y a découvert des trésors de vérité et de vie auxquels ce serait une infidélité de renoncer". Il a rappelé la filiation commune issue de l'enseignement de l'apôtre Paul et affirmé que la vérité est "proche de l'amour".

Tout cela a été dit avec une sorte d'humilité qui faisait appel aux sentiments de compréhension et d'affection que le concile a fait naître entre tous les chrétiens.

Le cardinal Léger: Vatican II a été une nouvelle Pentecôte

Le concile Vatican II a répondu aux espérances qu'il avait suscitées, affirme l'archevêque de Montréal, dans une lettre adressée à tous les prêtres, religieux et laïcs de son diocèse.

Dans cette lettre qui a été lue hier dans toutes les

Le cardinal poursuit en disant que "Vatican II n'a négligé aucun des problèmes majeurs qui intéressent les chrétiens... Il faut donc que ces derniers jours de Vatican II soient des jours de vive reconnaissance... Ces derniers jours

seront aussi des jours où il faudra supplier Dieu de nous aider. Car le Concile qui se termine, loin de nous rendre la vie chrétienne plus facile, nous découvre à chacun d'entre nous des exigences et des devoirs."

églises de Montréal, le cardinal Paul-Emile Léger souligne "que le concile, selon le mot audacieux qu'avait employé le pape Jean XXIII et qu'a repris Paul VI, a été une nouvelle Pentecôte".

"Il est certain", dit-il "que toute cette nouveauté que Vatican II introduit dans nos vies bousculera des pensées, des habitudes de vie parfois chères, des routines. Surtout, elle sera une rude épreuve pour le regard souvent trop complaisant que nous portons sur nos vies."

nouvelles qui découleront des réformes commencées au Concile et termine en invitant les fidèles à un Triduum de prières: "Durant les trois prochains jours, qui seront les derniers du Concile, je vous invite, chacun selon son état, à vous unir d'esprit et de cœur, à l'action de grâce et aux prières de demande que l'Eglise tout entière fera monter vers Dieu."

Le prélat décrit les attitudes

L'abstinence du vendredi serait prochainement abolie

CITE DU VATICAN. — Le bruit a couru en fin de semaine que le Saint-Siège s'apprêterait à lever l'obligation pour les catholiques de faire abstinence les vendredis.

Des sources habituellement bien renseignées ont laissé entendre que le pape annoncerait cette nouvelle au cours des cé-

rémonies qui marqueront mardi et mercredi la clôture du concile.

Les informateurs précisent que le pape encouragerait cependant les fidèles à maintenir cette observance en signe de pénitence et de gratitude envers le Christ qui s'est immolé le jour du Vendredi-saint.

lettres au DEVOIR

Salaires et grèves

La vague de grèves ou de menaces de grève que la province de Québec connaît depuis un certain temps dans les maisons d'éducation, les collèges classiques, compris, m'a poussé à me renseigner un peu partout auprès des administrateurs scolaires. Or j'ai été stupéfait d'apprendre que pour les journées de travail durant une année, les professeurs laïcs gagnaient aussi cher que les médecins, les ingénieurs et les avocats. Et pourtant, ceux-ci, à ma connaissance, ne songent pas à déclarer la grève. Sait-on que des professeurs reçoivent comme salaire des montants aussi impressionnants que cinquante dollars, soixante dollars, soixante-dix dollars et parfois davantage PAR JOUR!

Pour ceux-là qui mettent en doute mes chiffres du paragraphe précédent, je les inviterai à faire de simples petits calculs. (Surtout n'allez pas recourir aux services des fonctionnaires du ministère de l'Éducation; leurs machines à

calculer ne sont pas encore en ordre!) Si un professeur gagne neuf mille dollars par année et qu'il travaille 180 jours, ça fait exactement cinquante dollars par jour. Un autre qui gagne dix mille huit cents dollars par année et qui travaille 180 jours, ça fait soixante dollars par jour. Enfin, un troisième qui gagne douze mille six cents dollars par année pour 180 jours de travail, ça fait exactement soixante-dix dollars par jour. Et ainsi de suite.

On me dira que les professeurs ne s'en tiennent pas aux 180 jours de travail. Ils s'occupent de leurs classes en fin de semaine, le soir en semaine, au cours des vacances des fêtes, durant l'été, etc. Peut-être, mais rigoureusement parlant, ils ne sont pas obligés de travailler en dehors de l'établissement scolaire. Combien le font-ils? Voilà le sujet d'une bonne petite enquête royale! Qu'en pensez-vous monsieur le ministre de l'Éducation?

Jean-René Duquette



is opwekkend!

Amsterdam est excitant! "La Ronde de Nuit" de Rembrandt au Rijksmuseum... les orgues de Barbarie près d'un café pittoresque... Savourez, au Québec, l'ambiance d'Amsterdam: dégustez la XXX, une bière au goût européen. La XXX est une bière différente, d'une couleur plus foncée, d'une saveur plus marquée... une bière brassée au Québec avec du houblon importé d'Europe et du malt séché par un procédé spécial. La prochaine fois, faites une petite randonnée en Europe... avec la bière XXX de Labatt.

XXX

une ancienne marque d'excellence pour une bière du Nouveau Monde.



LA BRASSERIE LABATT LIMITÉE

Un cadeau qui saura plaire à tous

L'ouvrage de:

JEAN PALARDY

LES MEUBLES ANCIENS
DU
CANADA FRANÇAIS

N'attendez pas; la deuxième édition est presque épuisée

LIBRAIRIE

FLAMMARION

1243 UNIVERSITE

866-6381

Pendant le mois de décembre:
ouvert du lundi au vendredi, de 9h. a.m. à 9h. p.m.
Le samedi, de 9h. a.m. à 5h. p.m.

ÉCONOMISEZ \$8.00

sur la

Mallette

Silhouette
Samsonite

de 21"

Ne manquez pas cette
offre spéciale
Ordinairement \$39.50
Maintenant,
seulement \$31.50

Moyennant le prix vraiment
très modique de \$31.50,
vous pouvez vous procurer
une mallette SAMSONITE
aux lignes élégantes et
distinguées. Si vous avez
un cadeau à faire, ou si
vous en avez besoin pour
vous, choisissez donc la
luxeuse mallette pour
les courts séjours.

Disponible en couleurs attrayantes, au choix —
pour hommes et dames

COMPONNETTE
INC.
J. Brassard, prés.

256 est. Ste-Catherine

Centre d'achats Champlain.

7780 est. Sherbrooke

861-9293

351-0800

Une lecture "trop unilatérale" des Écritures a appauvri, voire durci notre morale chrétienne, dit le père Audet

"Nous sommes en présence d'une sorte de blocage"

par Jean FRANCOEUR

"Non, la Bible n'est pas un système. C'est un germe de vie, audacieux, têtue, déconcertant d'inventions, de retours en arrière, d'adaptations imprévisibles et de sûrs cheminements.

"Chaque fois que j'ouvre ce grand livre, après tant d'années, je reçois son défi en plein visage, comme le vent.

"Je vois une vie immense qui cherche encore à naître en moi, autour de moi. Je vois tout un peuple en quête de joie et d'espérance. Je vois l'innombrable famille humaine en quête de Quelqu'un, à qui elle ne sait pas, bien souvent, ou ne veut pas encore, donner un nom."

Cette profession de foi est du père Jean-Paul Audet, dominicain canadien-français, malheureusement trop peu connu chez nous, mais que ses travaux exégétiques placent d'emblée parmi les grands noms de la science religieuse à l'échelon international.

Témoin de vie, si la Bible n'était pas complexe comme la vie, et souvent déroutante comme la vie peut l'être, dit-il également, elle n'intéresserait plus aujourd'hui que "les érudits, lesquels disposent, comme chacun sait, d'une exceptionnelle capacité de résistance à l'ennui qu'ils respirent dans la poussière des documents."

Professeur à l'École biblique de Jérusalem, le père Jean-Paul Audet, o.p., enseigne aussi chez nous, mais en milieu fermé, comme trop de nos théologiens, sans que son enseignement soit facilement accessible à un plus large public.

Il appartient à cette race de théologiens qu'on souhaiterait voir un jour réunis dans une véritable faculté de théologie sur le campus de nos universités.

Auteur d'un monumental ouvrage sur "La Didaché," un document des tout premiers siècles du christianisme, il conserve dans ses cartons une histoire du célibat ecclésiastique qui attend encore son éditeur.

L'École dominicaine de pastorale, conjointement avec les revues "Maintenant" et "Communauté chrétienne," l'avait invité jeudi soir à prononcer une conférence publique sur le thème de "la loi et la conquête de la liberté chrétienne."

Il a choisi de parler de la "morale des moralistes," ce genre littéraire "strictement professionnel," dont il a dit qu'il ne baignait pas "précisément dans une atmosphère exaltante."

Cette morale, à tout de suite souligné le père Audet, fait l'objet de vives critiques venues de divers côtés. On lui reproche son juridisme, son légalisme.

Ces critiques s'autorisent des nouvelles sciences de l'homme: histoire, anthropologie, sociologie, psychologie. Mais elles en appellent également, par-dessus les siècles qui nous précèdent, à la tradition théologique et pastorale de l'Eglise, et notamment à ce premier témoin, tout à fait privilégié: la Bible elle-même.

La morale retrouve les "chemins du concret"

Les réclamations les plus nettes, a-t-il poursuivi, sont d'abord venues des laïcs. Elles n'étaient pas toujours les moins pertinentes, ni non plus les moins perspicaces. Il faut savoir gré à ces laïcs d'avoir eu le courage de soulever et de commencer à résoudre efficacement un certain nombre de problèmes majeurs avec lesquels ils étaient en contact quotidien.

Ils devançaient en cela pasteurs et moralistes insuffisamment sensibilisés à ces problèmes pour y appliquer leur réflexion.

Mais pour être juste la morale avait depuis assez longtemps commencé son auto-critique. Le père Audet est d'avis que cette science, sur nombre de questions particulières, a déjà réussi à se dégager avec une relative aisance de ses anciens modes de pensée. Au-delà des actes elle a finalement atteint des situations.

Ce redressement à lui seul contient d'immenses promesses que nous sommes loin d'avoir épuisées.

La réflexion morale a retrouvé "les chemins oubliés du concret"; elle a commencé à remplacer le vieux étiquetage de l'agir par des appréciations, plus larges, plus nuancées, où la conduite humaine peut de nouveau entendre un appel et reconnaître le lieu d'une inspiration.

"Délivrée de l'obsession de l'acte immédiat, ordinairement plus ou moins réussi, notre liberté retrouvait peu à peu l'espace nécessaire à un authentique projet. La morale retrouvait enfin sa vérité, celle de l'oeuvre à faire, requérant par là-même une ample et juste liberté d'initiative," a dit le père Audet.

Mais pour le conférencier, la partie n'est encore qu'à moitié gagnée.

Il est peu rassurant, a-t-il dit, de constater que notre morale, celle qui s'enseigne encore dans nos écoles de théologie, celle qui atteint encore la communauté chrétienne à travers le service pastoral, celle qui commande encore la plupart des attitudes et des réactions spontanées de notre milieu; cette morale-là n'a pas encore réussi à renouveler ni sa perception de la réalité, ni son inspiration, ni son style.

Des moralistes, et du plus haut vol, nous ont proposé des essais de réalisations, mais il ne semble pas que ce qu'ils nous ont offert jusqu'ici réponde à l'attente de notre époque.

"En réalité, c'est nous qui sommes étroits"

Personnellement, dit le père Audet, j'ai plutôt l'impression que nous sommes devant un blocage et que ce blocage tient à un postulat, à savoir: le bien ne sera jamais mieux servi que par l'obligation et l'obligation elle-même ne sera jamais mieux servie que par la loi.

Ce postulat cherche à s'appuyer sur l'exemple de la Bible: on évoque ainsi les "exigences" de l'Alliance, puis les "exigences" de l'Evangile; on parle même de la "loi du Christ."

Mais est-il si vrai que la Bible nous enferme "dans le cercle du commandement, de la loi, et de l'obligation"? Le père Audet se permet d'en douter; il y a, selon lui, dans les Écritures, des terres que la liberté chrétienne se doit à elle-même de reconquérir, s'il est vrai qu'elle les a aujourd'hui perdues.



On a trop souvent fait de la Bible un système, un moule pour fabriquer des élus en série. En réalité, "c'est nous qui sommes étroits et qui cérons à la tentation de ramener toutes choses à la mesure de notre étroitesse."

"Il y aura plus de diversité dans la Résurrection que nos esprits inquiets de leurs normes ne pourront jamais en discerner parmi nous," a dit le conférencier.

Selon le père Audet, il s'agit-là d'une histoire qui remonte loin dans notre passé. De la Bible, nous n'avons retenu que "la loi et les prophètes," et cette lecture "préférentielle, sinon unilatérale," s'est soldée pour nous par un appauvrissement considérable. "Je crois même, en ce qui concerne les valeurs morales, qu'elle nous a durcis," a dit le père Audet.

Il dit encore: "Dans ce domaine, celui de la morale, notre archétype, le seul pratiquement, c'est la loi, dont nous aimons à retrouver le témoin essentiel dans le décalogue."

"La Bible nous offrirait cependant un second archétype: celui de la sagesse. Nous nous en sommes plus ou moins désintéressés."

A son avis, si nous avions retenu cette sagesse, nous serions moins démunis devant les multiples et importantes découvertes des sciences de l'homme. Equilibrés en profondeur par les sages d'Israël, nous serions restés plus sensibles à l'expérience, plus libres du même coup d'obéir aux indications des faits, comme au mouvement de l'histoire.

Ce que nous attendons, c'est une morale-levain

"Nos hésitations, nos craintes, nos refus, nos lassants compromis devant des problèmes comme ceux du mariage en disent long sur la sorte d'incapacité de nous mouvoir," a dit le conférencier.

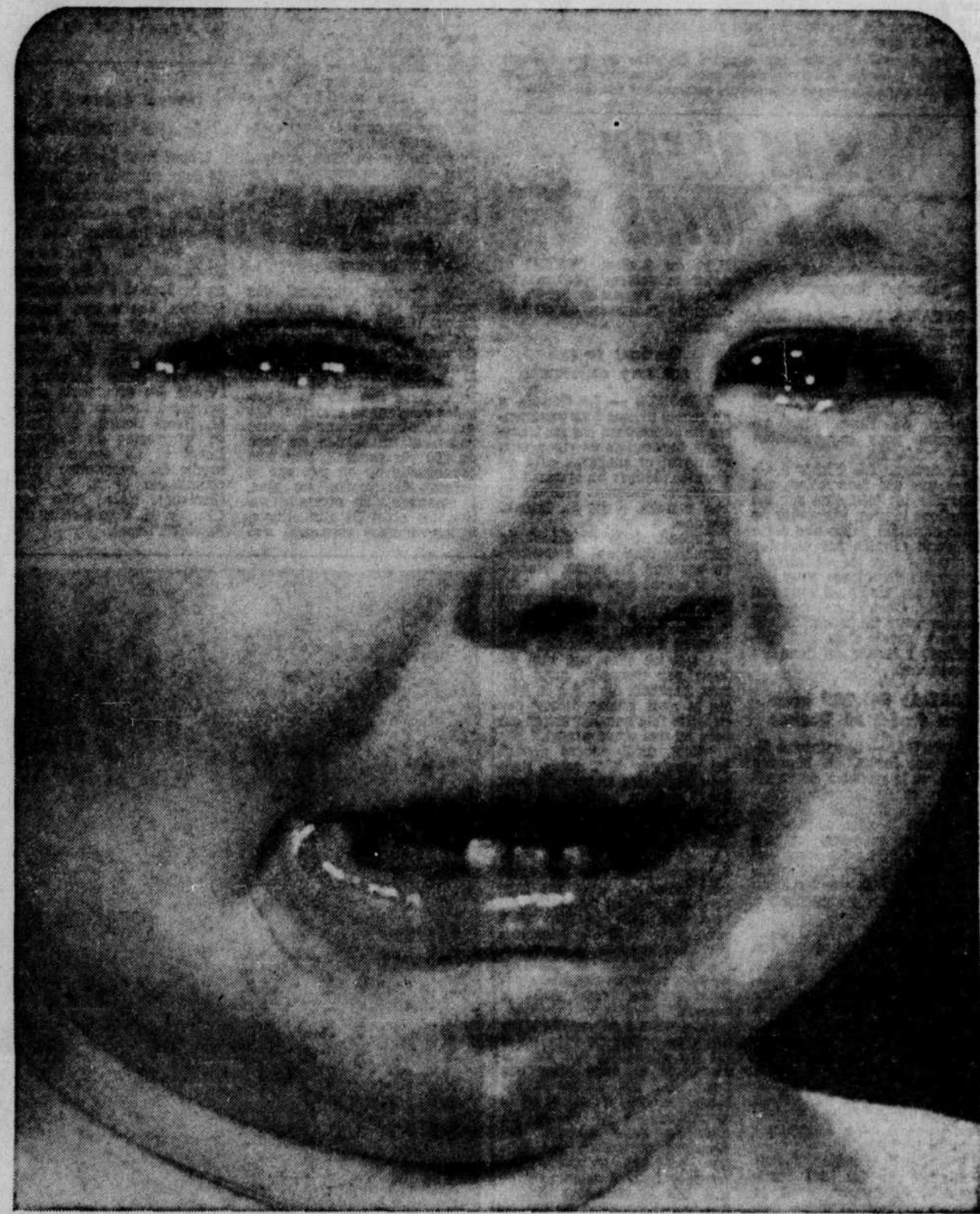
Nous avons mis le meilleur de notre confiance dans la loi qui était pour nous notre sécurité. Mais nous découvrons aujourd'hui que cette sécurité, pour qu'elle soit réelle, exige également la liberté.

Le malheur est que cette liberté, qui nous conduirait aux solutions neuves, sans nous donner en même temps l'impression de trahir, nous ne savons plus guère où la prendre. Pour être libres, il nous faudrait un peu plus de cette sagesse de l'antiquité juive, qui n'est plus maintenant qu'un vague souvenir à la surface de notre pensée.

"Ce qui s'annonce, dans les bouleversements et les remises

en question actuelles, c'est une morale chrétienne qui se sentira authentiquement prête à s'appuyer de préférence sur la liberté que sur le commandement, sur la création que sur la soumission.

"Ce que nous attendons, c'est une morale-levain, et il est exaltant pour un chrétien de travailler à la conquête de cette liberté-là," a conclu le père Audet.



"Ne pleure pas, petite fille..."

Un jour tu seras plus grande et peut-être te permettra-t-on de garder cette fois un petit chien comme moi. Tu es encore trop jeune pour te charger de moi — et on n'est pas prêt à répondre à toutes mes petites exigences. C'est pourquoi je ne peux rester avec toi.

J'ai été heureux chez toi pendant ces quelques semaines. Peut-être sera-ce la seule période de bonheur que j'aurai connue de toute ma vie, moi qui ne demandais qu'à te vouer mon affection.

Je n'oublierai pas la chaleur de tes bras, la joie que je percevais dans ta voix, quand tu me parlais. C'est cela, la joie de vivre, pour un enfant et son petit chien. J'étais heureux. Je t'aimerai toujours, petite fille, autant que tu m'as aimé.

Maintenant, je serai abandonné et j'irai de maison en maison. Il est possible que, un jour, je trouve quelqu'un comme toi qui désire vraiment me garder et une famille qui voudra de moi — mais si cela doit arriver, je me rappellerai, aussi longtemps que je le pourrai, les jours de bonheur que nous avons vécus à l'occasion de la Noël.



Ne brisons pas le cœur d'un enfant en lui donnant, comme cadeau de Noël, un petit chien ou un petit chat qu'il n'aura pas la liberté de garder. C'est cruel de condamner une pauvre bête à errer de maison en maison, d'abandon en abandon. Vérifions d'abord si notre cadeau sera le bienvenu. Soyons bons pour les animaux qui ne demandent qu'à s'attacher à quelqu'un.

Conçue et publiée à titre de service public par Steinberg Limitée

STEINBERG
pense à vous

SPCA

La Société Canadienne de Protection des Animaux

C'est entendu...

le Canadian Club est le premier whisky du monde.
Mais vous avez des amis qui préféreront un scotch Ballantine,
un gin Crystal
ou même une boisson gazeuse.

Vous serez à la page
si vous offrez à chacun ce qu'il désire.

Et c'est le moment d'offrir à chacun ce qu'il désire...

N'est-ce pas là l'esprit des Fêtes?

HIRAM WALKER & SONS LIMITED, WALKERVILLE, ONTARIO

M. Winters: l'âge de voter devrait être porté à 18 ans

BANFF — M. Robert Winters qui certains pressentent à la succession de M. Pearson comme chef du gouvernement, a déclaré samedi que l'âge de voter devrait être réduit de 21 à 18 ans.

M. Winters qui s'adressait à un groupe de partisans libéraux d'Alberta estime que la participation des jeunes à la vie politique du pays "canalisera leurs énergies".

Elu au dernier scrutin dans Toronto York West après une absence de plusieurs années, il a affirmé d'autre part que la pauvreté ou la modeste de moyens ne doivent pas constituer un obstacle aux traitements médicaux, tout comme à l'éducation.

"Cela veut dire l'enseignement gratuit, si nécessaire, l'assurance-maladie, l'assistance aux vieillards et le régime de retraite", a déclaré M. Winters.

Le député a également suggéré la mise au point d'une politique sélective d'immigration pour compenser l'exode des cerveaux canadiens vers l'étranger, notamment les États-Unis.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

La rotation, un principe dangereux

OTTAWA, P.C. — Les hôpitaux qui obligent tous les membres de leur personnel médical à travailler à tour de rôle dans les services d'urgence adoptent-ils une orientation dangereuse, a déclaré hier le secrétaire général de l'association canadienne pour la protection de la médecine.

Le docteur T.L. Fisher a déclaré que son association, qui conseille les médecins sur les questions légales, s'inquiète de cette situation parce que cette politique adoptée par certains hôpitaux oblige les médecins à accomplir des tâches pour lesquelles parfois ils ne sont pas qualifiés. C'est le cas en particulier pour les médecins qui se sont formés dans une spécialisation étroite ou dans les laboratoires.

ARDA: \$41.000 pour des études au Québec

OTTAWA. — Le ministre fédéral des forêts, M. Maurice Sauvé, et le ministre de l'agriculture et de la colonisation du Québec, M. Alcide Courcy, annoncent la mise en oeuvre, au Québec, en vertu du programme ARDA, de deux entreprises dont les frais s'élèveront à \$41.000, que les deux gouvernements assumeront à parts égales.

Il en coûtera \$25.000 pour l'étude de l'exploitation des scieries de l'est du Québec afin de déterminer quels sont les facteurs économiques liés à l'exploitation forestière et d'établir des normes visant la construction et l'exploitation de nouvelles scieries dans la région. Grâce à une autre étude, dont les frais seront de \$16.000, on sera en mesure de juger de l'opportunité d'établir une usine à pâte mécanique dans la Gaspésie.

Les deux enquêtes seront conduites par des ingénieurs-conseils, de concert avec le Bureau d'aménagement de

A travers le Québec

Travaux publics à St-Jean-Port-Joli et Petite-Madeleine

OTTAWA. — Le ministre fédéral des travaux publics vient d'annoncer l'octroi d'un contrat de \$24.990 pour la construction d'un bureau de poste à St-Jean-Port-Joli, dans le Bas du fleuve. Le contrat a été accordé à Hermès-Gilbe Deschênes, du même endroit. Le ministre a également annoncé l'octroi d'un contrat de \$99.215 pour l'agrandissement du quai de Petite-Madeleine en Gaspésie. Le contrat a été accordé à McMullen et Gagnon Inc., de Matane.

Les optométristes et l'assurance-maladie

QUÉBEC. — Le Collège des optométristes de la province de Québec a formé une commission d'enquête et de recherche chargée d'étudier les modalités d'intégration des services visuels dans le futur programme d'assurance-maladie. Le responsable de cette commission, le Dr Claude Gagneau, est actuellement en Europe où il doit étudier plusieurs systèmes en vigueur dans différents pays. Les conclusions de ses recherches feront l'objet d'un mémoire que le Collège entend soumettre aux autorités gouvernementales.

L'Ecole de Conduite LAUZON

vous prépare rapidement aux examens du PERMIS DE CONDUIRE :

- A) Examen écrit sur le code de la route
- B) Examen écrit sur la signalisation
- C) Examen au volant

Quatre bureaux :

OUEST : HU. 4-1131 NORD : DU. 1-2504
EST : LA. 6-1633 CARTIERVILLE : FE. 4-6011
LEONARD LAUZON, président

la vie syndicale

Enquête sur la pauvreté

Le Conseil du travail de Montréal, à l'occasion de son 80e anniversaire, communiquera jeudi les résultats d'une enquête sur la pauvreté dans la région. L'enquête a été dirigée par M. Emile Gosselin, professeur titulaire au département des relations industrielles de l'université de Montréal.

Fin de la grève à Contrecoeur

Les travaux ont repris hier soir à la laminerie de la Dosco à Contrecoeur, après l'acceptation d'une entente qui a mis fin à la grève des 160 employés, jeudi soir. La Dosco et les Métallurgistes unis d'Amérique ont accepté de prolonger l'ancienne convention jusqu'au milieu de 1968, compte tenu d'une augmentation graduelle qui portera le salaire horaire minimum de \$1.85 à \$2.28 d'ici là.

Convention dans la vente

Le Syndicat national des vendeurs de la compagnie Stuart (CSN) a signé une convention collective d'une durée de deux ans et demi, qui accorde aux vendeurs - livreurs une commission de 8,5 p.c. sur le volume des ventes effectuées pendant la semaine. Les vendeurs-livreurs sur la route recevront un salaire de base de \$90 par semaine, plus une commission de un p.c. sur le volume des ventes. De plus, la compagnie absorbera les comptes accordés aux clients, et les vendeurs recevront une

allocation quotidienne de \$5 à \$10. Un régime d'assurance de-travail principalement par la compagnie accordée aux vendeurs et aux autres employés de 60 à 100 p.c. du salaire en cas de maladie, pendant 14 semaines.

Le régime des rentes

Une assemblée de la Fédération canadienne des employés des services publics (CSN) aura lieu jeudi et vendredi à Montréal, pour discuter principalement du régime des rentes et de ses implications sur les régimes privés de retraite.

Nouvel exécutif à la Société d'archéologie

L'abbé René Lévesque, auteur de deux volumes sur l'archéologie et organisateur des fouilles de Baie - Ste - Catherine, Isle-aux-Bois, Batiscan, Lac Albanel, Sept-Îles, Mingan et Brompton, a été élu président de la Société d'archéologie de Québec. Les autres membres de l'exécutif sont Paul-André Fournier, dont les activités dans le domaine de l'archéologie sont plutôt centrées sur l'étude des documents se rapportant à l'endroit des fouilles; M. Henri Dorion, de l'Institut de géographie de l'université Laval; et du centre d'études nordiques, secrétaire; quatre conseillers: le R. P. Claude Chagnon, c.s.v., Mlle Louise Cloutier, M. Yves Carlier et M. Patrick Plumet.

Les officiers commencent à quitter le travail sur les navires des Grands lacs

La Guilde de la marine marchande (CTC) a cessé de négocier avec l'Association des armateurs des Grands lacs, samedi, après que les officiers de pont de cinq navires eurent quitté leur poste, contrevenant ainsi à une recommandation de leur syndicat. Les négociations avaient été entreprises la veille aux bureaux du conseil de tutelle des marins canadiens, pour empêcher les 500 officiers de donner suite à leur menace de quitter le travail pour protester contre le refus des armateurs de signer une nouvelle convention. La dernière est expirée depuis le mois de mai.

Un porte-parole du syndicat a déclaré que les négociations ne sont pas rompues, mais que le syndicat ne pouvait accepter l'ultimatum des armateurs qui ont exigé que la Guilde garantisse le retour au travail des officiers.

La situation est compliquée par le fait que les officiers, qui ne représentent qu'un peu moins de la moitié des membres de la Guilde, ne font pas la grève à proprement parler. Ils ont simplement démissionné en bloc, donnant aux armateurs un avis de 48 heures. La Guilde a réussi à empêcher la plupart d'entre eux de donner suite à leur démission, sauf ceux qui ont quitté leur poste samedi.

Le problème qui se pose maintenant pour la Guilde est de décider si elle passera à la grève formelle le 9 décembre, date à laquelle elle pourrait légalement le faire car il se sera écoulé sept jours après

la remise du rapport d'un tribunal d'arbitrage sur le conflit. Le rapport d'arbitrage a été rendu public jeudi, et il recommande aux armateurs d'accorder les mêmes augmentations de salaire (17 pour cent pour une période de trois ans) que la compagnie Upper Lakes Shipping, qui ne fait pas partie de l'Association des armateurs, et qui a signé une convention séparée avec la Guilde. Le rapport a cependant déclaré illégale une clause de cette

dernière convention, selon laquelle la Guilde ne devait pas signer de convention accordant des avantages moindres.

La semaine dernière, le président du Conseil du travail du Canada, M. Claude Jodoin, a accusé les armateurs de mauvaise foi en voulant retarder le règlement du conflit jusqu'après la fermeture de la saison de la navigation.

À Québec, la Fraternité des manutentionnaires de fret (CTC - FTQ) a pris un vote de

grève le semaine dernière, qui pourrait paralyser les activités du port à compter du 10 décembre. Le contrat de travail est expiré depuis le 15 avril. Les membres de la Fraternité demandent des augmentations de salaire de 65 cents l'heure pour une convention d'un an.

21e anniversaire du syndicat des journalistes de Montréal

Le Syndicat des journalistes de Montréal, qui groupe les employés des salles de rédaction de La Presse, du Devoir, de La Patrie et du Petit-Journal, a célébré samedi son 21e anniversaire de fondation. Ce fut l'occasion pour le président général de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, de rappeler le rôle que le syndicalisme peut jouer dans la transformation des structures sociales.

Le président du Syndicat, M. Manuel Maitre, a annoncé la création prochaine d'un embryon d'école de journalisme, à l'université de Montréal. Il s'agirait d'un programme spécial de l'extension de l'enseignement, à l'intention des journalistes.

Le conseiller municipal Fernand Drapeau, représentant le maire de Montréal, a invité les journalistes à ne pas perdre le sens de l'individualité, malgré la force collective que représente leur syndicat.

Deux représentants du Syndicat de La Tribune de Sherbrooke, qui est en grève depuis le 14 octobre, ont assisté à la fête qui avait lieu au restaurant Hélène-Champlain: le président Jacques Lemoine et le journaliste Yvon Rousseau. Le président de la Fédération de l'imprimerie et de l'information, M. Gérard Picard, a invité les journalistes à appuyer les grévistes de La Tribune, pour lesquels une collecte a eu lieu.

la vie universitaire

Une hausse de 12 p.c.

PARIS. — Environ 410.500 étudiants se pressent aux portes des universités françaises cette année, soit 43.500 de plus que l'an dernier. Les grandes écoles, pour leur part, comptent 40.000 élèves, dont la moitié sont également inscrits dans les facultés. Cette hausse de 12 p.c. dans les effectifs est due à l'arrivée dans l'enseignement supérieur des classes nombreuses d'après-guerre; elle doit se poursuivre jusqu'en 1972, alors que les universités accueilleront près de 800.000 étudiants. Cette année, 137.000 étudiants sont inscrits en lettres (une hausse de 11 p.c.), 129.000 en sciences (14,5 p.c.), 83.000 en droit (12,5 p.c.), 47.300 en médecine (7 p.c.) et 14.200 en pharmacie (12,5 p.c.).



Vous souvenez-vous comme il vous était facile de communiquer avec quelqu'un quand vous étiez enfant?

Vous aviez un ami. Vous lui parliez. Vous lui racontiez des tas de choses. Il vous comprenait toujours.

Mais nous grandissons. Et nous apprenons que les communications ne sont pas aussi faciles.

Nous apprenons aussi que la bonne marche des affaires est subordonnée aux bonnes communications. (Que de clients déçus par des commandes transmises trop tard.)

Un grand nombre de gens nous demandent de les aider à résoudre leur problème de communications. Qui sommes-nous? Les Télécommunications Canadien National, Canadien Pacifique.

Le ministère des Transports a demandé notre aide. Il désirait un système rapide et précis permettant aux stations météorologiques canadiennes l'échange de renseignements.

Nous avons installé un système de téléscripteurs et de fac-similés.

Les stations météorologiques du Canada reçoivent maintenant simultanément les renseignements écrits et les graphiques sur le temps.

Une société de l'industrie électronique a demandé notre assistance.

Pouvait-elle faire ses commandes à un rythme accéléré capable de réduire le stockage onéreux de milliers de pièces?

En effet. La réponse est dans notre système de télécommunications Télex. Le Télex transmet instantanément les commandes imprimées, fournit une copie dactylographiée de chacune, accélère la production et diminue les frais d'entreposage.

360 entreprises de l'industrie électronique utilisent maintenant le Télex. Nous pouvons peut-être vous aider? Peut-être pourriez-vous réduire vos

frais d'exploitation au moyen du Télex? Ou avec votre propre système de téléscripteurs? Ou à l'aide d'un procédé de communication automatisé que nous appelons le traitement intégré des données? Ou encore en combinant ces services ou d'autres que nous mettons à votre disposition?

Ou peut-être croyez-vous que vous

n'avez pas de problème de communication? (En êtes-vous sûr?)

Communiquez avec nous. Postez-nous ce coupon. Nous serons heureux de vous faire parvenir gratuitement notre brochure en couleurs de 16 pages concernant les télécommunications. Et nous vous enverrons aussi un spécialiste des communications, si vous le désirez.

M. J. G. McDaniel, directeur général des ventes
Télécommunications CN-CP, 151 ouest, rue Front, Toronto, Ont.

D-4F

☐ Veuillez me faire parvenir des renseignements gratuits sur les télécommunications.

☐ Je sollicite aussi la visite d'un spécialiste des télécommunications.

NOM _____ TITRE _____ COMPAGNIE _____

ADRESSE _____ VILLE _____ PROVINCE _____

CANADIEN NATIONAL **TÉLÉCOMMUNICATIONS** CANADIEN PACIFIQUE

ELLES ASSURENT L'EFFICACITÉ DES ENTREPRISES

René Lévesque: priorité absolue aux "mal pris" et, au premier rang, les enfants exceptionnels

par Jules LEBLANC

Le ministre de la famille et du bien-être social a répété samedi soir que le domaine social revêt le caractère d'une "urgence absolue" présentement à Québec. Mais il a précisé qu'à l'intérieur du domaine social, les gens "mal pris" constituent des "priorités absolues" et que parmi les "mal pris", ce sont les jeunes qui viennent au premier rang. M. René Lévesque a invité fortement tous les spécialistes de l'enfance exceptionnelle et tous les parents qui ont des enfants physiquement, mentalement ou socialement handicapés, à unir leur force au plus tôt de façon à créer au Québec une seule voix, un seul "lobby", en faveur de l'enfance exceptionnelle. Il a ajouté qu'il n'y a pas de solutions aux problèmes sociaux du Québec si on ne confie pas d'abord à l'Etat des responsabilités qui sont présentement assumées par le secteur privé.

M. Lévesque s'adressait à plus de 500 personnes qui assistaient au banquet qui a marqué le 3e congrès annuel du Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle. Un millier de personnes se sont inscrites à ces assises qui ont débuté vendredi soir à l'hôtel Reine Elisabeth et ont pris fin hier après-midi, sous le thème général: "L'éducation de l'exceptionnel".

En conclusion de son discours, après avoir insisté sur la nécessité de créer un "lobby" de l'enfance exceptionnelle dont l'un des rôles consisterait à être le chien de garde des objectifs à atteindre dans ce domaine, le ministre a affirmé que ces objectifs peuvent se ramener à un seul.

Il a précisé: "Dans ce très vaste et très complexe ensemble des questions sociales, une des questions les plus cruciales et la plus longtemps et la plus scandaleusement négligées, celle de l'enfance exceptionnelle, exige que nous lui consacrons tous les efforts, tous les talents, tous les moyens et toute l'efficacité collective dont nous pouvons disposer. Autrement dit, tous les handicapés d'une société qui se dit moderne et qui se veut évoluée sont et doivent être de plus en plus des priorités absolues. C'est pour eux que ça presse, beaucoup plus que pour les constructeurs... Parmi cette priorité absolue des gens mal pris, il n'y en a pas de plus pressée que celle des jeunes."

Notant que c'est une priorité qui ne peut pas attendre, il a ajouté: "Nous n'avons pas le droit de prendre ça doucement, de prendre ça comme une routine."

ÇA PRESSE...

M. Lévesque a affirmé qu'une des choses essentielles dont une société qui a les moyens de le faire — comme c'est le cas pour le Québec — aura à répondre, c'est la façon dont elle s'est occupée des "mal pris" et en particulier, des enfants exceptionnels.

Il a rappelé que les deux principales recommandations de la Commission Parent au sujet de l'enfance exceptionnelle demandaient qu'on assure une éducation complète à tous les enfants handicapés, compte tenu de leurs capacités, et qu'on oblige les commissions scolaires régionales à pourvoir à l'éducation des enfants handicapés de leur territoire jusqu'à la fin du niveau secondaire.

"Il est évident que ça presse et que ça presse à l'échelle de la province", a commenté M. Lévesque. Il a ajouté que les trois ministères provinciaux concernés (éducation, santé, famille et bien-être) travaillent présentement "de concert et d'arrachepied pour mettre au point les moyens de réaliser ces recommandations essentielles du rapport Parent".

Soulignant que, dans cette province où l'éducation est un droit pour tous, les parents d'enfants exceptionnels sont obligés de payer très cher, non seulement pour corriger les handicaps physiques, mentaux ou sociaux de leurs enfants, mais aussi pour assurer leur éducation, M. Lévesque a continué: "On essaie de corriger cela le plus vite possible. On entend accélérer et universaliser au plus tôt l'accessibilité officielle de l'éducation, pour les enfants exceptionnels comme pour les autres. Ces mesures indispensables qui doivent être prises, elles ne relèvent pas de la charité mais de la plus simple et tardive justice sociale."

Ces mesures sont rentables économiquement parce qu'elles permettent à ces jeunes de gagner leur vie et de payer des impôts et parce qu'elles permettent d'économiser tout ce que la société devrait dépenser pour les "entretenir dans l'inutilité" à-t-il poursuivi. Mais elles offrent en plus une rentabilité humaine.

Notant que les richesses naturelles sont importantes pour une nation mais que les richesses humaines, leur développement et leur utilisation au maximum, le sont encore plus, M. Lévesque a affirmé qu'il est plus important de transformer les enfants exceptionnels en des êtres rentables, — au lieu d'en faire des "rebutis", comme on l'a fait jusqu'ici — que de découvrir des diamants ou de l'or grâce à la Société québécoise

d'exploration minière (SOQUEM) qui a été fondée récemment. Le développement maximal des ressources humaines est un souci nouveau au Québec et il est parmi les plus féconds que la province ait.

UN PLAN D'ENSEMBLE

Insistant sur la nécessité de connaître l'ampleur exacte et détaillée du problème de l'enfance exceptionnelle au Québec, ainsi que la multiplicité et la diversité des besoins, M. Lévesque a souligné l'importance d'établir un plan d'ensemble rationnel, de préparer une feuille de route afin de savoir où l'on va et de suivre cette feuille de route. Ce rôle incombe à l'Etat et seul l'Etat peut assumer ce rôle. Mais ce rôle, l'Etat ne peut pas le jouer seul: il lui faut la collaboration de tous les spécialistes, groupements et individus intéressés.

M. Lévesque s'est donné des gens et des groupes trouvent encore abusif que l'Etat veuille verser l'emploi des fonds publics dans des organismes privés qui sont subventionnés par lui, alors que l'Etat est comptable vis-à-vis de la population. Certaines agences sociales retirent 90 p.c. de leurs revenus du trésor provincial, a-t-il indiqué. Il n'y a pas moyen d'établir un plan d'ensemble sans ce contrôle des fonds publics, a-t-il ajouté.

"Si on veut trouver des solutions et trouver des moyens d'appliquer ces solutions, a-t-il continué, dans le domaine de l'enfance comme dans tout le domaine social, il faut transférer à l'Etat une foule des responsabilités qui étaient jusqu'ici privées. L'Etat a le droit et le devoir d'établir un plan d'ensemble collectif, mais il ne doit pas le faire seul."

"Dans le domaine social, on est porté à faire avec l'Etat comme on a fait avec l'Eglise et à dire: s'il veut s'embarquer là-dedans, qu'il s'arrange tout seul avec le paquet."

Cela pourrait être catastrophique.

M. Lévesque a en outre souligné qu'en dépit d'une foule de dévouements, d'une foule de consciences individuelles éveillées, le Québec a un trou béant à combler dans le domaine social. Il se fait beaucoup de choses, mais elles semblent dispersées, parfois même contradictoires. Dans les organismes, il y a des éléments dangereux de confusion, de contradiction, d'hostilité qui, malgré le dévouement, peuvent paralyser beaucoup d'efforts.

Tous les handicaps forment un ensemble dont chaque catégorie est importante mais dont aucune n'est plus importante que l'autre.

CREER UN "LOBBY"

Invitant implicitement mais clairement les organismes et les spécialistes du domaine de l'enfance exceptionnelle à cesser de tirer chacun la couverture de leur côté, le ministre a souhaité que tous les spécialistes et tous les parents se réunissent, se donnent même une vue d'ensemble du problème et surtout qu'ils se donnent une seule voix, qu'ils forment un seul groupe de pression, un "lobby" unique pour l'enfance exceptionnelle, en vue d'obtenir une solution d'ensemble.

Ils pourraient ainsi exercer un poids unifié, une pression qui serait unique, rationnelle et réfléchie. Cette pression s'exer-

L'enfant exceptionnel pose un défi constant aux sociétés occidentales

L'enfance exceptionnelle est une richesse pour la civilisation occidentale, a affirmé M. l'abbé Paulhus à la séance d'ouverture qui s'est déroulée en fin de semaine à Montréal. "Il devient de plus en plus clair que la principale richesse que l'enfant exceptionnel apporte à notre civilisation, c'est un défi de tous les jours nécessaire à notre maturation d'adulte", a expliqué le vicedoyen de la faculté des sciences de l'éducation.

"L'enfance exceptionnelle, a-t-il précisé, nous force à chercher des moyens d'aider un être humain à dépasser son déficit pour favoriser l'intégration de celui qu'on avait peut-être condamné à l'inertie, à l'impuissance et à la dépendance définitive, au sens où il constitue un poids mort pour la société. Bref, l'enfant exceptionnel est devenu dans notre monde occidental le défi constant à notre maturité d'éducateur. Notre conception et notre attitude devant l'enfance exceptionnelle sera l'indice de la maturité de notre civilisation. C'est là la grande richesse qu'il nous apporte".

L'abbé Paulhus a en outre affirmé: "Un pays en voie de développement ou économiquement faible pourrait être dispensé de pourvoir aux besoins exceptionnels et extraordinaires des enfants qui intéressent notre congrès (c'est-à-dire les enfants handicapés physiquement, mentalement et socialement). Il nous serait difficile de faire grief à un pays d'Extrême-Orient ou d'Amérique latine de vouloir commencer par l'éducation des enfants normaux. Mais si nous considérons le niveau de vie des pays nord-américains et si nous sommes conséquents avec nos ambitions de culture et de civilisation, les moyens extraordinaires que nous mettrons au service de l'enfance exceptionnelle seront le témoignage de cette culture et de cette civilisation. C'est parce que nous avons la conviction d'avoir atteint un haut degré de vie culturelle et de vie économique

que nous acceptons le vrai chemin, et raison de plus, s'il paraît au premier abord être le plus difficile, face aux problèmes de l'enfance".

Développant la thèse de sa conférence: "L'enfance exceptionnelle, richesse de notre civilisation occidentale", l'abbé Paulhus a souligné que l'enfance exceptionnelle est une richesse par "sa rentabilité possible". Sa rentabilité économique (salaire gagné, impôts payés, etc.) bien sûr, mais aussi sa rentabilité sur un plan plus spirituel: par ce qu'il apporte aux autres et par la place qu'il occupe dans la société.

"C'est encore la richesse de l'enfance exceptionnelle que de nous avoir fait découvrir des moyens extraordinaires d'éducation ou de réadaptation", a-t-il continué. Rappelant que les méthodes actives lancées par Montessori et Decroly étaient à l'origine réservées aux enfants qui souffrent de handicaps physiques, mentaux ou sociaux, il a ajouté: "Lorsque l'on fait appel aux méthodes actives en faveur de l'enfant exceptionnel, on ne fait que lui restituer ce qu'il a donné au monde de l'éducation."

En conclusion, l'abbé Paulhus a affirmé: "L'enfant exceptionnel constitue une richesse en Occident pour le vingtième siècle. Les méthodes nouvelles lui doivent leurs premières expérimentations. La recherche scientifique pour toute l'enfance a commencé chez lui. L'équipe multidisciplinaire a évolué autour des problèmes qu'il nous a apportés. Les méthodes extraordinaires d'éducation sont presque devenues des moyens ordinaires à cause de lui. Enfin, l'amour humain et la charité chrétienne ont rencontré la science dans sa maison."

Travail d'équipe

Le conférencier a en outre souligné que "l'équipe multidisciplinaire", c'est-à-dire qui groupe des spécialistes de plusieurs disciplines: est aujourd'hui essentielle au travail d'éducation spéciale. Il a cependant noté le danger qu'elle présente, à savoir: qu'une profession cherche à dominer les autres professions, et situe le rôle de l'éducateur spécialisé au sein de cette équipe.

"Aujourd'hui, a-t-il déclaré, l'éducateur spécialisé, s'il ne peut pas réclamer la part du lion dans la recherche scientifique, se voit néanmoins confier les enfants, de sorte que les recherches des autres professionnels risquent de ne reposer sur rien, si l'éducateur n'est pas situé au carrefour des autres disciplines et ne figure pas, avec sa compétence spécifique, comme la cheville ouvrière de toute une équipe décidée à mettre ses connaissances et sa compétence au service de l'enfant. Tant qu'il s'agit de recherche et de progrès scientifique, chaque discipline doit travailler avec ses moyens. Lorsqu'il s'agit de l'enfant lui-même, ce dernier demeurera finalement le perdant, si chaque profession veut l'utiliser pour dominer l'autre profession."

L'abbé Paulhus a continué: "Si l'éducateur spécialisé est situé au carrefour de la rééducation, il a constamment be-



rait d'une part sur l'opinion publique pour qu'elle prenne vraiment conscience du problème, d'autre part "sur l'Etat lui-même qui a toujours besoin de se faire pousser dans le dos". Il a ajouté: "C'est une priorité qui ne peut pas attendre. Arrangez-vous pour qu'on ne l'oublie pas!"

Il existe dans ce domaine des besoins terriblement pressants et diversifiés, dans lesquels il faut mettre de l'ordre: besoins en institutions spécialisées, modernes et bien équipées, besoins en services (prévention, réadaptation, etc.), besoins en hommes compétents, particulièrement en travailleurs sociaux et en éducateurs spécialisés. Sans des professionnels assez nombreux et compétents, a précisé M. Lévesque, même avec le plus beau plan du monde, il n'y aura rien à faire.

On suggère la grève générale en Ontario

STE-CATHARINES—Un chef syndical a suggéré à la Fédération des travailleurs de l'Ontario d'ordonner la grève générale pour forcer le règlement de la grève des typographes des trois quotidiens de Toronto, et celle des employés de la compagnie British American Oil. La grève des typographes depuis le 9 juillet 1964, mais les journaux ont continué à publier comme avant. La grève des employés de la BA dure depuis le 15 septembre dernier, et le personnel de direction assure le maintien de la production.

La suggestion d'une grève générale a été faite par le président de la section 199 des travailleurs unis de l'automobile (CTC), M. Gordon Lambert, qui explique que l'automatisation ne doit pas servir de prétexte aux employeurs pour mettre les travailleurs à pied un à un.

Mardi, le syndicat des industries chimiques, pétrolières et atomiques a rejeté les offres de la BA aux employés des trois raffineries de Moose Jaw en Saskatchewan.

M. Keith Hunchuk, porte-parole du syndicat, a déclaré que l'offre était inférieure à l'augmentation de 35 cents l'heure obtenue récemment par les grévistes de la Colombie-Britannique.

Le syndicat a aussi rejeté par un vote de 105 contre 3, un nouveau système de promotions. Des offres semblables matin par les grévistes de Saskatchewan ont été rejetées mercredi.

M. Arne Nilsson, président du comité de négociations du syndicat de Moose Jaw, a déclaré que les négociations se poursuivront probablement cette semaine.

soin de confronter ses découvertes avec les recherches des psychologues, des psychiatres, des pédiatres et des travailleurs sociaux. Et d'autre part, le travail de ces spécialistes devient stérile sans l'apport de l'éducateur.

Hier midi, au banquet de clôture du congrès, un spécialiste venu spécialement d'Europe a traité de la formation des professeurs spécialisés. M. l'abbé Henri Bissonnier, secrétaire général de la Commission internationale médico-pédagogique et psycho-sociale du B.I.C.E. (Bureau international catholique de l'enfance) et professeur d'orthopédagogie à Louvain, a affirmé que, au regard de l'éducation, le rôle des autres disciplines (médicales, psychologiques, sociales, etc.) auprès des enfants exceptionnels est nécessairement épisodique tandis que celui de l'éducateur spécialisé est permanent en ce sens que ce dernier vit quotidiennement et constamment avec l'enfant.

Il a souligné que l'idéal que poursuit l'éducateur spécialisé est de "combler radicalement la déficience du sujet qui lui est confié", d'où la nécessité d'une pédagogie, non seulement active, mais curative. Mais s'il ne réussit qu'à élargir le champ des possibilités d'un enfant exceptionnel ou s'il parvient à obtenir que ce dernier prenne de la distance par rapport à son handicap ou inadap-

tation, l'éducateur spécialisé fait oeuvre utile.

Onze organismes Un millier de personnes se sont inscrites à ces assises qui avaient pour thème général: "L'éducation de l'exceptionnel". Samedi et dimanche, les congressistes se sont répartis en six commissions, qui visaient à communiquer des expériences qui sont en cours présentement au Québec, et en cinq "tables rondes" qui, groupant un petit nombre de spécialistes, devaient déterminer des "pistes de recherches" futures et des moyens de prolonger le travail du congrès.

Au total, environ 67 personnes ont présenté des exposés au cours des trois séances des commissions, soit comme conférenciers, soit comme commentateurs. Les commissions avaient respectivement pour thème: éducation et administration (internat), éducation et travail, éducation et pédagogie (aux niveaux pré-scolaire et élémentaire, au niveau secondaire et pour les jeunes adultes, pour les activités para-pédagogiques et para-scolaires). Comme les "tables rondes", les commissions ont chacune siégé pendant environ six heures.

Les "tables rondes", de leur côté, ont étudié respectivement les questions suivantes: les services de santé, les troubles de l'apprentissage, la formation morale et chrétienne de l'exceptionnel, l'enfant semi-éducable et la formation des éducateurs.

Le 3 décembre, à l'hôpital Notre-Dame, est décédé à l'âge de 86 ans, M. Emile Colpron, de Saint-Constant (Laprairie).

Outre son épouse, Alma Malo, il laisse dans le deuil ses enfants: Simone (S.M.-Jeanne-de-Domremur, s.a.s.); M. et Mme Jean Colpron (Denise Courteau) de St-Hyacinthe; Jeanne de Montréal; M. et Mme Gérard Colpron (Vivette Beaulieu) de St-Rémi; Lucille de Montréal; M. et Mme Gérard Lamarche (Marie Colpron) de St-Constant; Mme Pauline Lefebvre-Dubuc de Laprairie; M. et Mme Raymond Colpron (M.-Blanche Velle) de St-Rémi; M. et Mme Jacques Colpron (Raymonde Dufour) de St-Constant; M. et Mme Gabriel Colpron (Huguette Baillegon) de Repigny; M. et Mme André Kaltenbach (Thérèse Colpron) de Québec; Pierre André Colpron, p.m.e. de Pucallpa (Perou); ainsi que vingt-deux petits-enfants.

Les funérailles auront lieu en l'église de Saint-Constant, mardi, à 10h, a.m. LE DEVOIR, qui comptait M. Colpron parmi ses tout premiers abonnés dès sa fondation en 1910, tient à s'associer au deuil de sa famille.

Vous rêvez de voir Tahiti, les îles Fidji ou Samoa? Venez donc aussi à Hawaï!



Voici tout ce que vous avez à faire.

Choisissez une île: Fidji, Samoa ou Tahiti. Achetez votre billet, faites escale à Hawaï, à l'aller ou au retour. Cet arrêt est compris dans le prix de votre passage.

Nous pouvons vous aider à acheter votre billet. Vous pouvez le porter au débit sur votre carte de crédit de compagnie aérienne ou payer par mensualités, en utilisant votre carte de crédit de l'American Express ou le plan de paiements différés de Pan Am.

Vous n'avez qu'à vous laisser transporter. Y a-t-il au monde un endroit plus agréable que le pays des jupes de paille, des scènes luxuriantes et des chemises fleuries? Vous aurez tout le loisir d'aller à la pêche, d'explorer les fonds marins, de paresser sur la plage, en sirotant une boisson rafraîchissante, tout en pensant que vous êtes loin, bien loin des tracas et de la vie trépidante.

Pensez-y bien, puis appelez-nous. Pan Am réglera tous les détails de votre séjour, y compris, pour l'aller et le retour, les vols de correspondance aux escales que vous aurez choisies et qui servent de point de départ vers le Pacifique. A l'aller ou au retour, agrémentez votre voyage d'un arrêt à Los Angeles ou à San Francisco.

Où que vous alliez, vous aurez la conviction que vous volez avec la meilleure compagnie aérienne qui soit.

Voyez votre agent de voyages ou téléphonez à Pan Am: 845-5172. Service des billets: 1450 rue City Councillors, Montréal



La ligne aérienne la plus expérimentée du monde

PREMIERE SUR LE PACIFIQUE PREMIERE SUR L'ATLANTIQUE PREMIERE EN AMERIQUE LATINE PREMIERE AUTOUR DU MONDE

Spécialistes en

VETEMENTS

POUR

HOMMES

de

FORTE

TAILLE

jusqu'à 425 lb.

GRANDS

jusqu'à 6'10"

✓ Chemises 13 1/2 à 21.

✓ Complet, paletots, gilets sport, 35 à 58

✓ Pantalons, coupe-vent, sous-vêtements, 28 à 64

✓ Souliers, 5 1/2 à 15.

Bovet

2567 est, rue Ontario - LA. 6-4428

(un peu à l'est de Frontenac)

Catalogue gratuit sur demande

Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal

LE DEVOIR

Nous avons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants:

VERDUN - LACHINE - LASALLE

Outremont, Côte-des-Neiges, Ville Mi-Royal, Villieray, Rosemont, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Beloeil, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville Lemoyne, Ville St-Laurent, Carlier, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Tétreaultville, Charlemagne, Pointe-aux-Trembles, Bordeaux.

Appeler à:

844-3364

SERVICE DU TIRAGE



Caouette

(Suite de la première page)

On a fait remarquer à M. Caouette que le Regroupement national était un mouvement séparatiste.

Le Dr Jutra, a-t-il répondu, n'est pas contre l'idée des États associés. Quant à moi, je ne suis pas séparatiste. Je vois le Québec dans les cadres d'une confédération améliorée, avec la maîtrise de ses pouvoirs financiers.

Aucune réconciliation avec Thompson

La réunion des députés et ex-candidats du ralliement a décidé de ne pas se rallier au parti du crédit social tant que M. Robert Thompson en sera le chef.

M. Caouette a précisé qu'avec un autre chef, le dialogue aurait pu être possible.

«De toutes façons, a-t-il ajouté, nous ne nous rallierons pas au crédit social tant que ce dernier n'aura pas reconnu la dualité de la nation canadienne et qu'il ne préconisera pas des amendements à la constitution pour que les droits des Canadiens français soient respectés partout à travers le Canada».

La priorité du français

Le chef du Ralliement des créditistes a déclaré qu'il était tout à fait normal que le français soit la langue prioritaire en Ontario.

«Cependant, a-t-il tenu à préciser, si par français prioritaire on entend mettre les autres en pénalité, je n'en suis pas».

Les autres provinces et la constitution

M. Caouette a admis, avec le premier ministre du Québec, que les autres provinces ne sont pas encore prêtes à s'asseoir autour d'une table pour refaire une nouvelle constitution.

«Ce n'est pas par mauvaise volonté, a-t-il dit, qu'il en est ainsi; mais par ignorance».

Il a admis cependant que la situation s'améliorait à un rythme encourageant.

Demandes aux Communes

Le chef créditiste a dit qu'il allait demander aux Communes la hausse des allocations sociales, basée sur le coût de la vie.

On lui a demandé s'il était en faveur de la récupération des allocations familiales par le Québec.

«Oui, a-t-il répondu. Nous sommes d'accord».

Grégoire et la peine de mort

M. Gilles Grégoire, député de Lapointe, a déclaré qu'à titre personnel, il s'opposait à la décision du cabinet de commuer en emprisonnement à vie la sentence de mort prononcée contre Léopold Dion.

«Ce n'est pas, a-t-il dit, une décision du cabinet. Le cabinet n'a pas eu le temps d'étudier ce cas. Le ministre de la justice non plus. C'est un fonctionnaire qui a confié le tout à un psychiatre et c'est ce dernier qui n'est pas un homme de loi, qui annule les décisions de tous les tribunaux».

M. Grégoire a souhaité que la question de la peine de mort soit débattue aux Communes et qu'on prenne une décision.

Il a souligné qu'il a fait faire à ce sujet un genre de référendum dans son comté. Sur 17.000 lettres expédiées, il a reçu 3.500 réponses. De ce nombre, 72 p.c. étaient contre l'abolition de la peine de mort.

M. Caouette, pour sa part, a dit qu'un référendum semblable dans son comté avait abouti à 50 p.c. pour 50 p.c. contre.

Poursuites contre le Dr Marcoux

M. Grégoire a dit qu'au début de la semaine, son avocat signifierait au Dr Guy Marcoux un avis de poursuite à la suite de la publication de sa brochure.

Le député de Lapointe a dit qu'il profiterait des séances devant le tribunal pour interro-

Taux d'escompte

(Suite de la première page)

Cette décision équivaut en fait à un relèvement général du taux d'escompte aux États-Unis. Les administrateurs des banques de la réserve ont en effet l'intention de maintenir le taux d'escompte, mais leur action doit être approuvée par le conseil des gouverneurs du système fédéral de réserve. L'initiative qui vient d'être prise par les banques de New York et Chicago sera certainement suivie au cours de la semaine qui vient par les dix autres banques du système fédéral, a indiqué un porte-parole de ce dernier.

Le conseil des gouverneurs a en outre relevé le taux maximum de l'intérêt que les banques de réserve peuvent payer sur les dépôts illimités et les certificats de dépôt d'une maturité de 30 jours ou plus. Ces taux étaient précédemment de 4 pour cent et de 4,5 pour cent respectivement. Le taux sur les comptes d'épargne a été maintenu à 4 p.c.

Ce relèvement, accueilli avec une vive surprise dans les milieux économiques, constitue un revers sérieux pour le président Johnson, estime-t-on dans les milieux compétents de Washington.

De son ranch du Texas, le chef du gouvernement américain a déclaré qu'il déplorait la décision de la réserve fédérale.

«Je regrette, avec la plupart des Américains, toute action qui augmente le coût du crédit, particulièrement pour l'habitat, les écoles, les hôpitaux et les usines», a-t-il déclaré à la télévision. Il a ajouté, cependant, que le conseil des gouverneurs était une agence indépendante et que la décision avait déjà été prise: «Je continuerai de faire de mon mieux pour donner au peuple américain la politique économique que j'estime la plus saine et la plus équilibrée».

Il a ajouté qu'il regretterait principalement que la décision du conseil ait été prise avant le mois de janvier, c'est-à-dire avant «que nous ayons devant nous les éléments complets sur le budget de l'année prochaine».

Il a estimé que la politique économique suivie par son gouvernement dans les derniers 58 mois avait été couronnée de succès et qu'elle avait établi une stabilité des prix nécessaire à une constante prospérité économique.

L'action de la réserve fédérale vise principalement à freiner l'accroissement rapide des demandes de crédit enregistrées ces derniers temps, déclare-t-on dans les milieux économiques de Washington.

En même temps, la hausse des taux payés par les banques sur les dépôts permettra d'accroître ces derniers et donc de réduire la tension existant sur le marché de l'argent. Les deux mesures ne devraient pas ralentir le rythme actuel des prêts consentis par les banques mais rétablir un meilleur équilibre sur le marché monétaire et supprimer l'augmentation de la masse monétaire et des disponibilités de crédit qui résultaient des efforts faits par le gouvernement pour maintenir le loyer de l'argent à un niveau relativement bas.

En outre, cette action devrait faciliter les efforts entrepris pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements américaine.

ger le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

M. Caouette a dit qu'il n'avait pas l'intention de présenter un vote de non confiance contre le gouvernement Pearson.

«Si la législation est bonne, a-t-il dit, nous l'approuverons, si elle est mauvaise nous la rejetterons».

Le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

M. Caouette a dit qu'il n'avait pas l'intention de présenter un vote de non confiance contre le gouvernement Pearson.

«Si la législation est bonne, a-t-il dit, nous l'approuverons, si elle est mauvaise nous la rejetterons».

Le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

M. Caouette a dit qu'il n'avait pas l'intention de présenter un vote de non confiance contre le gouvernement Pearson.

«Si la législation est bonne, a-t-il dit, nous l'approuverons, si elle est mauvaise nous la rejetterons».

Le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

M. Caouette a dit qu'il n'avait pas l'intention de présenter un vote de non confiance contre le gouvernement Pearson.

«Si la législation est bonne, a-t-il dit, nous l'approuverons, si elle est mauvaise nous la rejetterons».

Le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

M. Caouette a dit qu'il n'avait pas l'intention de présenter un vote de non confiance contre le gouvernement Pearson.

«Si la législation est bonne, a-t-il dit, nous l'approuverons, si elle est mauvaise nous la rejetterons».

Le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

M. Caouette a dit qu'il n'avait pas l'intention de présenter un vote de non confiance contre le gouvernement Pearson.

«Si la législation est bonne, a-t-il dit, nous l'approuverons, si elle est mauvaise nous la rejetterons».

Le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

M. Caouette a dit qu'il n'avait pas l'intention de présenter un vote de non confiance contre le gouvernement Pearson.

«Si la législation est bonne, a-t-il dit, nous l'approuverons, si elle est mauvaise nous la rejetterons».

Le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

M. Caouette a dit qu'il n'avait pas l'intention de présenter un vote de non confiance contre le gouvernement Pearson.

«Si la législation est bonne, a-t-il dit, nous l'approuverons, si elle est mauvaise nous la rejetterons».

Le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

M. Caouette a dit qu'il n'avait pas l'intention de présenter un vote de non confiance contre le gouvernement Pearson.

«Si la législation est bonne, a-t-il dit, nous l'approuverons, si elle est mauvaise nous la rejetterons».

Le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

M. Caouette a dit qu'il n'avait pas l'intention de présenter un vote de non confiance contre le gouvernement Pearson.

«Si la législation est bonne, a-t-il dit, nous l'approuverons, si elle est mauvaise nous la rejetterons».

Le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

M. Caouette a dit qu'il n'avait pas l'intention de présenter un vote de non confiance contre le gouvernement Pearson.

«Si la législation est bonne, a-t-il dit, nous l'approuverons, si elle est mauvaise nous la rejetterons».

Le Dr Marcoux, certains de ses informateurs afin de faire, une fois pour toutes, la lumière sur cette affaire des six.

Les élections en France

(Suite de la première page)

d'une part le rôle extraordinaire qu'on joue la télévision et la radiodiffusion dont les émissions politiques ont eu une cote d'écoute extraordinaire depuis trois semaines.

Il y a en second lieu une sorte de renaissance des partis politiques ou, si l'on préfère, des familles spirituelles politiques.

Enfin, et plusieurs partisans du général de Gaulle l'ont affirmé hier soir, celui-ci aurait dû, considérant-ils, entrer davantage dans le combat, répliquer plus fréquemment et plus directement à ses adversaires.

Bref, à minuit et demi à Paris, sur un peu plus de la moitié des 24 millions de suffrages exprimés, le président de Gaulle tout en étant en tête n'obtient que 44% du vote. Il y aura donc ballottage et la grande question qui est posée et dont on n'aura la réponse que dans quelques jours est: de Gaulle se maintiendra-t-il? S'il se maintient, la seconde manche se disputera entre lui et M. Mitterrand. Si au contraire de Gaulle devait se désister, un problème constitutionnel se trouverait posé: ou bien la deuxième manche se disputera entre Mitterrand et Lecanuet, ou bien selon l'interprétation de la constitution il faudrait attendre pour ouvrir une nouvelle campagne électorale dans laquelle la tendance gaulliste serait représentée par un autre candidat que le président de Gaulle.

Rappelons que la majorité des commentateurs estimaient hier soir que le président de Gaulle se maintiendrait et que la seconde tranche de la lutte se ferait entre lui et M. Mitterrand.

En conclusion on peut dire que cette campagne électorale insuïtée en France a suscité un intérêt extraordinaire, que la participation, conséquemment, a été très élevée, que les résultats ont surpris beaucoup de Français eux-mêmes, et que visiblement un certain nombre d'électeurs qui avaient voté pour d'autres candidats que le président de Gaulle dans la seule pensée d'abaisser la majorité de celui-ci paraissent gênés ou ennuyés des résultats obtenus.

Les gaullistes

(Suite de la première page)

de M. François Mitterrand tout seul.

Le député de la Nièvre a mis l'accent, d'autre part, sur la loyauté dont ont fait preuve à son égard les formations politiques qui le soutiennent.

«Une immense fraction de la population a compris les objectifs de notre combat», a déclaré enfin le candidat unique de la gauche.

«Pensez-vous battre le général de Gaulle au second tour?», lui a demandé un journaliste. Le candidat de la gauche a répondu: «Je ferai tout pour cela».

Il a indiqué d'autre part qu'il ne faisait pas d'hypothèses en ce qui concerne l'attitude qu'adopterait M. Jean Lecanuet.

Déclaration de M. Lecanuet

A son arrivée au comité des démocrates, peu après minuit, M. Jean Lecanuet a fait à la presse la déclaration suivante:

«Un premier fait est acquis: le général de Gaulle n'a pas la majorité des suffrages. Sa politique ne recueille plus l'approbation de la majorité du pays».

«Le second fait est que des millions de Françaises et de Français nous ont apporté leurs voix. Je leur adresse tous mes remerciements. Ils ont manifesté ainsi leur volonté de mettre la France en marche vers l'union de l'Europe, l'expansion économique et le progrès social».

«Le troisième fait est que s'affirme dans le pays un grand courant irréversible démocrate social et européen. Ce courant doit maintenant s'organiser en un nouveau et vaste mouvement politique capable d'assurer la stabilité et l'efficacité dans une démocratie moderne».

«Même parmi ceux qui ne m'ont pas apporté aujourd'hui leurs suffrages, beaucoup, je le sais, sont d'accord sur ces grandes directions proposées à la nation. Je les appelle à nous rejoindre pour transformer demain le succès en victoire au service de la France, de l'Europe et de la paix».

Après avoir lu sa déclaration devant les micros des diverses radios, M. Jean Lecanuet, interrogé sur le point de savoir quand il comptait constituer le nouveau mouvement démocratique social et européen, a répondu:

«Je pense pouvoir faire ce regroupement très prochainement» question: avant le second tour?

M. Lecanuet: «Très probablement».

Pressé lui aussi de questions, M. Bertrand Motte (CNI) s'est borné à déclarer: «Je ne me considère pas ici comme le représentant d'une formation politique. Je suis un membre de l'équipe de Jean Lecanuet. Cette équipe va étudier son avenir».

M. Macilhacy

Le sénateur de la Charente M. Pierre Macilhacy a déclaré:

«J'ai recueilli, sans aucun moyen, sans aucun soutien, mais aussi sans aucune faiblesse ou compromission le nombre de voix que, certains journalistes peuvent en témoigner, je prévoyais depuis longtemps».

«J'ai lancé un message très simple mais vrai».

«Tout ceci n'est qu'un commencement. Rien ni personne ne m'empêchera de poursuivre la tâche entreprise».

C'est de son domicile de Jarnac, en Charente, que le sénateur de la Charente, qui ne regagnera Paris que mardi, a fait cette déclaration.

M. Tixier Vignancour

M. Jean-Louis Tixier Vignancour a fait sur les ondes de Radio Luxembourg la déclaration suivante: «Quand on pense à ce qu'était hier le prestige du général de Gaulle, je suis aujourd'hui dans la joie de le voir dans un ballottage aussi serré».

Ottawa

(Suite de la première page)

lourdement déficitaire avec les E.-U. il contribuait à renforcer le dollar américain et qu'en freinant trop brusquement le mouvement de capitaux américains vers le Canada, il y avait danger d'infirmer cette contribution.

Il n'a réussi qu'à moitié. Et les bons sentiments que professe la réaction officielle du gouvernement à l'annonce de la Maison-Blanche («Le Canada reconnaît l'importance de préserver la fermeté du dollar américain, les États-Unis reconnaissent le caractère exceptionnel des relations économiques et financières entre nos deux pays», dit le communiqué remis à la presse samedi par le ministre suppléant des finances, M. Mitchell Sharp) recouvrent un profond dépit.

M. Sharp tire consolation du fait que la plupart de ses emprunts continueront d'être soustraits à l'impôt de péréquation. Il semble pourtant que les États-Unis n'aient pas eu un instant l'intention de supprimer l'exemption qui est d'ailleurs inscrite dans la loi et que la Maison-Blanche ne saurait retrancher sans l'assentiment du Congrès.

La reconfirmation de l'exemption, néanmoins, dissipe les inquiétudes qui s'étaient manifestées chez les emprunteurs suivant la décision du 9 novembre de reporter au premier trimestre de 1966 certains emprunts devant être conclus durant le dernier quart de 1965. Quelques-uns traignaient que cette décision ne présage la fin de l'exemption.

Maintenant que le Canada a de nouveau l'assurance que

ses emprunts ne seront pas soumis à l'impôt de péréquation, il n'y aura pas d'affolement chez les emprunteurs et le marché de l'argent pourra continuer de fonctionner normalement.

En retour de l'exemption, le Canada comptera davantage sur ses réserves d'or et de change américain pour solder le déficit de son compte courant avec les États-Unis. Il s'efforcera de ramener ses réserves à \$2,6 milliards (elles dépassent aujourd'hui \$2,9 milliards), niveau légèrement inférieur à celui de juillet 1963 sur lequel il s'était entendu avec Washington quand il a été dispensé pour la première fois de l'impôt de péréquation.

Il tirera sur ses réserves pour contenir l'entrée de capitaux américains. Si celle-ci dépasse néanmoins le montant requis pour subvenir au déficit du compte courant, le gouvernement rachètera une somme correspondante de ses obligations qui sont détenues par des Américains. Inversement, il empruntera aux États-Unis si ses réserves menacent de tomber en-deçà de \$2,6 milliards.

Le montant des obligations fédérales entre les mains d'Américains s'élève environ à trois quarts de milliard de dollars. Il est plus que suffisant, estime-t-on, pour permettre au gouvernement de se livrer avec succès à ce jeu d'équilibre.

Les dépenses des industriels

En 1963, le président Lyndon Johnson avait excepté le Canada des directives qu'il avait adressées à 500 grandes sociétés américaines les priant de restreindre leurs dépenses

d'équipement à l'étranger. Malgré cette exemption, des pressions subtiles ont été exercées qui ont amené les compagnies à réduire sensiblement leurs investissements.

Cette fois, le président n'a pas épargné le Canada et il a étendu ses directives à 400 autres grandes sociétés. La mesure pourrait se solder pour le Canada par une perte de quelques centaines de millions de dollars d'investissements directs.

A sa conférence de presse samedi, M. Sharp a cherché à minimiser l'effet de la mesure. Il a fait observer que le président avait simplement invité les compagnies à la modération et que le gouvernement canadien lui-même espérait une relâche des investissements.

«Il nous semble que l'industrie en entreprenant trop, a dit le ministre, si les directives du président ne font que tempérer leur ardeur, il n'y a pas lieu de nous en inquiéter».

M. Sharp a pourtant révélé quelques instants plus tard qu'il avait protesté contre ces directives auprès des autorités américaines.

«Elles m'ont fait savoir que les dépenses d'équipement projetées par les compagnies américaines au Canada étaient si considérables qu'il serait illusoire d'adresser des directives qui n'incluraient pas le Canada. En outre, le Canada risquerait alors de servir de point d'exportation de capitaux américains vers d'autres pays et nous serions forcés de policer cette activité».

Il est d'autant moins facile de déterminer si M. Sharp a rai-

son de ne pas s'alarmer que les données qu'il nous fournit relativement aux projets d'investissements des sociétés américaines contredisent celles des Américains. Le ministre parle d'une hausse substantielle, malgré l'appel du président Johnson à la modération, tandis que le secrétariat américain au commerce entrevoit une baisse de \$150 millions par rapport à 1965.

Les fruits de la guerre

Le Canada peut trouver motif à réconfort dans le surcroît d'exportations qu'engendrera presque certainement la hausse du budget militaire américain au Vietnam.

Le budget, prévoit-on, sera porté à \$10 milliards. La production de matériel militaire s'en trouvera considérablement augmentée, entraînant une hausse correspondante de la demande de matière première en provenance du Canada. Les ventes de cuivre, de nickel, d'aluminium, de zinc, de plomb et d'une variété d'autres produits ouverts ou semi-ouverts pourraient permettre au Canada de compenser au moins partiellement les pertes qu'il est destiné à subir en vertu des mesures révélées en fin de semaine.

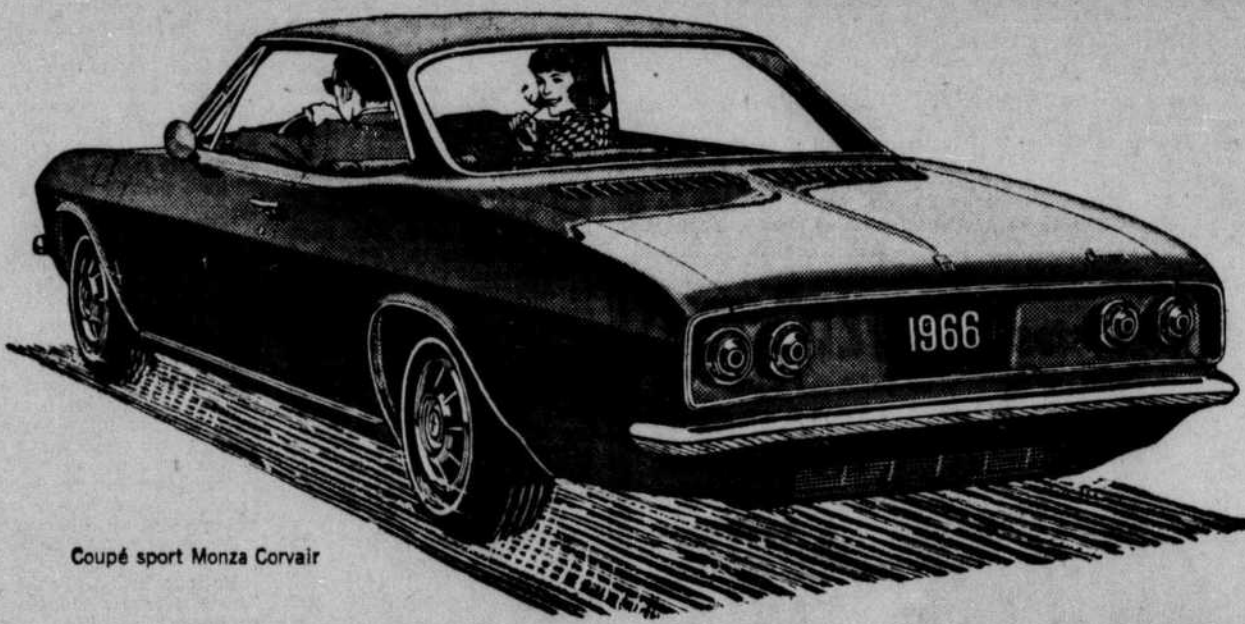
Washington

(Suite de la première page)

principes à celles qui avaient été adoptées pour 1965. L'administration n'impose aucune restriction autoritaire sur les mouvements de capitaux, mais elle fixe aux banques et aux industriels des objectifs plus précis que précédemment pour limiter les sorties de capitaux.

CHEVROLET PRÉSENTE UNE VOITURE

VIVE ET ACTIVE LA CORVAIR 66



Coupé sport Monza Corvair

Enthousiasme!... Comme toujours. Et, la voiture la plus aimée du Canada est maintenant plus sportive que jamais. Le choix de moteurs est encore plus intéressant: leur puissance va jusqu'à 140 CV pour les séries Monza et 500 et jusqu'à 180 CV pour la Corsa à turbo-compresseur. Trois transmissions au choix également: boîtes à 3 vitesses, ou à 4 vitesses avec levier au plancher — toutes les vitesses sont synchronisées — ou Powerglide dans certains modèles. Conduisez la Corvair sur une route sinueuse. Le moteur monté à l'arrière et la suspension à 4 roues indépendantes lui donnent une tenue de route impeccable. Jetez un coup d'oeil sur la Corvair. Elle possède

l'allure racée et sportive des voitures de la classe "grand tourisme". Attachez-vous aux détails de l'équipement. Vous serez enchanté de vos découvertes: volant type sport, colonne de direction télescopique, pneus à bande blanche étroite, pont arrière Positraction (fameux en hiver), radio AM/FM à boutons-poussoirs. Tout cela ne fera qu'accroître l'attrance que la Corvair exerce sur vous, quel que soit le modèle: Corsa, Monza, ou 500. Ne tardez pas... essayez une Corvair.



Une valeur General Motors

Voyez les modèles 66 chez le concessionnaire Chevrolet: Caprice • Chevrolet • Chevelle • Chevy II • Corvair • Corvette

K-166 DP

CONCESSIONNAIRES CHEVROLET AUTORISÉS DANS LE GRAND MONTRÉAL

J.P. CHARBONNEAU AUTOS LTEE, 3030 est. Ste-Catherine TEL.: 526-4471

CLERMONT MOTOR LIMITEE, 5261 rue St-Denis TEL.: 279-6361

CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTREAL LIMITED, 2085 ouest, rue Ste-Catherine TEL.: 933-6791

Ne manquez pas de regarder "Cinéma International" tous les vendredis soir à 8h30 et "Tous pour un" tous les jeudis soir à 8h, sur le réseau complet de Radio-Canada.

BARNABE MOTORS LTEE, 925 boul. Laurentien St-Laurent, Qué. TEL.: 344-6101

DOYLE MOTORS LIMITEE, 4501 ave Rannantyne Verdun, Qué. TEL.: 769-4561

GOHIER AUTOMOBILE LTEE, 1580 rue Amherst TEL.: 526-3701

DUVAL MOTORS (1960) LTEE, 329 1/2, rue Larry TEL.: 273-5111

PATENAUE AUTOMOBILE LIMITEE, 10630 Lajeunesse (angle boul. Goulin) TEL.: 389-8461

PARK AVENUE CHEVROLET LTEE, 5000 est. Jean Talon TEL.: 723-9811

SALOIS AUTOMOBILES LIMITEE, 616 boul. Curé Labelle Chomedey, Qué. TEL.: 688-3892

Tous pour un" tous les jeudis soir à 8h, sur le réseau complet de Radio-Canada.

JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITEE, 680 rue Victoria St-Lambert, Qué. TEL.: 671-5501

SNYDER AUTOMOBILES LTEE, 2130 rue Notre-Dame (angle 211ème) Lachine, Qué. TEL.: 637-6651

HAROLD CUMMINGS LTEE, 5255 ouest, Jean Talon (angle boul. Décarie) TEL.: 739-1911

Tous pour un" tous les jeudis soir à 8h, sur le réseau complet de Radio-Canada.

LOUEZ une auto!

Connaissiez-vous les avantages à louer une automobile?

GOYETTE INC.

Contrat de 12 ou 24 mois

Nous achetons et payons votre automobile comptant

Téléphone: 658-8723 — 861-0181

Distributeur de:

Pontiac, Buick, Acadian, Beaumont, Camions G.M.C.

Parfaitement équipé pour vos

CONGRÈS ET RÉUNIONS D'AFFAIRES

Cardy-Alpine Inn and cottages

Sainte-Marguerite Station, Qué. 50 milles au nord de Montréal par l'autoroute sortie 29



Vernon G. Cardy président



L'univers féminin



Le tailleur-mode pour le printemps 66 dessiné au Québec par Marielle Fleury fait maintenant partie de la collection du prêt-à-porter d'Irving Samuel. A gauche, silhouette allongée et évasée en tweed orange. A droite, l'encolure drapée de la blouse orne l'encolure ovale d'un tailleur aux lignes souples, également en tweed léger de teinte biscuit.

Chez Irving Samuel

Marielle Fleury présente une autre ravissante collection - capsule

De ligne princesse, souple et légèrement ondulante, la collection-capsule de Marielle Fleury qui comprend quatorze manteaux et tailleurs de printemps est haute en couleur, très jeune, et une fois de plus, ravissante.

Tissages et textures proviennent cette fois de tissus importés mais sont très près des tissages canadiens. A ce sujet, Marielle nous explique qu'il lui est impossible pour une collection de prêt-à-porter — surtout une collection distribuée par Irving Samuel qui sera vendue partout au Canada — d'utiliser des tissus de nos artisans; ces derniers ne confectionnent pas

en quantité suffisante pour alimenter un manufacturier.

Tendance 1935, nous dit Marielle. Voyez ces jupes coupées en biais, ces blouses en chiffon accompagnées de chapeaux de même tissu, ces manches montées à l'épaule, et ces silhouettes douces et féminines. Oui, c'est du 1935. Alors, nous n'avons rien inventé de plus joli depuis... la mode 1935 était tout à fait adorable.

Les coloris sont tendres: orange, tissu panier vert et blanc, café au lait, et beaucoup de blanc, également des tons d'acier et de saumon. Marielle Fleury qui s'est toujours préoccupée de l'effet d'unité, avant

même que la mode actuelle y accorde ses faveurs, continue à unir les différents éléments de ses ensembles avec un tel tact qu'ils semblent se fondre l'un dans l'autre. On remarque des mariages harmonieux de crêpes et de tweeds, de chiffon et de lainage, etc. Les manteaux de printemps sont à encolure ronde, sans col et l'on retrouve des boutons de bois à la place des boutons d'émail chers à Marielle. Une collection - capsule bien agréable à l'œil et qui aura sans doute les bonnes grâces de la clientèle comme celles du manufacturier.

Lectures jeunesse

par Lise BLAIS

Sur votre liste de cadeaux, vous inscrirez certainement des livres, pour vos amis, pour vos enfants. Cette chronique paraîtra régulièrement d'ici Noël afin de vous donner des listes de volumes qui nous semblent particulièrement intéressants à offrir à vos enfants et adolescents. Il y aura de tout: des nouveautés bien sûr, mais aussi des "classiques" de l'enfance; des livres d'aventures, de sciences, de nature et de grand air, de contes et d'images. En premier lieu, cette semaine, un auteur du Québec.

CINQ FILLES COMPLIQUÉES

de Paule Daveluy

Ce huitième ouvrage de Paule Daveluy est un recueil de nouvelles mettant en cause cinq adolescentes dans cinq situations particulières. On y rapporte le cas d'une adolescente "adoptée" qui se sent désespérément moins aimée que le couple de jumeaux non adoptés qui le suit dans la famille. On y présente une adolescente absolument inconsolable de la perte de son premier amour et qui sera libérée de son amertume par la découverte de la jalousie, involontairement provoquée chez une autre adolescente. On y raconte l'histoire d'une jeune étudiante hésitant entre deux AMIES: l'une brillamment sophistiquée et superficielle, l'autre sage et intelligente. On met en scène deux jumelles qu'on a vraiment voulu trop identiques; l'une forte et passionnée revendiquera avec rage son indépendance, l'autre douce et gentille lui obtiendra ce droit à l'auto-personnalité. Finalement on retrace le drame d'une étudiante de la campagne obligée de se départir de "sa" chambre qu'on veut louer à une inconnue parce qu'on a besoin d'argent; l'adolescente se rebelle, mais se fait rapidement l'alliée de la nouvelle venue qui transformera la maison et le village.

Notons tout de suite que l'étude du comportement de chacune des adolescentes mise en cause ici dépasse le cas particulier choisi comme sujet de la nouvelle et rejoint profondément le comportement général de l'adolescente. Deux adolescents m'ont affirmé avoir beaucoup aimé le livre parce qu'elles s'y retrouvaient fièrement. Au-delà des circonstances imaginées elles découvraient leur propre état intérieur; et cette occasion ne semblait pas leur être fournie fréquemment. On sent la connaissance que l'auteur a des adolescents; on sent sa sympathie et on a la certitude qu'elle n'est pas démunie devant eux. Elle traduit alors avec aisance leur désarroi, leur révolte, leur haine, leur désir et leurs aspirations. Elle le fait d'ailleurs avec finesse et liberté.

L'action se situe au Québec, dans la région montréalaise et facilite l'identification avec les héroïnes. Le mode de vie, de penser, d'agir, les cadres familiaux, une certaine façon de s'exprimer quoique le français soit très correct, ajoutent au plaisir de la rencontre avec son "moi". Elles m'ont avoué, l'une 13 ans, l'autre 17, avoir préféré ces récits aux livres ou autres séries du même genre. Une seule réserve: la plus jeune aurait souhaité pouvoir suivre plus longtemps l'évolution des cinq filles. On trouve

les "Cinq filles compliquées" aux Éditions Jeunesse.

MARY POPPINS

de L. Travers

Depuis le lancement du film mettant en vedette la célèbre gouvernante britannique, la popularité de ce personnage rude et merveilleux grandit de jour en jour: on vend des panoplies de tricot ou de broderie à l'effigie Mary Poppins, et nous avons reçu deux volumes racontant sa légende. D'abord les "44 CHANSONS DE MARY POPPINS" racontées par Nancy Fenno d'après la création Walt Disney et mises en images par Howard Forsberg. Il s'agit d'un album Hachette composé d'illustrations vives et pleines pages et d'un texte découpé en quatrains. Il conviendrait donc aux petits qui se font raconter les histoires et aux enfants de 8 à 10 ans qui prendront plaisir à déchiffrer les rimettes. Fantaisie et féerie constituent l'essentiel de ces "chansons" qui ne laissent percevoir que le côté magique de la personnalité Mary Poppins. Le volume destiné aux 10 à 14 ans ne néglige pas l'aspect impeccable, respectabilité, sévérité, qui sont l'apanage de la gouvernante aux extraordinaires possibilités. Cela produit un effet de contraste qui ne manque pas de séduire. Le jeune lecteur découvrira avec étonnement l'allure de la "Nursery", il percevra une certaine froideur britannique, un humour particulier et sera ahuri des facettes de l'imagination de l'auteur.

"LES BONNES IDEES DE MARY POPPINS" de P.L. Travers font suite au "MARY POPPINS" du même auteur. Ils sont présentés dans la collection Idéal-Bibliothèque distribuée par la maison Hachette.

Pour les petits mentionnons le dernier des "CAROLINE".

CAROLINE A LA LUNE de Pierre Probst est peut-être le plus amusant et le plus beau de tous les grands albums de cette série offerte par Hachette.

La fusée, les casques, les combinaisons isolantes sont de lignes originales. A l'intérieur de la capsule l'espace n'est pas réduit: table, chaise, lit à 3 étages, cage à serin, arbre pour planter sur la lune, instrument de musique, etc., trouvent place à bord. Le voyage s'effectue avec succès et le retour parodie les plus grands heures de gloire des défilés new-yorkais.

Les lignes de force de P. Probst: son dessin ingénieux, expressif, humoristique et de couleur magnifique. Il passionne les enfants à partir de 3 ans.

Les femmes vivent plus longtemps parce qu'elles marchent plus...

NEW YORK — L'un des plus célèbres cardiologues des États-Unis condamne sans appel au nom de la santé de ses clientes l'installation de téléphones supplémentaires dans les appartements.

Le Dr Paul White, le cardiologue de l'ex-président Eisenhower et l'un de ses collègues, le Dr Henry D. Stebbins, attaquent en effet farouchement dans une lettre ouverte au New York Times la campagne publicitaire menée par une compagnie de téléphone: "Économisez 75 milles avec un téléphone supplémentaire".

Les deux praticiens soulignent notamment que cette distance — réalisée en un an par une ménagère dans son intérieur selon des expériences et calculs — représente vraisemblablement la majeure partie de l'exercice physique pris par la plupart des Américaines.

Si vous supprimez ces 75 milles annuels, votre cœur, vos artères et votre santé en général risquent de s'en ressentir: tel est l'avertissement lancé aux femmes américaines par les deux médecins, qui laissent d'ailleurs entendre que cet exercice physique explique sans doute en partie que les femmes américaines vivent plus longtemps que leurs époux, hommes d'affaires ou employés de bureaux privés de tout exercice.

Pourquoi se marier?

La croyance au mariage universel et normalisé encourage nos jeunes à se juger exclusivement en fonction de leur faculté d'adaptation à la vie conjugale. En mettant les célibataires au ban de la société, nous gaspillons des énergies nécessaires à la création d'un monde meilleur. Ne manquez pas de lire cet article d'un grand sociologue dans le numéro de décembre de Sélection du Reader's Digest!



M. et Mme BERNARD PAPINEAU (Olga Paveluc) dont le mariage a été célébré récemment en l'église St-Louis-de-France par M. l'abbé Fernand Paradis, doyen du Grand Séminaire de Théologie de Montréal et cousin du marié.

Notre société traverse une crise qui prend racine au niveau de la famille

— Dr Penfield

VANCOUVER — Le Dr Wilder Penfield neurologue de réputation internationale a déclaré la semaine dernière que la société occidentale traverse une crise et que le mal prend racine au niveau de la famille.

Président de l'Institut Vanier de la famille, le Dr Penfield a pris la parole devant le Canadian Club de Vancouver.

Disant d'abord qu'il est difficile de généraliser en parlant du Canada "en raison de la structure de ce vaste pays, chaque province subit profondément en matière de mœurs, de coutumes sociales et d'opinions l'influence de notre voisin du sud", le célèbre médecin a affirmé "qu'il est évident que notre destinée veut que nous nous opposions à ce qu'il y a de mal avisé dans la politique étrangère américaine et que nous dominions notre assentiment à ce qu'elle contient de bien avisé".

"Toute personne qui voyage à travers le monde occidental observe partout les changements sociaux qui ont suivi les progrès de la science. Ceux qui nous observent à distance ont

dit de nous que nous sommes décadents, et peut-être l'avenir leur donnera-t-il raison, à moins que nous fassions une étude sérieuse de notre système social et que nous ne prenions certaines mesures de prévention et de correction" a ajouté l'homme de science d'origine américaine, aujourd'hui âgé de 74 ans et naturalisé Canadien.

Un zèle religieux

Parlant de ses voyages en Union soviétique et en Chine populaire, M. Penfield dit qu'il en est arrivé à la conclusion "que le silence, l'intermèdence et l'immoralité ne menacent pas leur société au même degré. Les régimes de censure qui ont été établis là-bas jouent un certain rôle à cet égard, mais il reste qu'on observe chez ces peuples une ardeur à la tâche que je ne saurais décrire que comme un zèle religieux".

"Les Chinois, surtout les jeunes, sont animés d'une ardeur fébrile. Leur mode de vie est puritain. Des millions d'entre eux vivent dans la pauvreté et l'habitation laisse à désirer, mais leur famille est forte, et il existe chez elle un sens mar-

qué de la loyauté et de la fidélité".

"Je ne recommande pas un retour à la pauvreté, a-t-il dit, et je ne préconise pas le communisme pour le Canada. Il reste cependant qu'une partie de notre publicité et de notre propagande est antisociale".

Le docteur a proposé en terminant que le gouvernement fédéral adopte l'Institut Vanier comme projet du Centenaire de la Confédération.

L'O.S.M. ne peut se passer du concours des femmes

"Nous aimerions nous passer du concours des femmes, mais c'est impossible", déclare Zubin Mehta, chef attitré de l'Orchestre symphonique de Montréal, après avoir engagé quatre autres musiciennes cette année.

"Aux auditions, elles ont donné une meilleure interprétation que les hommes", dit-il. Les femmes occupent maintenant 18 des 97 emplois permanents dans l'ensemble orchestral.

La Voix des Femmes vous invite à une journée d'étude mercredi

En juillet dernier, un congrès sur la paix se tenait en Finlande; Mme Thérèse Casgrain y assistait comme représentante de la Voix des Femmes du Canada. Elle fut alors élue au praesidium des cent délégués choisis parmi 1,400 présents au congrès.

Le pays entier, à l'époque, a exprimé sa fierté, et depuis, plusieurs ont manifesté le désir d'entendre parler du message et des travaux de cet important congrès.

Mercredi, le 8 décembre, Mme Casgrain parlera de ces assises internationales, tenues à Helsinki. C'est dans le cadre d'une journée d'étude de la Voix des Femmes que Mme

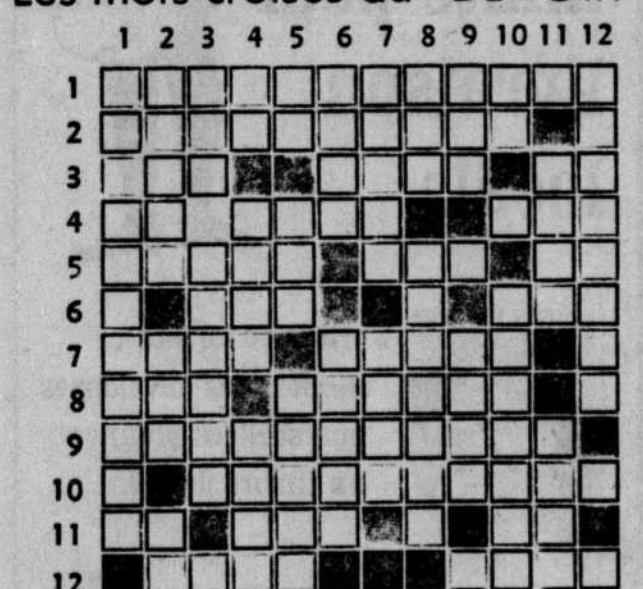
Casgrain fera son exposé. Le public est invité au souper-causerie qui débutera à 6 h. Puisque les citoyens en si grand nombre comptent sur le succès des organismes qui tentent de bâtir la paix, la Voix des Femmes les invite à venir nombreuses à cette réunion qui aura lieu au 853 est, rue Sherbrooke.



SALLE À DINER
RAMADA INN
RÉSERVATIONS: 748-7771
6110 Ch. Côte-de-Liesse
Sortie 21, boul. Métropolitain vers Dorval

RI. 8-6188
Maxime Nettoyeurs
1415 BOIS FRANCO
ST-LAURENT

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT

- Jugement clair
- Qui concernent des personnages importants mais rares
- Par — Excess — Possessif
- Peintre célèbre — Personnel
- Petite planche fine — Sembable — Préfixe
- Fin de participation — Sot
- Se maria sans contrat — Fibre textile naturelle
- Avant les autres — Sur certains îlots du Pacifique
- Qui auront nécessairement lieu
- Maléfices
- Grecque — Général sudiste
- Dans
- 1212 — Transpirer — Fait du tort

VERTICALEMENT

- Annonce publique de quelque chose caché
- Copia — Cadeau — Coutumes
- Menaient une vie très sévère
- Démonstratif — Article comptable — Dérive
- Infinif — Annonce un pluriel — Faire reluire
- Rail mal ordonné — Sans esprit
- Nain — Me rendrai

8—Préférée à d'autres candidats — Qui rend la navigation difficile

- Possessif — Pour l'oiseau moins lourde
- Préposition — Rendue
- Attention — Direction
- Glisse sur la neige

Solution de samedi

Horizontalement:

- EQUILIBRISTE
- NULLITE — DUEL
- FAUSSAIRE — LU
- AI — AGUE
- IN — SS
- TA — CREES — CTE
- IMPANTATION
- LOUER — SCIERA
- LUISSE — HERON
- ART — AVENANT
- SURVIT — IT
- ET — TIEN — ETON

Verticalement:

- ENFANTILLAGE
- QUAI — AMOUR
- ULULE — PUTIS
- ILS — CLES — UT
- LISA — RARE — RI
- ITAIEN — AVE
- BEIGNETS — VIN
- RU — SACHET
- IDEE — TIEN
- SU — SCIERAIT
- TELS — TORONTO
- ELU — TENANT

BRUNET
DE COTE-DES-NEIGES
EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS
AUCUN AGENT
ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyages
J. BRUNET Liée
Angle Decelles et Reine-Marie
Fondée en 1877

Du soleil sur votre table avec un vin du Portugal!
FAISCA
Rosé pétillant
R.A.O. No 534-G 26 oz 11.85

le CARTIER
Vivez en plein cœur de la ville, dans une ambiance de luxe.
Le Cartier, Sherbrooke & Peel 845-0422

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
LAURENT LAMY
DÉCORATEUR - ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 — 737-1955

VIAU, MORISSET INC.
décorateurs-ensembliers
Jacques Viau Bernard Morisset
Laurent Bérubé Jules Laporte
Luc Sauvé Marguerite Senay
720, boul. Décarie
Saint-Laurent 747-9921

ARCHITECTES
BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal - 937-9324

DAVID, BAROTT, BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

DUPUIS & MATHIEU
ARCHITECTES
MONTREAL 34 — 526-1654

LAROSE, LAROSE, LALIBERTÉ & PETRUCCI
ARCHITECTES
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Suite 280 — RE. 1-9611

Invitation
Nous vous invitons cordialement à venir faire la sélection de vos cadeaux des fêtes parmi notre vaste choix de bijoux, cadeaux, valises, etc. De nombreuses suggestions vous attendent à des prix que vous apprécierez grandement.

DOMPONNETTE INC.
J. Brassard, prés.
256 est, Ste-Catherine — 861-9293
aussi au
Centre d'achats Champlain, 7780 est, Sherbrooke

Importance du complexe minier "Sullivan", selon une interview de la P C

potins financiers

Les Bourses de Montréal, Toronto, N.-Y., Londres et Paris étaient fermées comme d'habitude samedi, de même que les marchés de Chicago et de Winnipeg, d'où l'absence ce matin des tableaux réguliers dans nos pages financières.

La hausse de l'indice des chemins de fer compilé par Dow Jones, ayant clôturé durant la dernière séance à un nouveau sommet, il y avait lieu d'être optimiste pour le début de cette semaine, en dépit de l'approche de la période de ventes de stocks pour fins d'évaluer les impôts sur les profits de capital aux E.-U. Cette dernière influerait, cependant, de plus en plus sur le sentiment spéculatif durant les prochaines semaines.

Copperfields Mining a haussé son offre de 10 cts, à \$1.10 pour chaque action d'O'Brien. Ces dernières ont monté, en conséquence, de 15 cts à la bourse durant la dernière séance, à \$1.25.

L'un de nos agents de change les plus progressifs serait élu, sous peu, membre du conseil d'administration d'une entreprise ferrugineuse.

Ces jours fâcheux nous laissons entendre que 2 de nos institutions passeraient sous la gerance d'une nouvelle entreprise constituée par une société dont nous faisons le nom, mais chacun a deviné qu'il s'agissait du Fonds, Industrie, Commerce (F.I.C.), dirigé par la mai-

son Beaubien & Lévesque Inc. Nous en dirons plus long, lorsque la nouvelle deviendra officielle.

Ogilvie Flour Mills Co. a tenu ces jours-ci son assemblée annuelle. Son président M. Arthur Atkins a déclaré qu'il s'attendait à ce que le présent exercice soit favorable et que les recettes atteignent un sommet, vu les hausses attendues du côté des exportations de blé et de farine à la Russie, etc. Depuis 3 ans, cette dernière est un gros acheteur de ces denrées; ce qui profite à la compagnie Ogilvie.

La Banque de Montréal réunira ses actionnaires aujourd'hui pour la tenue de son assemblée annuelle et la Banque Canadienne Nationale en fera autant jeudi. Cette dernière aura lieu à midi à l'Hôtel le Reine Elizabeth.

Loblaws of Canada recevra à dîner jeudi de cette semaine à Toronto en l'honneur de M.N.A. Steptell, président de National Tea Co. pour son record obtenu dans le domaine de la consommation des denrées alimentaires. On s'attend à ce que plus de 1,000 personnes assistent à ces agapes fraternelles.

Richard and B. A. Ryan (1958) Ltd. et Common Construction Co., deux firmes de Montréal, viennent d'obtenir un contrat de la Lake Ontario Cement Ltd. de Toronto pour l'érection d'un moulin à Pictou.

NOUVEAU FELLOW À L'EXCELLENCE



M. Jean-Guy Trudel
B.Sc., F.L.M.I.

M. Paul Dumas, C.L.U., Président de l'Excellence, est heureux de féliciter M. Jean-Guy Trudel, chef du Service de la Sélection des Risques, qui vient d'être reçu "Fellow" du Life Office Management Institute avec spécialisation en Sélection des Risques. M. Trudel était récemment l'un des deux Canadiens de langue française à recevoir ce diplôme parmi les 300 nouveaux diplômés de cet Institut en Amérique du Nord.

À noter...

Après-demain, un groupe d'hommes d'affaires et d'industriels canadiens, appartenant à des compagnies qui représentent une part impressionnante de l'économie canadienne, assisteront à l'Hôtel Ritz Carlton à une journée d'étude et d'information sur l'industrie et le Commerce canadiens à l'Expo 1967.

La ville de Bromptonville, comté de Richmond, a vendu récemment à Bélanger Inc., à un prix de 97.65, \$200,000, de titres à 6% remboursables en séries de 15 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6.2701%. L'emprunt comporte un solde de \$141,000, à renouveler en 1980 pour un terme additionnel de 15 ans.

Stubaker of Canada Ltd. a vu ses ventes augmenter au pays cette année et les perspectives demeurent favorables.

M. A. N. H. James, gérant général de la Banque d'Expansion Industrielle recevra les représentants de la presse financière locale au 7ème étage de l'Edifice de la Banque du Canada sur la Place Victoria à 12:30 le 9 décembre 1965. C'est le 10 décembre que la Banque d'Expansion Industrielle publiera son rapport annuel.

Les actions de Weedon Mining Corporation, qui furent rayées de la liste des valeurs de la Bourse Canadienne le 7 janvier 1965, conformément à l'annulation d'actions de Wisconsin Mining Corporation Limited, en échange d'actions de Weedon Mining Corporation, le furent avant d'avoir obtenu l'approbation finale de la Commission des valeurs mobilières de Québec. Cette dernière a, maintenant, accordé l'enregistrement du prospectus de la compagnie, qui divulgue, entre autres choses, le changement de la raison sociale de Weedon Mining Corporation en celle de Wisconsin Mining Corporation Limited et qui stipule la consolidation des actions de Weedon Mining Corporation, sur la base de la nouvelle action de Wisconsin Mining Corporation Limited d'un pourcentage de 4 actions de Weedon Mining Corporation Limited. En conséquence, 5,000,000 d'actions de Wisconsin Mining Corporation Limited, dont 1,216,451 sont émises et en circulation, sont négociables à la Bourse Canadienne depuis le 29 novembre 1965. Leur symbole sur le téléscripteur est "WIS".

Les parties désireuses de prendre avantage de l'offre faite par la Northern Ontario Natural Gas Company Limited doivent effectuer leurs achats les 8, 9 et 10 décembre sur une base de livraison au comptant. L'offre expirera le 13 décembre 1965.

Les ventes consolidées de Lamontagne Limitée, à \$20,148,000.00

Pour les 26 semaines, terminées le 30 octobre 1965

Les ventes et le revenu net de Lamontagne Limitée et de ses filiales ont continué d'afficher une tendance de hausse pour les 26 semaines de la période terminée le 30 octobre 1965, selon M. J. L. Lamontagne, président.

Les ventes consolidées se sont chiffrées à \$20,148,000, une hausse de 15.2% sur le total de \$17,482,000, enregistré pour la période correspondante de l'année précédente.

Le revenu net s'est amélioré d'une façon encourageante, s'élevant à \$147,876, ce qui surpasse de 13.5% le total de \$130,324, rapporté au cours du même semestre de l'année précédente.

Ces bénéfices équivalent à 0.43\$ par actions Classe "A" comparativement à 0.38\$ par action pour la période correspondante de 1964.

Pour faire suite au projet mentionné dans le rapport annuel de Lamontagne Limitée, le conseil d'administration de Lamontagne Limitée a décidé d'annoncer que la construction d'un nouvel entrepôt à Québec est déjà avancée et que l'intégration des opérations de J. B. E. Letellier Inc. et de Rieux & Pettigrew Ltée devrait se faire au début de mars 1966.

De plus, en vue d'accorder un meilleur service à notre clientèle de la Côte Nord, nous sommes présentement à agrandir et moderniser nos entrepôts de Lamontagne Co. Inc. à Sept-Îles.

L'ouverture d'un nouveau super-marché à Schefferville est prévue pour février 1966.

L'incorporation des nouvelles filiales étant maintenant pratiquement terminée, nous prévoyons pour le prochain semestre une augmentation appréciable de profits nets et un gain substantiel pour les actions Classe "A" de la compagnie.

Marcel CLEMENT

Avec M. André Beauchemin, Ing. P.

MONTRÉAL — Une entreprise familiale qui a débuté par un moulin à scie dans l'ouest du Québec est aujourd'hui l'une des exploitations minières les plus importantes de la province.

Le groupe Sullivan, dont la production comprend de l'or, de l'argent, du cuivre, du zinc du lithium et d'autres métaux, représente les intérêts miniers canadiens-français les plus importants de la province.

Les deux hommes clés de cet empire minier sont M. André Beauchemin, secrétaire-trésorier de la société, et son père, M. Pierre Beauchemin, âgé de 75 ans. Deux autres frères de ce dernier ainsi que deux autres de ses fils font également partie du bureau de direction de cette entreprise familiale qui brasse de grosses affaires.

"Nous anticipons de réaliser des profits nets de \$10,000,000 cette année", de confier le secrétaire-trésorier, André Beauchemin, au cours d'une interview. Or, c'est le double des profits nets réalisés par le groupe Sullivan pour l'exercice fiscal 1963-1964, soit \$4,674,117.

En dépit de cette croissance pour le moins impressionnante, c'est la prudence plutôt que l'extravagance qui a caractérisé la transition des entreprises Beauchemin de l'exploitation forestière de l'Abitibi à l'exploitation minière. Le siège social du groupe Sullivan est situé dans l'immeuble de la Prévoyance, sur la Place d'Armes, au cœur du quartier financier de la métropole canadienne.

Mine originale

La compagnie a emprunté le nom d'un prospecteur de langue anglaise qui fit les découvertes qui ont servi de base à la première génération Beauchemin, en 1928.

"L'industrie minière, selon mon opinion, est loin d'être une aventure", a déjà affirmé l'aîné de la famille Beauchemin. "L'industrie minière n'est pas, contrairement à l'opinion populaire, une entreprise purement hasardeuse", a enchaîné son fils André, ingénieur-minier. "Sagement administrée, c'est une industrie des plus rémunératrices pour les capitaux investis. Il va sans dire que, de certaines façons que d'ordinaire, les minéraux sont des richesses qui s'épuisent et la découverte de nouveaux gisements est le seul défi véritable."

La prospection n'a pas été une des principales activités des Beauchemin. Certes, ils ont fait et font encore de la prospection, mais le groupe Sullivan a été constitué progressivement par l'acquisition stratégique de concessions minières que les propriétaires originaux n'avaient pas les moyens d'exploiter.

Cette politique a permis de bâtir un complexe minier qui non seulement recouvre la carte de la province mais déborde au Nouveau-Brunswick. "Cette interdépendance rend plus compliquée la tâche de déterminer la croissance et les profits éventuels de chaque compagnie", a écrit M. André Beauchemin dans une plaquette à l'intention des actionnaires du groupe Sullivan. Il s'est cependant montré moins conservateur pour décrire les 36 premières années des opérations du groupe Sullivan, employant pour ce faire l'expression "fantastique".

L'élément de base durant ces 36 années fut le mine d'or située non loin de Bourlamaque, localité de l'Abitibi située à 200 milles au nord-ouest de Hull, soit dans le même coin du Québec où le père de Pierre Beauchemin exploitait son entreprise forestière. Lorsque Pierre et ses frères ont fait l'acquisition de cette mine qui leur fut vendue par les héritiers de Jim Sullivan, ils furent en mesure d'extraire en moyenne 35 tonnes de minerai par jour. La dernière fois que cette mine a été modernisée, en 1960, la production quotidienne est passée à 750 tonnes.

Toutes les actions de cette mine sont détenues par Sullivan Consolidated Mines, la propriété originale des frères Beauchemin. La liste des additions depuis lors relate l'histoire des années qui ont suivi: East Sullivan Mines, Sullico Mines, Cupra Mines, Québec Lithium, Courvan Mining, Federal Metals, Peninsula Metals, Eastern Explorers and Nigadoo River Mines — cette dernière mine étant située près de Bathurst, N.B.

Usine de transformation

Cupra peut servir d'exemple pour illustrer les efforts les plus récents et d'indice pour l'avenir. Cupra, qui n'en est qu'à ses débuts d'exploitation à Stratford, Qué., possède ce que le Journal minier qualifie de petit mais extrêmement riche gisement de minerai de base ainsi qu'une usine de transformation sise de l'autre côté du chemin, plus précisément à la Solbec Copper Mines, un puits à ciel ouvert où l'exploitation minière a débuté en 1962.

"Nous étions à la recherche d'une propriété dans les Cantons de l'Est depuis le début des années 1950", de dire M. André Beauchemin en parlant de Solbec et de Cupra. "D'autres ont fait la découverte; nous avons fait l'acquisition des concessions. Nous anticipons retirer \$15,000,000 de Cupra d'ici 1968."

Grève coûteuse

Le rapport annuel pour l'exercice financier 1963-1964 soulignait que "la grève de cinq mois à la Solbec avait réduit les profits du groupe Sullivan". Ce commentaire sert à rappeler qu'il est parfois pénible d'être un géant canadien-managés dans une industrie dont les actionnaires sont en général des étrangers — un facteur qui a souvent été un point faible au Québec.

Les critiques ont dit que la grève déclenchée par les mineurs et les manoeuvres de la mine Solbec en 1963 était un exemple de capitalistes locaux qui menaçaient leurs employés canadiens-français aussi froidement que les intérêts financiers anglo-canadiens.

La compagnie prise à partie

"Nous devons faire face à des capitalistes étrangers dans l'industrie minière", a déclaré le leader syndical Robert Bédard, un vétéran de l'organisation syndicale du groupe Noranda, de Toronto, dont les intérêts sont dans la même région que Sullivan Consolidated. "Mais nous avons aussi les Beauchemin — Canadiens français, catholiques et membres des Chevaliers de Colomb."

À l'autre extrême, durant la grève, un terroriste du FLQ a placé une bombe dans les bureaux des Beauchemin, dans le district financier de Montréal. L'engin a heureusement été découvert avant qu'il n'ait eu le temps d'exploser.

Mais rien ne pouvait faire plus de mal à la compagnie que les remarques formulées par le curé de Stratford à un journaliste durant la grève. Parlant des grévistes, le prêtre avait dit qu'ils étaient "les Noirs du Québec" parce qu'ils étaient au service des intérêts financiers tout comme les Africains du Katanga étaient au service des colons belges.

"Malgré tout, la compagnie se vante d'être canadienne-française", ajoutait le curé. "Voilà qu'en pensent les syndicats, les amis des Beauchemin considèrent ceux-ci comme un exemple de succès canadien-fançais."

"Nous ne sommes pas en affaires pour acquiescer du prestige mais pour réaliser des profits, mais pour travailler le capital de façon efficace", de conclure M. André Beauchemin en énonçant les objectifs de sa famille et de ses associés.

SISCOE MINES LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE NO 75

Avis est par les présentes donné qu'un dividende régulier de trois cents et demi (3½ cts) l'action et un dividende supplémentaire d'une cent l'action (1c) ont été déclarés, sur le capital-action de Siscoe Mines Limited, payable le 21 décembre, 1965, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres, le 7 décembre, 1965.

Par Ordre du Conseil d'Administration, Clinton M. Masterman, F.C.I.S., secrétaire-trésorier

Montréal, Québec

le 15 novembre, 1965

A. Renaud & Cie Ltée

Courtier en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques

Montréal — VI. 4-2886

ENVELOPPE INTERNATIONALE, LTEE



Léopold Brégent

Lors de la dernière assemblée du Bureau de Direction de l'Enveloppe Internationale, Limitée, Léopold Brégent a été nommé président de cette compagnie.

Cominco, intéressée à Canada Metal Co

Consolidated Mining and Smelting Company of Canada et National Lead Company viennent d'annoncer l'acquisition par Cominco de 50% des actions de la société Canada Metal Company Limited. Canada Metal appartenait auparavant à 100% à des intérêts américains; les raisons de l'acquisition n'ont pas été dévoilées.

Canada Metal opère des usines de transformation de métaux de base et de leurs alliages. Les usines sont situées à Toronto, Scarborough, Montréal, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Cette société emploie environ 600 personnes.



l'Esterel
s'y connaît
en
réceptions
et parties
de Noël.
Alors,
venez vous
réjouir
chez nous!

On nous reconnaît ce talent spécial qui consiste à donner un cachet particulier aux fêtes et réunions. Aussi, si vous songez à organiser une réception de Noël pour vos employés, vos clients ou vos collaborateurs, choisissez l'Esterel qui vous offre, dans le coin le plus amusant des Laurentides: danse, piscine intérieure, patinage, ski... bref, toutes sortes d'activités divertissantes.

Vous serez étonné de constater comme il en coûte peu de jouer au Père Noël... à l'Esterel.

Renseignements:
Hôtel l'Esterel,
Ville d'Esterel, Qué.
866-8224 (ligne directe de Montréal)

l'Esterel

Seulement 50 milles au nord de Montréal par l'Autoroute—Sortie 29

Dividendes

Weston, George Ltd., \$1.12 1-2 aux privilégiés de première classe 4 1-2 pour cent; \$1.50 aux deuxièmes privilégiés à 6 pour cent, le 1er décembre, inscription le 11 novembre.

Canada Cement Co. Ltd., 35 cents aux communes, le 30 novembre, inscription le 9 novembre; 32 1-2 cents aux privilégiés le 20 décembre, inscription le 19 novembre.

Rapports financiers

Pato Consolidated Gold Dredging Ltd., pour le trimestre terminé le 30 septembre 1965: \$128,057, soit l'équivalent de quatre cents l'action au regard de \$156,522, ou 4 cents pour la période correspondante de l'exercice précédent; pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1965: \$701,934, soit l'équivalent de 20 cents l'action au regard de \$410,715, ou 12 cents pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Hayes Steel Products Ltd., pour le trimestre terminé le 31 octobre 1965: \$302,000, soit l'équivalent de 34 cents l'action au regard de \$271,000, ou 31 cents pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Pacific Petroleum Ltd., pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1965: \$3,558,000 au regard de \$2,962,000 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Standard Paving and Materials Ltd., pour le semestre terminé le 30 septembre 1965: \$761,849, soit l'équivalent de 74 cents l'action au regard de \$34,181, ou 33 cents, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

NOMINATION À LA INGERSOLL-RAND



Richard D. Wendeborn

La nomination de M. Richard D. Wendeborn au poste de directeur général des ventes a été annoncée par le président de la Canadian Ingersoll-Rand, M. Winton J. Heinz à Montréal. Originaire de Winnipeg, M. Wendeborn entra au service de la compagnie en 1952 comme diplômé de Colorado School of Mines. Son expérience dans la vente et l'administration est considérable et, depuis décembre 1962 est gérant de la succursale de Montréal. Il est membre de l'Institut Canadien des Ingénieurs, de la Corporation des Ingénieurs du Québec, et de l'Institut Canadien des Mines et de la Métallurgie. Il est aussi membre-associé de l'Association Canadienne de la Pâte et du Papier.



postez vos envois
de Noël d'avance

le
17 déc.

date
limite pour
livraison
locale



prêtez de ne pas
oublier: les enveloppes
non scellées prennent
un timbre de 3c



UN NOUVEAU
SERVICE DE
LA BNE

SC-1463P

Offrez un cadeau qui rapporte
-des Certificats d'épargne
BNE de six ans

Les Certificats d'épargne BNE font un cadeau merveilleux. Vous les achetez à 25% d'escompte et, en six ans, ils atteignent leur pleine valeur, soit un tiers de plus que ce que vous avez déboursé. Autrement dit, vous payez \$3 seulement pour recevoir \$4 de Certificats d'épargne de la BNE. Ils peuvent être obtenus en coupures de \$10 à \$50,000 à n'importe quelle succursale de la Banque de Nouvelle-Ecosse. Remboursables à tout moment.

Scotia BANK
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

(Cours fourni par
la Presse Canadienne)

LES PLUS BEAUX VOYAGES A MEILLEURS PRIX

LA GRANDE
AGENCE DU
CANADA
FRANÇAIS
VOYAGES
DE NOCES
VACANCES
SERVICE
GRATUIT

VOYAGES

TRAVELADE

LE
PASSEPORT
PARFAIT
POUR LE
PLAISIR DE
VOYAGER

R.A. Turcotte
Président
J. Desmadrain
Sec. Gén.

UN. 1-7272

Le Canadien se rallie et fait match nul

Détroit monte au 3ème rang

DÉTROIT — Les Red Wings de Détroit sont montés au troisième rang de la ligue Nationale, en triomphant hier soir des Maple Leafs de Toronto au compte de 5-1. C'était leur deuxième gain en deux soirs contre le club de Punch Imlach.

Norm Ullman a ouvert le pointage à 9:20, avec l'aide de Doug Barkley et Gordie Howe. Vers la fin de cette première période, le 7e but d'Eddie Shack a égalisé le pointage. Orland Kurtenbach a mérité une assistance sur ce but.

Alex Delvecchio a porté le compte à 2-1 avec Norm Ull-

man et Howe, à 10:42 de la deuxième période.

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-Détroit: Ullman (11)	9:20
2-Toronto: Shack (7)	17:17
3-Détroit: Delvecchio (5)	17:17
4-Toronto: Kurtenbach (1)	17:17
5-Détroit: Howe (8) 602	17:17
6-Détroit: McDonald (Smith, Bathgate)	17:17
7-Détroit: Pronovost (14:55)	17:17
DEUXIEME PERIODE	
1-Détroit: Delvecchio (5)	6:42
2-Toronto: Kurtenbach (1)	6:42
3-Détroit: Howe (8) 602	6:42
4-Toronto: Kurtenbach (1)	6:42
5-Détroit: Howe (8) 602	6:42
6-Détroit: McDonald (Smith, Bathgate)	6:42
7-Détroit: Pronovost (14:55)	6:42

● Troits buts en 2ème période ● Dillabouch compte deux fois

BOSTON — Les Canadiens, qui tiraient de l'arrière, 3-0 au début de la troisième période, se sont ralliés et ont pu échapper à une défaite pour faire match nul de 4-4 avec les Bruins de Boston, hier soir, au Car-dul. A la suite de cette partie nulle, les Hawks sont passés seuls en tête de la ligue, un point en avant des joueurs de Toe Blake.

Jerry Cheevers remplaçait Bernard Parent dans les filets des Bruins. John Bucyk a compté l'unique but de la première période, son 7e de la saison, avec l'aide de Dean Prentice et Tom Oliver. Même si le Canadien n'a rien fait qui vaille à l'offensive, il a bien tenu le coup pendant trois jeux de puissance des Bruins, lors de punitions à Claude Provost, John Ferguson et Jean Béliveau. On a lancé six fois sur chaque gardien de buts.

Le Canadien, qui jouait plus robustement qu'à l'accoutumée, ne put résoudre l'énigme d'un Cheevers, très alerte. Pendant ce temps, Bob Dillabouch profitait du complexe des Canadiens à Boston, pour compter ses deux premiers buts, et porter le compte à 3-0. Toutefois, à 15:23 Claude Provost donnait un but aux siens, son cinquième de la saison. Neuf lancers ont été dirigés contre Cheevers et Worsley.

La dernière période fut assez enlevante. Les Canadiens comptèrent trois buts d'affilée, soit par Claude Larose, Bob Rousseau et Jacques Lapierre, mais Ron Stewart égalisa le pointage, un peu plus tard, avec Tom Williams et Albert Langlois.

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-Boston: Bucyk (7)	1:52
2-Boston: Provost (7:44, Ferguson 12:07, Béliveau 18:08)	1:52
DEUXIEME PERIODE	
1-Boston: Dillabouch (1)	6:22
2-Boston: Dillabouch (2)	9:04
3-Boston: Dillabouch (3)	9:04
4-Montreal: Provost (5)	15:23
5-Montreal: Larose (4)	15:23
6-Montreal: Rousseau (12)	15:23
7-Montreal: Lapierre (sans aide)	15:23
8-Boston: Stewart (Williams, Langlois)	12:14

Les Rangers s'inclinent, 6 à 2

NEW YORK — Avec l'aide d'une offensive dévastatrice, surtout à la deuxième période, les Black Hawks de Chicago n'ont fait qu'une bouchée des Rangers de New York, en l'emportant au compte de 6-2. Stan Mikita a réussi un tour du chapeau, son deuxième en deux soirs.

Andy Brown a compté le premier but des Rangers, avec Rod Gilbert et Doug Robinson, à 3:57 mais à 15:51 Doug Mohns a nivelé le résultat, avec son 9e but de la saison, avec Bobby Hull et Stan Mikita.

Bobby Hull a donné l'avance aux siens dès le début de la deuxième période, avec son 17e but de la saison. Phil Esposito a ensuite déjoué Ed Giacomin à 10:34 et trois minutes plus tard, les Hawks ont marqué un quatrième but, le 12ème de Stan Mikita.

Stan Mikita a compté deux autres fois à la troisième période et Lou Angotti a marqué pour les Rangers.

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-New York: Brown (1)	3:57
2-Chicago: Mohns (9)	15:51
3-Chicago: Mikita (13)	10:34
4-Chicago: Esposito (9)	10:34
5-Chicago: Esposito (9)	10:34
6-Chicago: Esposito (9)	10:34
7-Chicago: Esposito (9)	10:34
8-Chicago: Esposito (9)	10:34

les compteurs de la L.H.N.

B.	A.	Pts
Bobby Hull, Chic.	17	11
Rousseau, Can.	12	16
Mikita, Chic.	14	15
Ullman, Détroit	10	13
Béliveau, Canadien	8	15
Esposito, Chicago	9	11
Mohns, Chicago	9	11
Nevin, N.Y.	10	9
Marshall, N.Y.	8	10
Howe, Détroit	8	10
Delvecchio, Détroit	5	13
Wharram, Chicago	9	7
Smith, Détroit	7	9
Provost, Canadien	5	10
Goyette, N.Y.	3	12
Bucyk, Boston	7	7
aBighette, Détroit	7	7
Richard, Canadien	5	9
Lapierre, Can.	3	11
Hay, Chicago	7	6
Ratelle, N.Y.	6	7
Gilbert, N.Y.	6	7
Williams, Boston	6	7
Pulford, Toronto	6	7

HOCKEY

LIQUE NATIONALE

Montréal 4 Boston 4
Chicago 6 New York 2
Détroit 5 Toronto 1
Baltimore 4 Buffalo 1
Vancouver à Providence
Rochester à Québec
Portland à Springfield
Ligue Junior Ontario
Montréal 4 Oshawa 3
London 4 Toronto 4
Niagara Falls 2 Kitchener 2
Peterborough 3 St. Catharines 3

LIQUE AMERICAINE

Montréal 4 New York 3
Chicago 10 Boston 1
Détroit 3 Toronto 3
Ligue Américaine
Portland - Hershey 0
Cleveland - Pittsburgh 2
Rochester 3 Buffalo 2
Springfield 4 Vancouver 3
Oshawa 6 Toronto 3
Ligue Interuniversitaire
Montréal 3 Guelph 2
Laval 3 McMaster 8

CLASSEMENT

LIQUE AMERICAINE (DIVISION EST)

G	P	N	Pp	Pt
Québec	12	3	93	60
Hershey	11	1	61	54
Baltimore	8	0	52	56
Providence	7	0	40	50
Springfield	6	0	56	96

LIQUE AMERICAINE (DIVISION OUEST)

G	P	N	Pp	Pt
Rochester	14	3	93	60
Pittsburgh	10	8	74	61
Cleveland	9	9	60	60
Buffalo	6	13	53	69

LIQUE JUNIOR "A"

G	P	N	Pp	Pt
Niagara Falls	11	4	89	57
Oshawa	11	4	85	63
Peterborough	10	5	81	63
Toronto	7	5	79	59
Montréal	7	5	58	56
Hamilton	6	11	27	99
St. Catharines	6	9	59	62
Kitchener	5	8	49	68
London	4	14	2	98

LIQUE INTERUNIVERSITAIRE

G	P	N	Pp	Pt
Western	3	0	19	7
Toronto	3	0	15	7
Waterloo	2	0	12	9
Montréal	2	1	15	10
Queen's	1	1	13	10
McMaster	1	0	14	20
Guelph	1	3	10	21
Laval	0	3	8	11
Laval	0	3	7	18

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au sous-sol, bureau 108, immeuble Hunter, Ottawa (Ont.), et portant la mention "Soumission pour bâtiment d'entreposage - Montréal", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, le vendredi 11 décembre 1965, pour la construction d'un bâtiment d'entreposage de sable à l'aéroport international de Montréal, Dorval (P.Q.).

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau de l'acheteur régional, ministère des Transports, bureau 165, immeuble de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval (P.Q.), et en obtenir des exemplaires sur dépôt d'un chèque visé de \$25 pour chaque jeu, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Les plans et devis seront également en montre au Builders' Exchange de Montréal.

Le chef des achats et des contrats J.A.G. SAINT-LAURENT 25 novembre 1965

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 698-396

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires dans la province de Québec au 2350 Chemin Manella, Ville Mont-Royal, district de Montréal, demanderesse,

—vs—
DAME MARIE IDA SAMMS, épouse séparée de biens de Vincent Wakeling, autrefois domiciliée à Ville de Pin-court, district de Montréal, défenderesse,

—vs—
GEORGES E. SAUVE & GILLES BOILEAU, es qualité de registrars de la division d'enregistrement de Vaudreuil,

—et—
CONSOLIDATED BUILDING CORPORATION LTD. corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Montréal, dit district,

Mis-en-cause.
Par ordre de la Cour, il est ordonné à la défenderesse Dame Marie Ida Samms de comparaître d'ici un mois.

Montréal, le 1er décembre 1965.
Député-protonotaire, WILFRID BRODEUR.
Lalonde, Brière, Reeves, Lacoste & Paquette,
276, rue St-Jacques,
Chambre 707,
Montréal, P.Q.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AL-2

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le lundi 20 décembre 1965

FOURNITURE DE "DIVERS COMPTEURS ÉLECTRIQUES"

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document AL-2, lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 5h. p.m. au :

Service des achats, 10, rue Dufferin, HYDRO-QUÉBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de six mille dollars (\$6,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent exclusivement de la main-d'œuvre et des matériaux canadiens et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 2 décembre 1965.

Avis est par les présentes donné que le 2e jour de décembre 1965, sous le No 17565, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal, le contrat de cession et transport par LEONARD COHEN COMPANY à la Banque de Nouvelle-Écosse, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels et futurs, de la dite compagnie, LEONARD COHEN COMPANY.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'Article 1511(d) du Code civil de la province de Québec.

Le 2e jour de décembre 1965.
LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 69880

GLADIS PEARL SADLER, secrétaire, épouse commune en biens de Alton Russell, de Cartierville, district de Montréal,

—vs—
ALTON RUSSELL, journaliste autrefois des cité et district de Montréal, défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR Il est ordonné au défendeur ALTON RUSSELL de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 2ème jour de décembre 1965

Député-Protonotaire Normand DESROCHES

SAVARD & COUTU, Avocats, 790, boul. Laurentien, Suite 301, Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES B-467

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.) le jeudi 23 décembre 1965

Postes Marie-Victorin et Central

FOURNITURE DE VINGT (20) REACTEURS

SERIE A 25 kv ET A 15 kv

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document B-467 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8h.30 a.m. à 5h. p.m. au :

Bureau des appels d'offres et contrats, Suite 809, HYDRO-QUÉBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de six mille dollars (\$6,000), chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada, et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec, sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 2 décembre 1965.

AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes donné, qu'en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, rendu par l'hon. Juge Philippe Lamarre, siégeant à Montréal, le 3 décembre 1965, dans l'affaire portant le No 2776 des dossiers du département des Tutelles de la dite Cour Supérieure, l'immeuble suivant sera vendu aux enchères par ledit jugement, à la Suite 615 de l'immeuble 360 rue St-Jacques ouest, Montréal, le 21 décembre 1965, à 11 heures de l'avant-midi, heure solaire, savoir :

DESCRIPTION
Un immeuble ayant front sur l'avenue McLynn, dans la Cité de Montréal, mesurant soixante-quinze pieds de largeur en front et en arrière par cent huit pieds de profondeur, composé des subdivisions SEPT CENT DIX, SEPT CENT ONZE et SEPT CENT DOUZE (Nos 710, 711 et 712) des plan et livre de renvoi officiels de la Municipalité de la paroisse de Montréal, chacune des dites subdivisions mesurant vingt-cinq pieds de largeur en front et en arrière, par cent huit pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins. Telle que la dite propriété se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, circonstances et dépendances. Le tout plus amplement décrit dans l'acte enregistré sous le No 442378.

Avec les bâtisses dessus érigées portant les numéros civils 5576, 5578, 5580, 5582, 5588 et 5590 de l'avenue McLynn, Cité de Montréal.

La mise à prix sera de CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENTES DOLLARS (\$52,500.00).

Tout enchérisseur devra, avant que cette enchère ne soit acceptée, déposer entre les mains du commissaire, une somme de CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (\$5,250.00) en espèces ou par un chèque visé par la Banque ou par une Caisse Populaire, tiré sur une Banque ou une Caisse Populaire et payable à l'ordre de J. Théo Legault, jr, notaire, "commissaire", à défaut de quoi cette enchère ne sera pas acceptée.

La somme ainsi déposée sera déduite du prix d'achat si l'enchérisseur devient acquéreur ou lui sera remise séance tenante si l'enchérisseur ne devient pas acquéreur.

Le cahier des charges et les conditions de la vente sont déposés au bureau du sous-sol, Montréal, ce 3 décembre 1965.

J. Théo Legault, jr, notaire, 360, rue St-Jacques ouest, Chambre 615, Tél. 849-1161

UNE OCCASION MERVEILLEUSE AUX JEUNES OFFERTE PAR DOMINION!



ENTRAÎNEURS

DE JEUNES JOUEURS DE HOCKEY!

Voici une occasion pour votre équipe de

VOIR UNE PRATIQUE RÉELLE

DES CHAMPIONS DE LA L.N.

LES CANADIENS

GRATIS!

Voyez votre équipe préférée, Les Canadiens, au cours d'une pratique authentique au Forum de Montréal. Les entraîneurs d'équipes de hockey de garçons sont invités à faire une demande pour des billets GRATUITS en se servant du coupon ci-dessous. Il s'agit d'une expérience vraiment intéressante pour votre équipe.

FORUM DE MONTREAL

VEND. LE 31 DÉCEMBRE

À 10.30 HRES. A.M.

GARÇONS!

Demandez à votre entraîneur de remplir ce coupon

- UNE CHANCE DE VOIR DES PROFESSIONNELS!
- VOTRE ÉQUIPE POURRAIT GAGNER DES BILLETS GRATUITS À UNE JOUTE DE LA L.N.H.

PRATIQUE DOMINION DES CANADIENS
DOMINION STORES LIMITED
6855 CÔTE DES NEIGES
MONTREAL, QUÉ.

Veuillez m'envoyer billets GRATUITS pour la pratique de hockey Dominion, au Forum de Montréal, vendredi le 31 décembre, à 10:30 de l'avant-midi.

NOM.....

ADRESSE.....

NOM DE L'ÉQUIPE..... LIGUE.....

TOUS LES BILLETS SONT DONNÉS SUR LA BASE "PREMIERS VENUS, PREMIERS SERVIS".
CETTE DEMANDE EST AUSSI VOTRE BON DE SOUMISSION POUR VOIR UNE JOUTE DE LA L.N.H.

500 BILLETS GRATUITS

POUR VOIR LA JOUTE LE 8 JANV. (CANADIENS VS. BOSTON)

M. l'entraîneur: Imaginez comment votre équipe serait contente d'assister absolument GRATIS à une joute régulière de la Ligue Nationale! Eh bien, les jeunes de votre équipe peuvent avoir cette chance. Voici comment faire: tous les coupons ci-dessus, demandant des billets pour la pratique et reçus par Dominion, donneront le droit de gagner des billets d'admission gratuite pour toute l'équipe. 500 billets seront décernés en tout alors, empresses-vous. Envoyez votre coupon pour assister à la pratique et profitez de cette chance supplémentaire de pouvoir gagner des billets d'admission gratuite à une joute de la Ligue Nationale, pour toute votre équipe.

Le marché alimentaire aux bonnes IDÉES!

Samedi soir

Jean Béliveau participe à trois buts et le Canadien triomphe des Rangers

— Par Gérard GOSSELIN —

Grâce à Jean Béliveau, les Canadiens sont demeurés en première position de la ligue Nationale, samedi soir. En effet, Jean a compté deux buts et participé à un troisième pour prendre la vedette d'une victoire de 4-3 des siens sur les Rangers de New York, devant 14.552 spectateurs. Pendant que les Black Hawks de Chicago battaient Boston par 10-1, les Rangers ont d'abord pris une avance de 3-0 dans la première période, mais les joueurs de Blake ont déjoué Ed Giacomin deux fois à chacune des deux dernières périodes. Cette partie marquait le retour au jeu de Bob Rousseau, qui a obtenu une assistance. Dick Duff et Jean-Claude Tremblay n'étaient pas en uniforme.

Red Berenson a joué assez régulièrement et il fut un des meilleurs du Canadien. D'ailleurs il compta un but de toute beauté à la fin de la deuxième période. Yvan Cournoyer, encore une fois, n'a presque pas été utilisé, mais pendant le court laps de temps qu'il a passé sur la patinoire, il a déjoué Giacomin, avec ce qui devait être le but égalisateur.

Les Rangers possèdent un fameux trio en Bob Nevin, Don Marshall et Phil Goyette. Ces trois joueurs furent dangereux tout le long de la partie et se signalèrent par leur coup de patin, leur finesse au jeu et leurs belles passes qui ont tenu Lorne Worsley en éveil. Malheureusement, les joueurs de Red Sullivan ont une défensive plus qu'ordinaire et surtout aux deux derniers tiers temps, les Canadiens auraient pu compter davantage s'ils avaient eu plus de précision autour et devant les filets.

Jeu rapide

La partie n'a pas été rude même si, vers la fin, l'arbitre John Ashley a paru fermer les yeux sur plusieurs accrochages. A ce moment-là, les Canadiens avaient repris leur forme de champions et paraissaient invulnérables. Au premier engagement, ils ont paru engourdis, probablement à la suite de six jours de repos. On aurait dit qu'ils prenaient part à une pratique. Mais, par la suite, ils ont ouvert la machine et tout devait plier sur leur passage. La défensive s'est serrée et pendant 40 minutes personne ne put prendre Worsley en défaut.

Pendant que le Canadien affichait une certaine nonchalance, à la première période, Don Marshall ouvrit le pointage. C'était son 8e but de la saison. Phil Goyette et Bob Nevin avaient préparé le jeu. A 15:05, John McKenzie portait le pointage à 2-0 sur une passe du joueur de défense Jim Neilson. Enfin, 15 secondes avant la fin, Rod Gilbert donnait un troisième but aux Rangers, avec l'aide de Doug Robinson.

Rallentement

Le Canadien affichait un meilleur ensemble à la seconde pé-

riode et, à 8:45, Jean Béliveau faisait ricocher un dur lancer de Jacques Laperrière derrière Ed Giacomin après que Rousseau eut manqué une charge enlevante. Pendant une punition à Jean-Guy Talbot, Red Berenson s'empara d'une rondelle abandonnée et vint à un cheveu de compter, mais trop rapide, il était en mauvaise position devant Giacomin quand il laissa partir son boulet. Il y eut un commencement de bataille derrière les filets de Giacomin. Jean Béliveau essayant de se défaire de plusieurs adversaires, mais l'arbitre n'intervint même pas. Vers la fin de cette période, alors qu'on venait de mettre la rondelle au

jeu dans le territoire des Rangers, Red Berenson accepta une rondelle de Henri Richard pour donner un second but au Canadien. En dernière période, l'arbitre Ashley ferma les yeux sur une infraction des Rangers pour ensuite bannir Red Berenson, pour la même offense. Le jeu de puissance des Rangers ne donna rien qui vaille et Worsley n'eut même pas un arrêt à effectuer. Pendant une punition à Howell, Cournoyer, comme c'est l'habitude, vint participer au jeu de puissance et ne tarda pas à déjouer Giacomin, avec le but égalisateur, sur des passes de Jacques Laperrière et Jean Béliveau. Berenson, une

fois de plus, rata une chance, mais un instant plus tard, Béliveau enfilait le but de la victoire, aidé de Jean-Guy Talbot, à 0-30. Laperrière, par la suite, parvint seul devant Giacomin. Il avait tout le temps voulu pour jouer au plus fin avec le gardien de buts, mais se croyant poursuivi il lança trop tôt un dur lancer à bout portant qui fut bloqué.

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-New York: Marshall (8)	7:46
2-New York: McKenzie (5)	15:05
3-New York: Gilbert (6)	19:45
Punitions: 4-58	
DEUXIEME PERIODE	
4-Montreal: Béliveau (7)	8:45
5-Montreal: Berenson (2)	17:33
Punitions: Talbot 9:28	
TROISIEME PERIODE	
6-Montreal: Cournoyer (6)	4:49
7-Montreal: Béliveau (8)	10:30
Punitions: Berenson 1:45, Nevin 3:42, Howell 12:12, Richard 14:13	
LANCERS PAR: NEW YORK 18 7 4-29 MONTREAL 6 7 16-29	

Andy Bathgate a compté deux buts contre son ancien club

TORONTO, (PC). — L'aillier droit Andy Bathgate, un ancien porte-couleurs des Maple Leafs, a marqué deux buts samedi soir pour conduire les Red Wings de Detroit à un triomphe de 5-3 contre Toronto.

Bathgate, qui a été échangé aux Wings les printemps derniers, a réussi ses sixième et septième buts de la saison. Le vétéran Gordie Howe, dont le cas était douteux avant l'engagement, Bruce MacGregor et Paul Henderson ont encaissé les autres buts du Detroit. Henderson a marqué dans un filet désert alors qu'il restait deux secondes de jeu dans la partie. Eddie Shack, Bob Pulford et Ron Ellis ont trouvé le

fond du filet pour les Leafs. Shack en était à son sixième but depuis qu'il a été rappelé des Americans de Rochester. Pulford et Ellis en étaient à leur troisième chacun. A la suite d'une première période monotone au cours de laquelle Detroit a pris les devants 2-0, les Leafs sont venus de l'arrière à la deuxième période pour niveler le pointage. Au début de la troisième, les Leafs se sont faits trois menaces mais les Wings ont eu le dernier mot. Les Wings ont obtenu 38 lancers contre 23 pour Toronto. A la troisième, le vétéran Johnny Bower a été bombardé de pas moins de 21 lancers.

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-Detroit: McGregor (6)	2:52
2-Detroit: Bathgate (6)	10:47
Punitions: Aucune	
DEUXIEME PERIODE	
3-Toronto: Ellis (3)	14:34
4-Toronto: Shack (sans aide)	18:51
Punitions: Stankowski 10:26, Pulford et Bergman 16:24	
TROISIEME PERIODE	
5-Detroit: HOWE (6)	11:14
6-Detroit: Bathgate (7)	12:39
7-Toronto: Pulford (6)	18:01
8-Detroit: Henderson (6)	19:38
Punitions: Douglas 9:44, Barkley 17:37	
LANCERS PAR: DETROIT 9 8 21-38 TORONTO 5 12 6-23	

Championnats du monde au Japon?

TOKYO — On apprend que la Fédération japonaise de tennis sur table a été sollicitée par la Fédération internationale pour organiser éventuellement les 29es championnats du monde en 1967.

Ces championnats devaient avoir lieu en Australie, mais ce pays ayant décidé de refuser les visas aux joueurs de l'Allemagne de l'Est, la Fédération internationale a contacté officiellement la Fédération nipponne, et celle-ci a accepté le principe de l'organisation de ces championnats, au cas où l'Australie se récuserait.

Si ces championnats du monde se déroulaient au Japon, ce serait la deuxième fois qu'ils auraient lieu dans ce pays, la première se situant en 1956.

Retrait des Etats-Unis

NEW YORK — La Fédération de tennis des Etats-Unis (U.S. Lawn Tennis Association) s'est retirée samedi du comité olympique américain par suite du refus du comité olympique international de réinscrire le tennis au programme des jeux olympiques.

BOXE

MANILLE. — Un verdict assez serré a sanctionné le championnat du monde des légers juniors qui opposait samedi au Coliseum de Manille, en présence d'environ 30.000 spectateurs, le champion Gabriel "Flash" Elorde à son challenger le Sud-Coréen Suh Kang II.

La décision, à l'issue des quinze rounds, a été accordée à l'unanimité de l'arbitre et des deux juges à "Flash" Elorde, qui blessé à l'arcade sourcilère droite et à la pommette droite, fit preuve d'un beau courage livrant la majeure partie du combat le visage en sang.

PARIS — L'Américain Johnny White a remporté une nouvelle victoire avant la limite aux dépens du Belge, Roger Verheist. C'est en réussissant un magnifique crochet droit à la face que White mit le Belge k.o. à la sixième reprise.

MARSEILLE. — Pierre Vetroff, champion de France des poids coqs, a battu le Finlandais Risto Luukkonen, ancien champion d'Europe de la catégorie, aux points en 10 reprises.

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-Rochester: Walton (Armstrong, Boyer)	17:15
2-Rochester: Pappin (Gamble, Rupp)	19:23
Punitions: Corcoran 3:12, Chavrier 11:20, Riv 13:37, Duff 17:30	
DEUXIEME PERIODE	
3-Rochester: Walton (Armstrong, Boyer)	17:15
4-Rochester: Pappin (Gamble, Rupp)	19:23
Punitions: Corcoran 3:12, Chavrier 11:20, Riv 13:37, Duff 17:30	
TROISIEME PERIODE	
5-Rochester: Walton (Armstrong, Boyer)	17:15
6-Rochester: Pappin (Gamble, Rupp)	19:23
Punitions: Corcoran 3:12, Chavrier 11:20, Riv 13:37, Duff 17:30	

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-Springfield: Sweeney (Rife, Locca)	1:57
2-Vancouver: Kaba (sans aide)	10:37
3-Springfield: Piger (Menard, White)	13:14
4-Vancouver: Hutchinson (Popein, Malone)	16:33
5-Vancouver: Cahon (Velpavva, Brunel)	18:43
Punitions: Aucune	
DEUXIEME PERIODE	
Aucun but	
Punitions: Evans 11:28, Johnson 14:14, Mantha 17:24	
TROISIEME PERIODE	
6-Springfield: Kirek (Holdaway)	8:06
Punition: Johnston 5:38	
PERIODE SUPPLEMENTAIRE	
7-Springfield: Holdaway (Kirek, Anderson)	3:36
Punition: Aucune	
ARRÊTS: VILLEMURE 11 4 12 9-27 WOOD 6 9 9 1-26	

Springfield 4 Vancouver 3

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-Pittsburgh: Jarrett (Cunningham, Martin)	6:38
2-Cleveland: Sura (Mattiussi)	10:30
3-Cleveland: Lanyon (Courcy)	13:44
4-Pittsburgh: Harris (W. Frolovski)	14:44
Punitions: Laforce 0:47, Geogen 13:33, Mattiussi 15:19, Pronovost 14:59	
DEUXIEME PERIODE	
5-Cleveland: Courcy (Sura, Mattiussi)	9:45
Punitions: McCarthy et McCord 13:05, Needham 18:10	
TROISIEME PERIODE	
6-Cleveland: Sura (Eliett, Courcy)	1:30
7-Cleveland: McCarthy (Astwell)	16:02
8-Cleveland: Mattiussi (Punition: Doak 6:29)	18:59
ARRÊTS: BINKLEY 10 11 9-30 GARDNER 7 12 4-23	

Cleveland 6 Pittsburgh 2

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-Pittsburgh: Jarrett (Cunningham, Martin)	6:38
2-Cleveland: Sura (Mattiussi)	10:30
3-Cleveland: Lanyon (Courcy)	13:44
4-Pittsburgh: Harris (W. Frolovski)	14:44
Punitions: Laforce 0:47, Geogen 13:33, Mattiussi 15:19, Pronovost 14:59	
DEUXIEME PERIODE	
5-Cleveland: Courcy (Sura, Mattiussi)	9:45
Punitions: McCarthy et McCord 13:05, Needham 18:10	
TROISIEME PERIODE	
6-Cleveland: Sura (Eliett, Courcy)	1:30
7-Cleveland: McCarthy (Astwell)	16:02
8-Cleveland: Mattiussi (Punition: Doak 6:29)	18:59
ARRÊTS: BINKLEY 10 11 9-30 GARDNER 7 12 4-23	

Portland 1 Hershey 0

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
Aucun but	
Punition: Bionda 8:53	
DEUXIEME PERIODE	
Aucun but	
Punitions: Leach 2:36, Bionda 5:12, Popei 13:24, Head (purge par Messier) 17:05	
TROISIEME PERIODE	
1-Portland: Ronson (Goyer)	16:53
Punitions: Holmes 2:49, Madison 7:11	
ARRÊTS: HEAD 11 12 13-36 DUFOUR 7 7 10-24	

Clarke vs Keino

MELBOURNE. — L'Australien Ron Clarke et le Kenyan Kipchoge Keino, récent recordman du monde du 5000 mètres, se mesureront sur cette distance, le 21 décembre à Melbourne.

L'Amateur Athletic Association de l'Etat de Victoria avait prévu un deux miles lors de cette réunion, mais elle a accepté, à la demande de Clarke, de modifier son programme. Le champion australien a expliqué la raison de sa demande par le fait que Keino venant de lui ravir son record du monde du 5000 mètres, sa rencontre avec le Kenyan, sur cette distance, s'imposait. La course se déroulera en nocturne sur une piste en herbe spécialement préparée. Onze athlètes australiens ont été invités à participer à ce 5000 mètres. Kipchoge Keino participera également à une course le dimanche 19 décembre à Sydney. Clarke n'est pas engagé dans cette course dont la distance n'est pas encore connue.

Stan Mikita réussit un tour du chapeau et Chicago gagne

BOSTON — Le centre Stan Mikita a réussi, hier soir, le tour du chapeau pour conduire les Black Hawks de Chicago à une écrasante victoire de 10-1 aux dépens des Bruins de Boston. Ce triomphe a permis aux Hawks de se maintenir sur un pied d'égalité avec les Canadiens, en

première position de la ligue Nationale. Phil Esposito et Bill Hay ont marqué deux buts chacun pour les vainqueurs, qui ont remporté leur huitième victoire en neuf parties à l'étranger. Mikita a marqué à chacune des périodes. Le gardien Glenn Hall, du Chicago, a été magistral durant les deux premières périodes. A plusieurs reprises, il a volé des buts presque certains aux Bruins. Il a exécuté 41 arrêts, comparativement à 31 pour Bernard Parent. Hall a été remplacé par la recrue Dove Dryden à la troisième reprise.

Bobby Hull, le meilleur marqueur du circuit, a réussi son premier but contre Parent à 18:33 de la période finale. Il avait précédemment enregistré au moins un but contre tous les autres gardiens du circuit. Les autres marqueurs des Hawks, dans cet engagement ont été Eric Nesterenko et Chico Maki. Johnny Bucyk a évité le blanchissage aux Bruins.

St-Hyacinthe 5 Drummondville 3

Les Gaulois de St-Hyacinthe ont maintenu leur emprise sur la position du classement de la ligue Provinciale en triomphant hier du club Drummondville, par 5-3. Andy Payette, le gardien des vainqueurs, a effectué 28 arrêts et Ganon, de Drummondville, 35.

Michel Labrosse a compté les trois buts des perdants. Mardi soir, les Gaulois reçoivent la visite des Castors de Sherbrooke. La partie a été marquée de 17 punitions.

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-St-Hyacinthe: MacKell (Goyette, Lembo)	15:19
2-Drummondville: M. Labrosse (Picard)	19:23
DEUXIEME PERIODE	
3-St-Hyacinthe: Black (9)	0:49
4-St-Hyacinthe: Black (10)	1:42
5-St-Hyacinthe: Goyette (11)	6:19
6-Drummondville: Labrosse (Picard)	14:33
7-St-Hyacinthe: Bedard (11)	1:05
8-Drummondville: Labrosse (Leclerc, Picard)	7:02

Springfield 4 Vancouver 3

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-Springfield: Sweeney (Rife, Locca)	1:57
2-Vancouver: Kaba (sans aide)	10:37
3-Springfield: Piger (Menard, White)	13:14
4-Vancouver: Hutchinson (Popein, Malone)	16:33
5-Vancouver: Cahon (Velpavva, Brunel)	18:43
Punitions: Aucune	
DEUXIEME PERIODE	
Aucun but	
Punitions: Evans 11:28, Johnson 14:14, Mantha 17:24	
TROISIEME PERIODE	
6-Springfield: Kirek (Holdaway)	8:06
Punition: Johnston 5:38	
PERIODE SUPPLEMENTAIRE	
7-Springfield: Holdaway (Kirek, Anderson)	3:36
Punition: Aucune	
ARRÊTS: VILLEMURE 11 4 12 9-27 WOOD 6 9 9 1-26	

Cleveland 6 Pittsburgh 2

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
1-Pittsburgh: Jarrett (Cunningham, Martin)	6:38
2-Cleveland: Sura (Mattiussi)	10:30
3-Cleveland: Lanyon (Courcy)	13:44
4-Pittsburgh: Harris (W. Frolovski)	14:44
Punitions: Laforce 0:47, Geogen 13:33, Mattiussi 15:19, Pronovost 14:59	
DEUXIEME PERIODE	
5-Cleveland: Courcy (Sura, Mattiussi)	9:45
Punitions: McCarthy et McCord 13:05, Needham 18:10	
TROISIEME PERIODE	
6-Cleveland: Sura (Eliett, Courcy)	1:30
7-Cleveland: McCarthy (Astwell)	16:02
8-Cleveland: Mattiussi (Punition: Doak 6:29)	18:59
ARRÊTS: BINKLEY 10 11 9-30 GARDNER 7 12 4-23	

Portland 1 Hershey 0

SOMMAIRE	
PREMIERE PERIODE	
Aucun but	
Punition: Bionda 8:53	
DEUXIEME PERIODE	
Aucun but	
Punitions: Leach 2:36, Bionda 5:12, Popei 13:24, Head (purge par Messier) 17:05	
TROISIEME PERIODE	
1-Portland: Ronson (Goyer)	16:53
Punitions: Holmes 2:49, Madison 7:11	
ARRÊTS: HEAD 11 12 13-36 DUFOUR 7 7 10-24	

Clarke vs Keino

MELBOURNE. — L'Australien Ron Clarke et le Kenyan Kipchoge Keino, récent recordman du monde du 5000 mètres, se mesureront sur cette distance, le 21 décembre à Melbourne.

L'Amateur Athletic Association de l'Etat de Victoria avait prévu un deux miles lors de cette réunion, mais elle a accepté, à la demande de Clarke, de modifier son programme. Le champion australien a expliqué la raison de sa demande par le fait que Keino venant de lui ravir son record du monde du 5000 mètres, sa rencontre avec le Kenyan, sur cette distance, s'imposait. La course se déroulera en nocturne sur une piste en herbe spécialement préparée. Onze athlètes australiens ont été invités à participer à ce 5000 mètres. Kipchoge Keino participera également à une course le dimanche 19 décembre à Sydney. Clarke n'est pas engagé dans cette course dont la distance n'est pas encore connue.

8-Chicago: Nesterenko (4) 19:42 || Punitions: Jarrett 2:59, Stewart 4:31, Woytowich 9:46, McNeil 12:11, Stenplein 15:01 | |
TROISIEME PERIODE	
9-Chicago: Hay (7)	7:31
10-Chicago: Mikita (11)	13:05
11-Chicago: R. Hull (16)	18:33
Punitions: Mohns et Fleming 6:27, Woytowich 12:15	
ARRÊTS: PARENT 19 HALL 22 DRYDEN 16	

Carabins 3 Guelph 2

GUELPH. — Les Carabins de l'université de Montréal l'ont emporté difficilement 3-2 sur les Redmen de Guelph dans la Ligue interuniversitaire, samedi. Alain Paquette, Raymond Richard et Jocelyn Côté ont compté les buts des vainqueurs tandis que Jim Forbes et Jeff Jackson répliquaient au profit des vaincus.

Warriors-Gaels A Kingston, les Warriors de Waterloo ont vaincu les Golden Gaels de Queen 6-5 samedi. Jerry Lawless a dirigé l'offensive des vainqueurs avec quatre buts alors que Stan Sherman complétait leur total. Larry Jones, avec deux buts, Bob Pond, Bayne Norris et Richard Bonn ont marqué les points des vaincus.

la vie est belle quand on se réjouit avec le goût jovial d'une bière Dow

DOW... toujours de bon goût

DOW LES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844 - 3361

ANTIQUITES CANADIENNES

COLLECTION PRIVEE D'ANTIQUITES CANADIENNES, ameublement complet, bibelots, vaisselle, chandeliers, encoignures, armoires, tables, banc de cordonnier, moules à sucre. Marthe Moquin 671-0555. 7-12-65

APARTEMENT A LOUER

COTE-DES-NEIGES, appartement neuf à partir, nouvellement décoré, tout le confort moderne, professionnel, homme 35 ans. Ecrire à Case 1465 Le Devoir. 7-12-65

FEMMES DEMANDEES

RECEPTIONNISTE-DACTYLO, expérience requise. Bilingue. Présentation soignée. Bénéfices usuels. Bon salaire. Bénéfices usuels. Victoria. 861-5465. 8-12-65

STENO-DACTYLO BILINGUE

6 mois à 2 ans d'expérience. Téléphonez entre 5:30 et 6:30 à 527-1341. 9-12-65

RECRETAIRE BILINGUE DEMANDE

pour compagnie cinéma, salaire intéressant, envoyer curriculum vitae manuscrit. Ecrire à Case 1464 Le Devoir. 7-12-65

Steno-dactylo de préférence bilingue

demandée pour un important journal de Montréal. Excellente connaissance du français. Bon salaire. Bénéfices usuels. Tel.: 844-3361, poste 41. M. L. SYLVESTRE JNO

HOMME OU FEMME DEMANDE

OPERATEUR MACHINE IBM-407, 25

INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INT

L'OUA se prononce pour l'emploi de la force contre la Rhodésie

mais examinera s'il n'existe pas d'autres moyens efficaces

ADDIS-ABEBA — Le Conseil extraordinaire des ministres de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) qui a terminé ses travaux à Addis-Abeba s'est montré unanime à considérer que l'emploi de la force était nécessaire pour écraser la rébellion rhodésienne conformément aux résolutions prises à Accra par les chefs d'États africains.

Toutefois, le conseil, conscient des dangers d'une situation de force, a décidé de demander au comité militaire de l'OUA, composé du Ghana, de la RAU, de la Tanzanie, de la Zambie et du Nigeria d'étudier les moyens les plus efficaces pour vaincre la rébellion.

La conférence a estimé en effet qu'elle ne possédait pas assez d'éléments d'appréciation et elle s'est refusée à risquer toute entreprise hâtive pouvant mener à un échec.

En conséquence le mandat du comité militaire a été prorogé et ses pouvoirs ont été renforcés. En fait le conseil semble avoir remis tous ses pouvoirs, qu'il tient lui-même des chefs d'États africains, au comité militaire. Il a été décidé que le comité se réunirait en permanence dans un lieu qui n'a pas encore été déterminé, son rôle étant d'étudier toutes les actions à entreprendre contre le régime de Salisbury: soutien total aux mouvements nationalistes, stimulation de la

résistance clandestine en Rhodésie par une aide multiforme, riposte immédiate à toute action qui pourrait être entreprise par la Rhodésie (ou par la Grande-Bretagne) contre les pays voisins, Zambie et Tanzanie et dans un deuxième temps possibilité d'une intervention militaire directe.

A Londres, M. Harold Wilson, premier ministre britannique, se préparait à lancer une nouvelle offensive de paix en Rhodésie, indiquant-on à Londres dans les milieux généralement bien informés.

Le premier ministre britannique profiterait de la prochaine installation d'une station émettrice à ondes moyennes de la "BBC" au Béchuanaland

pour s'adresser directement à la population rhodésienne en lui demandant de mettre fin à la sécession et de réintégrer le Commonwealth.

Une telle manœuvre, dans l'esprit de M. Wilson, n'impliquerait pas le relâchement des sanctions économiques prises actuellement contre la Rhodésie et elle aurait pour avantage d'être pleinement appuyée par les conservateurs qui ne cessent de prêcher la conciliation. Au moment même où les mesures édictées par la Grande-Bretagne contre la Rhodésie commencent à porter leurs fruits et où une intervention des autres pays d'Afrique se précise, le premier ministre britannique estimait qu'une intervention de sa part pourrait être entendue par la fraction modérée de la population blanche en Rhodésie.

L'appel du premier ministre britannique aux dirigeants rhodésiens serait toujours, selon les mêmes milieux, assorti de garanties.

La population blanche recevrait notamment l'assurance qu'un retour à la légalité n'impliquerait pas dans l'immédiat un changement de constitution et l'installation d'un gouvernement africain majoritaire.

La reprise des contacts avec Londres devrait se faire par l'intermédiaire du gouverneur légal de Rhodésie, sir Humphrey Gibbs. Elle présupposerait de la part des Rhodésiens une volonté suivie de conciliation et la levée de certaines mesures prises par le cabinet de M. Smith. Ce dernier ne serait pas a priori écarté des négociations, bien que certains membres de son cabinet, les plus extrémistes, puissent ne pas être considérés comme acceptables par Londres.

Le premier ministre a passé la fin de semaine dans sa résidence des Chequers, près de Londres, où il a reçu le secrétaire au Commonwealth, M. Arthur Bottomley, dès son retour de Lusaka dimanche matin.

Enfin, un "homme-mystère" a acheté les 10.000 tonnes de sucre rhodésien, valant 500.000 livres sterling, qui avaient été chargées à destination des États-Unis avant la décision du président Johnson de supprimer le quota rhodésien, annonce le journal de Salisbury "Sunday Mail".

Selon le journal, l'acheteur pourrait être un client européen "indépendant", mais l'affaire s'est conclue avec une telle discrétion que même l'Association rhodésienne du sucre pourrait ne jamais connaître son nom.

L'URSS tente un nouvel alunissage

MOSCOU — Deux séances de liaison radio ont eu lieu hier avec la station "Luna-8," qui ont permis de mesurer la trajectoire suivie par l'engin, annonce un communiqué officiel de l'agence Tass.

Les résultats obtenus confirment que "Luna-8" suit la trajectoire prévue et que tous les systèmes de bord fonctionnent normalement.

"Luna-8" doit atteindre la surface de la Lune, dans la région de l'Océan des tempêtes, cet après-midi, à 21 h. 50 (GMT) — 16 h. 50 heure de Montréal.

Un conservateur sauve un député travailliste et... la majorité

LONDRES. — Un député travailliste allait se noyer quand un député conservateur entendit ses cris de détresse, plongea à son secours et le ramena pantelant sur la plage. La scène s'est passée récemment dans les îles Vierges (Antilles britanniques) où se jouait une commission parlementaire britannique.

Le député conservateur, M. Neil Martin, a regagné Londres hier par avion. Interrogé par les journalistes à son arrivée à l'aéroport le courageux député a déclaré: "Je suis très heureux d'avoir sauvé la vie de mon adversaire politique." Il a refusé de souriant de commenter la remarque d'un journaliste qui lui signalait qu'en sauvant la vie du député travailliste, il avait contribué à maintenir la majorité travailliste au Parlement n'est en effet que de deux voix.

Fin du différend chilo-argentin

BUENOS-AIRES — L'Argentine et le Chili ont trouvé hier une solution amicale au problème épineux que représente pour les deux pays la situation créée dans la lagune du désert.

Les ministères des affaires étrangères du Chili et de l'Argentine rendront public prochainement le texte de l'accord par lequel le différend a été réglé de façon spécifique.

Kennedy demande de soumettre la question vietnamienne au Congrès avant de s'engager dans une nouvelle escalade du conflit

WASHINGTON — Le sénateur Robert Kennedy a demandé au gouvernement américain de soumettre l'affaire vietnamienne au Congrès avant de s'engager dans une nouvelle escalade du conflit.

L'ancien ministre de la justice a affirmé que toute décision concernant l'envoi de renforts américains au Vietnam et l'intensification des bombardements du Nord-Vietnam devrait faire l'objet d'un débat préalable au sein des commissions compétentes du Congrès et du Congrès lui-même.

M. Kennedy a fait ces déclarations au cours d'une interview télévisée réalisée par la chaîne NBC pour son programme hebdomadaire "Meet The Press".

Les commentaires du sénateur de New-York ont suivi de peu certaines informations en provenance de Saïgon selon lesquelles les chefs militaires américains sur place auraient demandé au secrétaire à la défense Robert McNamara, lors de sa dernière visite, de porter les effectifs des États-Unis au Vietnam à 350.000 ou 400.000 hommes.

Les milieux officiels américains font valoir à cet égard qu'un accroissement aussi important des effectifs engagés dans le conflit entraînerait nécessairement une mobilisation, même partielle, de la garde nationale et des réservistes des États-Unis.

D'une façon générale, M. Kennedy a déclaré qu'il appuyait la politique vietnamienne du président Johnson dans ses grandes lignes — en soulignant toutefois que les militaires ne pouvaient pas gagner la guerre à eux seuls et qu'un effort plus poussé devrait être fait sur les plans économique et politique, notamment dans le domaine de la réforme agraire et de l'enseignement.

Le sénateur a soutenu la thèse de l'administration sur deux points particuliers. Il a préconisé un arrêt des bombardements du Nord-Vietnam, pour le jour où le gouvernement américain aura reçu des indications fermes qu'un tel geste de sa part pourrait amener le camp communiste à la table de conférence. Il s'est opposé à toute déclaration de guerre officielle des États-Unis contre le Nord-Vietnam, affirmant que cela ne contribuerait nullement à clarifier la position des États-Unis à l'heure actuelle.

Sur un autre chapitre, M. Kennedy s'est déclaré résolument hostile à la constitution d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN ou d'une force nucléaire atlantique, et a préconisé des efforts accrus pour parvenir à un traité avec l'URSS sur la non-dissémination des armes nucléaires.

Sans écarter une participation de l'Allemagne occiden-

tale dans la défense nucléaire de l'OTAN, le sénateur a suggéré qu'elle soit limitée au système de consultations préconisé par M. McNamara.

Dans un autre domaine enfin, M. Kennedy, qui est rentré ces jours-ci d'une longue tournée en Amérique latine, a condamné une fois de plus le principe de l'intervention dans les affaires internes d'un État et a recommandé à l'administration Johnson de soutenir les éléments "progressistes" des divers pays de l'hémisphère occidental.

Le sénateur s'est prononcé à cet égard en faveur de réformes au sein de l'Alliance pour le progrès, en faisant valoir que certains programmes de l'Alliance s'étaient révélés à son sens totalement inefficaces.

Il a également demandé à l'administration de limiter le matériel militaire lourd — avions, bateaux et même chars de combat — qu'elle livre aux pays d'Amérique latine au titre de ses programmes d'assistance, en soulignant qu'à son sens ces pays n'ont nullement besoin du matériel en question.

La situation au Vietnam

SAIGON — Un débarquement amphibie et hélicoptère de "marines" américains de la 7e flotte sur la côte sud-vietnamienne a eu lieu hier matin à Phu Tu, à 300 milles au nord-est de Saïgon.

Un "léger contact" a été établi avec des éléments Vietcong durant le débarquement. Quatorze hommes appartenant à ces éléments ont été tués par les "marines" et onze par l'aviation. Les pertes américaines sont qualifiées de "légères".

Par ailleurs, l'aviation américaine a effectué 466 sorties samedi et les bombardiers stratégiques B-52 ont accompli hier leur centième raid, depuis le 18 juin, en bombardant quatre objectifs situés entre 40 et 50 milles au nord-ouest de Saïgon. An Nord-Vietnam, la voie de communication, reliant Hanoi à la Chine populaire par le nord-ouest, a été attaquée en plusieurs endroits, un train de marchandises a été bombardé et mitraillé, un pont détruit et la voie ferrée coupée en de

nombreux points par des éboulements. Trois ponts et des installations à l'est de Dien-Bien-Phu ont été également attaqués.

La province de Quang Ngai a connu les plus durs combats des derniers vingt-quatre heures. Une compagnie gouvernementale, envoyée pour dégager trois hameaux, est tombée dans une embuscade, les quatre conseillers américains de cette compagnie tués ou blessés, ont été évacués par hélicoptères. L'un des appareils a été abattu par le Vietcong, 25 milles plus au nord, et ses occupants ont pu être sauvés. L'aviation est intervenue et après plusieurs heures les troupes gouvernementales ont pu se dégager et réoccuper un hameau. Le chiffre de pertes n'est pas connu.

On signale enfin la reprise des combats autour de la plantation Michelin de Dau Tieng, de même que la mort de trente Vietcong et la capture de sept suspects par les "marines" au sud de Chu Lai. A 90 milles au sud-ouest de Saïgon enfin, trente Vietcong ont été tués et un fait prisonnier.

L'URSS s'oppose toujours à toute idée de force nucléaire de l'OTAN

MOSCOU — "L'URSS et tous les pays socialistes se sont toujours résolument prononcés, et continuent à se prononcer contre l'accès quel qu'il soit, direct ou détourné, de l'Allemagne occidentale à l'arme nucléaire. Ils ne l'admettront jamais. Dans ce cas précis, la diplomatie du "fait accompli" n'a aucune chance de réussir," écrit la "Pravda," sous la signature de Georges Ratiani, au lendemain du séjour de M. Stewart à Moscou.

La menace d'un armement nucléaire de la Bundeswehr est aujourd'hui "réelle", poursuit la "Pravda", ajoutant que "depuis la fin de la guerre, le militarisme allemand resuscité des ruines, n'a jamais été aussi près de son but".

"Si les pays membres de l'OTAN, reprend plus loin le journal, créent une "force nucléaire multilatérale", quelle que soit sa forme, les États membres du traité de Varsovie, seront contraints de prendre les contre-mesures indispensables à leur sécurité".

De son côté, le journal "Izvestia" écrit:

"La visite de M. Stewart a été utile mais a confirmé l'opposition des points de vues des deux gouvernements sur le Vietnam, la réunification des deux Allemagnes, le réarmement de Bonn et l'ONU.

L'éditorialiste, qui déplore le manque de réalisme et l'indécision du gouvernement travailliste, poursuit: "Le gouvernement britannique déclare également qu'il voudrait voir se terminer l'agression au Vietnam sur une "base raisonnable", par des moyens pacifiques. Cette base raisonnable

est justement représentée dans les accords de Genève de 1954 et cependant les États-Unis ne veulent pas compter avec ces accords et ont choisi le chemin militaire pour assouvir leurs intérêts militaires stratégiques. Il est évidemment impossible de résoudre le problème vietnamien de cette manière, et c'est cependant cette manière qu'ont choisie les travaillistes en soutenant les États-Unis. "Ce soutien est une caution solidaire des colonialistes" ajoutent les Izvestia.

Enfin, à propos du problème de la sécurité de l'Europe, le journal déplore que le gouvernement britannique se rallie au point de vue occidental qui associe la sécurité européenne à la réunification des deux Allemagnes. "L'URSS et les pays socialistes se sont toujours prononcés pour une réunification des deux Allemagnes soulignée-t-il, mais à une seule condition, que cela se fasse au niveau des deux pays intéressés". "Il est temps, concluent les Izvestia de cesser d'attendre lorsqu'il s'agit de sécurité européenne. Ce n'est pas un problème à vendre aux enchères à ceux

contre qui les alliés de l'opposition anti-hittérienne ont lutté pendant la seconde guerre mondiale".

Un nouveau gouvernement au Koweït

KOWEÏT — Le Cheikh Jaber al Ahmed al Jaber a formé le nouveau gouvernement koweïtien, annonce Radio-Koweït.

M. Saad al Abdallah al Salem a été nommé ministre de l'intérieur et de la défense, M. Sabah al Jaber, ministre des affaires étrangères, et M. Khaled al Ahmed al Jassar, ministre de la justice. Le portefeuille du commerce et de l'industrie a été attribué à M. Abdallah Al Jaber et celui de l'orientation et de l'information, à M. Jaber al Ali al Salem.

D'UN Océan A L'AUTRE

Les porcs tués de Thompson: strychnine
RED DEER. — Selon les hommes de science au service du gouvernement albertain, les porcs qui sont morts mystérieusement sur la ferme de M. Robert Thompson durant la campagne électorale ont été empoisonnés à la strychnine. C'est ce qu'ont révélé les analyses des prélèvements dans l'estomac des bêtes abattues. Il y avait aussi de la strychnine dans les stocks de moulée tant dans la porcherie qu'ailleurs sur la ferme du leader du crédit social.

M. Thompson avait fait une déclaration sur la mort de ses bêtes — certains rapports parlaient de 11 bêtes perdues — le 7 novembre dernier, c'est-à-dire une journée avant les élections.

C'est la gendarmerie royale qui mène l'enquête. Pour comble de malheur, le petit chien de la famille est mort par empoisonnement la semaine dernière après avoir lappé l'eau qui avait servi à nettoyer l'auge où les porcs avaient mangé la moulée empoisonnée.

LaMarsh: \$236.590 à l'Hôtel-Dieu

OTTAWA — Le ministre de la santé nationale et du bien-être social, Mlle Judy LaMarsh, a annoncé l'approbation d'une subvention fédérale de \$236.590 à des travaux de construction à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Cette subvention servira à la rénovation et à la modernisation du service de diététique de l'hôpital.

Faut-il offrir "un verre" aux adolescents?

Devrait-on interdire les boissons alcoolisées aux adolescents, parce qu'ils sont plus nerveux que les adultes et plus susceptibles de recourir à l'alcool en guise de tranquillisant? Lisez l'avis d'un professeur et père de famille dans le numéro de décembre de Sélection du Reader's Digest. En vente maintenant!



Porte-parole de toute

La technique CN est assurée par:

- des experts en tarifs
- des spécialistes de la recherche
- des hommes de science
- des dessinateurs d'équipement
- des spécialistes en importation et en exportation
- des spécialistes en automatisation
- des conseillers en expansion industrielle



une équipe la technique

